LE DEVOIR

MC NEIL MANTHA INC. FONDÉE EN 1980

Connaissez-vous tous les avantages d'un REÉR autogéré personnalisé?

Informez-vous auprès de nos courtiers en placements

Montréal: (514) 875-4810/393-7700 Québec (418) 647-4026

Vol. LXXXI — No 194 ★ Généralement ensoleillé. Max.: 24. **Détail page 4.** Montréal, mardi 21 août 1990 Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents **60 CENTS**

AUJOURD'HUI

Éditorial

La communauté internationale doit se serrer les coudes et s'assurer du respect de l'embargo contre l'Irak. Plutôt que de laisser la parole aux armes, c'est, écrit Paul-André Comeau, la seule façon de forcer Saddam Hussein à s'asseoir à la table de négociation.
Page 10

Idées

Dans une série de trois articles, l'ethnologue Pierrette Désy raconte la longue marche des revendications des Mohawks d'Oka.
Page 11

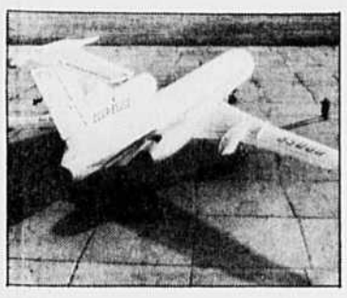

Détournement d'avion soviétique

Onze bagnards soviétiques de Sibérie ont joué hier les pirates de l'air en détournant sur Karachi, au Pakistan, un Tupolev 154 (ci-haut) qui les transférait d'une prison à l'autre. Ils se sont finalement rendus sans effusion de sang.
Page 4

Peu d'espoir au Liberia

Une importante réunion destinée à mettre fin à la guerre sauvage qui ensanglante le Liberia a perdu hier de sa signification, après que le leader de la principale faction rebelle, Charles Taylor, se soit décommandé à la dernière minute.
Page 5

Des artistes contre la Ville

Lors de la première journée d'audiences sur les politiques culturelles de la Ville de Montréal, des artistes sont venus hier plaider contre les règlements municipaux qui leur font la vie dure.
Page 3

Avertissement des Indiens de l'Ouest

Toute attaque de la police ou de l'armée contre les barrages des Mohawks à Oka risque de pousser les Indiens du Manitoba à des affrontements violents, a prévenu hier le leader de l'Assemblée des chefs manitobains, Phil Fontaine.
Page 3

Sidbec-Dosco affiche une perte

La force du dollar canadien combinée à des taux d'intérêt trop élevés ont réduit la marge bénéficiaire de Sidbec- Dosco à un point tel que celle-ci a déclaré des pertes de plus de 5,6 millions $ à la fin du premier semestre.
Page 7

Le trou du Rideau Vert

On avait annoncé une « cure de rajeunissement » de l'édifice du Rideau Vert. C'était peu dire . . . Il ne reste qu'un vaste trou au 4664 Saint-Denis et la salle où ont triomphé les *Belles-soeurs*, de Tremblay, n'existe plus.
Page 9

La question des barricades n'a même pas encore été abordée

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

AU MOMENT où les négociations entre Ottawa, Québec et les Mohawks ont tourné court hier, les parties n'avaient pas encore abordé la question centrale et prioritaires de la levées des barricades à Chateauguay et Oka au terme de quatre séances de pourparlers.

Les discussions ont plutôt été d'abord monopolisées par des désaccords sur les modalités de la négociation, puis par les dossiers jugés prioritaires par les Mohawks.

Selon des sources proches des pourparlers, les discussions d'hier, si elles avaient eu lieu, auraient dû constituer un point tournant puisque, pour la première fois, le terrain d'une négociation sur le démantèlement des barricades semblait déblayé.

Dans ce contexte, la décision des négociateurs autochtones de ne pas se présenter à la table de négociation a pris par surprise la partie gouvernementale qui s'interroge maintenant sur la volonté de ses interlocuteurs mohawks d'en arriver à une solution négociée.

Il y a cinq jours, les parties ont convenu de ne pas divulguer la teneur de leurs pourparlers. Mais les témoignages de plusieurs sources, dans les deux capitales, permettent de reconstituer ainsi la charpente des négociations.

En quatre jours de discussions, les Mohawks, Québec et Ottawa n'ont pas effleuré la question des barricades et encore moins celle de l'immunité judiciaire que revendiquent les Warriors.

Décrites comme lentes et ardues, les négociations se sont en effet engagées à pas de tortue. C'est ainsi que la première journée et demie de discussions a porté presque exclusivement sur les modalités de la négociation, notamment le site des pourparlers.

À l'origine, les Mohawks insistaient pour qu'ils se déroulent sur le terrain de golf d'Oka, une exigence rejetée d'emblée par les négociateurs gouvernementaux. Les équipes de négociateurs se sont alors baladés d'hôtel en restaurant à la recherche d'un terrain de compromis.

Vendredi, les choses ont commencé à tomber en place. Les par-

Voir page 12: La question

Les Mohawks suspendent la négociation

L'armée cède aux dernières exigences des Amérindiens

Caroline Montpetit et Paul Cauchon

LES NÉGOCIATEURS mohawks ne se sont pas présentés hier à la séance de négociations prévue à la Trappe d'Oka avec les représentants des gouvernements fédéral et provincial.

Les Mohawks ont refusé de poursuivre les pourparlers prétextant, que les forces armées canadiennes désiraient s'installer 400 mètres au-delà de l'endroit où les barricades de la Sûreté du Québec étaient installées depuis le début du conflit, sur le rang Sainte-Germaine, à Oka.

Le lieutenant-colonel Pierre Daigle, responsable de la région d'Oka, a fait savoir en fin de journée que l'armée cédait aux demandes des Mohawks et que ses troupes allaient s'installer sur les lieux des anciennes barricades policières, tel qu'exigé par les Mohawks.

À Oka comme à Châteauguay, hier, les militaires ont parlementé avec les Warriors masqués et armés. Une poignée de mains a même été échangée sur la barricade de Châteauguay, geste que la foule de curieux, après avoir applaudi l'arrivée des soldats, a abondamment hué.

À Oka, les négociateurs des gouvernements, qui s'étaient rendus à la Trappe d'Oka hier matin, ont attendu pendant près de deux heures un autobus qui devait emmener les Mohawks sur les lieux du rendez-vous, avant de déclarer que la séance de négociations était annulée.

« Nous avons reçu un appel du sous-ministre québécois des Affaires autochtones, M. Pierre Coulombe, nous informant que les Mohawks refusaient de se rendre à la séance de négociations », a déclaré sur place le sous-ministre des affaires autochtones, M. Georges Beauchemin.

Voir page 12: Les Mohawks

PHOTO JACQUES NADEAU

La foule à Châteauguay qui avait chaleureusement applaudi l'arrivée de l'armée a moins apprécié, hier, cette poignée de mains aux Warriors.

L'horreur s'étend en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (AFP) — Les combats entre le Congrès national africain (ANC) et le parti zoulou Inkatha, qui ont fait près de 400 morts en une semaine, ont fait tache d'huile, hier, gagnant une demi-douzaine de townships noires de Johannesburg, notamment celle de Kwa-Thema (environ 40 km à l'est de Johannesburg), devenue le dernier point chaud en date.

Après avoir rencontré le dirigeant de l'ANC, Nelson Mandela, jeudi dernier, le président sud-africain Frederik de Klerk recevra ce matin à Pretoria le chef de l'Inkatha, Mangosuthu Gatshea Buthelezi, a annoncé la présidence. L'entrevue portera, de toute évidence, sur les moyens de stopper un carnage qui prend de plus en plus les allures d'une amorce de guerre civile.

Le bilan très provisoire de cette flambée de violence sans équivalent dans l'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud était hier après-midi d'au moins 381 morts depuis le 13 août, dont 117 pour l'immense cité de Soweto où la police, qui avait parlé d'un week-end « calme », continuait pourtant de retrouver des cadavres.

Dans le même temps l'ANC, soumis à des pressions de toutes parts pour que M. Mandela accepte enfin de rencontrer M. Buthelezi, continuait à faire la sourde oreille. « Il serait erroné de rencontrer M. Buthelezi dans les circonstances présentes », a ainsi déclaré le Congrès de la jeunesse sud-africaine (SAYCO, affilié à l'ANC), qui a de nouveau accusé l'Inkatha d'avoir recours « à la

Voir page 12: L'horreur

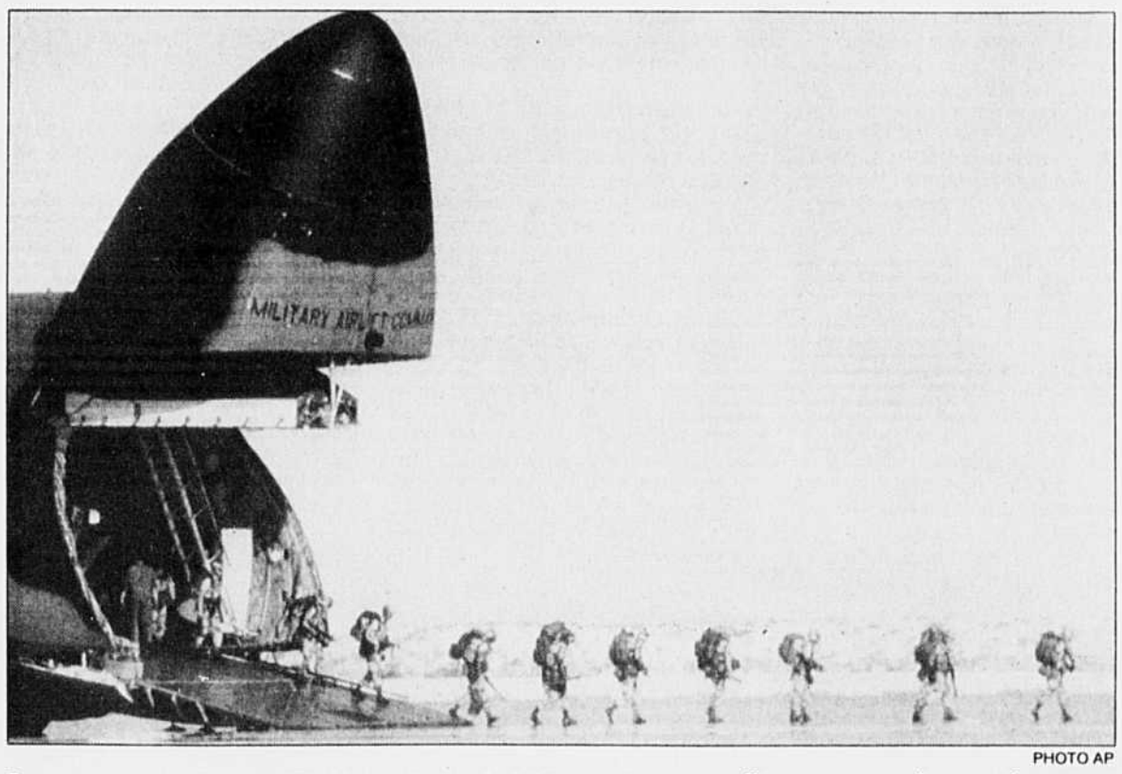

PHOTO AP

De nouveaux soldats américains ont mis pied, hier, en terre saoudienne, caravaniers modernes en route vers un déploiement dont personne ne peut prédire l'issue.

Bush parle d'« otages »

d'après PC, AFP et Reuter

LE PRÉSIDENT américain a lâché hier le mot fatidique : les étrangers retenus en Irak et au Koweit sont des « otages ». Inflexible, il a aussi renforcé la pression militaire sur Bagdad en envoyant des troupes dans les Émirats arabes unis et redemandé, sans conditions, la libre circulation des ressortissants.

L'Irak, de son côté, a lancé un ultimatum de cinq jours pour la fermeture des ambassades étrangères à Koweit. Les pays occidentaux, le Canada inclus, ont répondu en refusant d'obtempérer à cet ordre de fermeture.

Alors que les Irakiens ont commencé à procéder au déplacement forcé des ressortissants occidentaux vers les installations-clés — usines chimiques ou d'armements, raffineries et bases militaires —, le président Bush a déclaré à Baltimore qu'il « tiendra le gouvernement irakien responsable de la sécurité et du bien-être des citoyens américains détenus contre leur volonté », qu'il a qualifiés pour la première fois d'« otages ».

« Libérez tous les étrangers maintenant », a lancé M. Bush.

Après les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont rejeté le marchandage proposé par le président irakien Saddam Hussein, alors que l'Union soviétique manifestait plus d'ouverture.

La proposition irakienne de retrait des troupes américaines du Golfe et la levée de l'embargo ont été jugées inacceptables par Was-

Voir page 12: Bush

Berthiaume passe de la SGF aux Coopérants

Serge Truffaut

M. PAUL BERTHIAUME quittera prochainement son poste de président et chef de la direction de la Société générale de financement (SGF) pour occuper des fonctions identiques au sein du Groupe Les Coopérants où il remplacera M. Pierre Shooner qui, en avril dernier, avait remis sa démission à la suite d'un désaccord sur l'orientation que devait prendre cette institution financière.

Dans un communiqué laconique diffusé hier en fin d'après-midi, il est précisé que la nomination de M. Berthiaume, qui rentrera en fonction au début d'octobre 90, a été entérinée « lors de la réunion spéciale du conseil d'administration du Groupe et de La Mutuelle, tenue le vendredi 17 août 1990 ».

Il n'a pas été possible d'obtenir de plus amples explications tant auprès des Coopérants que de la SGF. Incidemment, au sein de l'influente société d'État qu'est la SGF, la loi du silence a été observée une fois de plus avec diligence malgré l'importance de cette nouvelle.

Cela dit, une source gouvernementale a confié, voire confirmer, que la direction exercée par M. Berthiaume à la tête de la SGF était l'objet d'une controverse qui perdurait depuis l'hiver dernier. Le sujet de cette polémique ? Les contre-performances financières de Marine Industrie, filiale de la SGF, les piètres résultats de Domtar, dans laquelle la SGF détient 28 % des parts, et l'am-

Voir page 12: Berthiaume

CAHIER SPÉCIAL

ASSURANCES

PARUTION LE 14 SEPTEMBRE DANS LE DEVOIR

- Un nouvel environnement socio-économique
- Un élargissement des services à la clientèle
- L'encadrement de la formation des assureurs-vie
- et plusieurs autres sujets

Réservation publicitaire: 842-9645

La consultation sur le le plan « vert » d'Ottawa: poudre aux yeux ?

OTTAWA (PC) — Au moment où le ministre de l'Environnement inaugure l'étape finale des consultations sur la stratégie environnementale du gouvernement fédéral, en préconisant un changement immédiat et radical de notre attitude face à l'environnement, certains reprochent à Ottawa de ne pas faire ce qu'il prêche et des écologistes soutiennent que le processus tant vanté de consultation publique n'aura finalement été que de la poudre aux yeux.

Des membres de groupes écologistes, présents à l'ouverture de la rencontre de deux jours sur le « plan vert » fédéral, hier, disent craindre que le cabinet et le ministère de l'Environnement n'élaborent en secret les détails de la stratégie fédérale, après avoir dépensé 6 millions $ pour sonder l'opinion de la population.

C'est que le ministre Robert de Cotret s'est montré plutôt avare de précisions en présentant son rapport sur les consultations, lequel ne contient qu'un résumé des idées soumises au lieu de propositions détaillées pour la protection de l'environnement, s'inquiétait M. Rob MacIntosh, membre d'un groupe écologiste albertain. « Nous n'en savons pas plus sur ce que le gouvernement entend faire pour protéger l'environnement qu'il y a un an », a-t-il déploré.

Les consultations n'auront été qu'un vulgaire exercice de relations publiques et le rapport sur ces consultations est trop vague et pratiquement inutile, a accusé pour sa part M. Bryan Johnson, représentant d'un autre groupe préoccupé par la pollution.

Environ 400 personnes participeront aux ateliers pour discuter du rapport et faire leurs recommandations sur les éléments jugés prioritaires parmi les dizaines d'objectifs qu'aligne le document de consultation sur la stratégie environnementale fédérale.

Le cabinet commencera « d'ici quelques jours » à débattre des détails, notamment le coût du « plan vert » promis depuis l'an dernier, qui sera finalement dévoilé cet automne, a dit le ministre de Cotret, en soulignant la nécessité d'agir « dès maintenant » et de changer « radicalement » la façon dont nous entrons en relation avec notre environnement.

Au même moment, des représentants des Indiens de Walpole Island soutiennent qu'Ottawa se refuse à régler un conflit provoqué par le dragage et le déversement de sédiments hautement toxiques dans le lac St-Clair, au sud-ouest de l'Ontario.

Aux dires du chef Bob Williams, le « plan vert » est carrément insultant pour les autochtones de la bande Walpole Island qui vivent sur une île, au beau milieu des eaux polluées de la rivière St-Clair, en aval des usines pétrochimiques de Sarnia. « Nous n'avons plus besoin de rhétorique, nous avons besoin d'action concrète », a-t-il lancé.

La bande indienne a intenté des procédures judiciaires pour tenter de contrôler les dommages et a essayé en vain de convaincre Ottawa de lui donner un mot à dire sur les activités de dragage et de déversement de sédiments, a observé M. Williams. Les Indiens de Walpole Island pourraient tenter de perturber la circulation sur les Grands Lacs si Ottawa ne répond pas à leurs requêtes, a-t-il prévenu.

DANS LES HÔPITAUX

Les urgences pourraient être mieux gérées, soutient un expert

Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

APRÈS avoir visité une vingtaine d'urgences dans les hôpitaux du Québec, le président du Groupe tactique d'intervention croit encore qu'une « large part » des problèmes peuvent être résolus en utilisant mieux les ressources existantes.

Le Dr Michel Tétreault et une équipe d'experts ont été mandatés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en mars dernier, pour trouver des solutions aux problèmes d'engorgement des urgences dans les hôpitaux.

Pour mener à bien son travail, le Dr Tétreault compte visiter toutes les urgences qui posent problème, soit en tout une cinquantaine d'ici la mi-janvier. Jusqu'à présent, une vingtaine ont été visitées à Montréal, Trois-Rivières, Québec, en Montérégie (rive sud de Montréal) et dans les Laurentides-Lanaudière, indiquait le président du groupe, au cours d'une entrevue avec la Presse Canadienne.

En même temps que le Groupe tactique du Dr Tétreault, une seconde équipe, nommée Groupe stratégique, avait été mandatée pour formuler des recommandations plus générales et à plus long terme. Ce Groupe stratégique doit faire rapport au ministre en septembre.

Le Groupe tactique d'intervention ou GTI fera rapport au ministre, en mars prochain. Toutefois, au fur et à mesure de ses visites dans les hôpitaux, il formule des recommandations spécifiques aux établissements.

Après avoir effectué près de la moitié de ses visites, il continue de penser qu'« on peut solutionner une large part (des problèmes d'encombrement) en utilisant mieux les ressources existantes ». Il entérine donc l'opinion du ministre Marc-Yvan Côté, selon qui le problème d'engorgement dans les urgences en est un de mauvaise répartition des fonds plutôt que de manque de fonds.

PHOTO CP

Le Dr Michel Tétreault

« Une fois qu'on aura réaménagée l'utilisation qu'on fait des fonds, on pourra dire s'il manque de fonds et, si oui, combien », ajoute le Dr Tétreault.

Le Dr Tétreault, lui-même spécialisé en médecine d'urgence à l'hôpital St. Mary's, affirme que « s'il manque des ressources, c'est plutôt à l'extérieur des hôpitaux » qu'il en faut, comme dans les soins prolongés, les soins aux personnes âgées et à domicile.

Quant à ses visites dans les hôpitaux, il considère obtenir une excellente collaboration de la part du personnel. Il croit que le personnel ne cache ni n'empire la réalité. « Peu d'hôpitaux ont fait le grand ménage avant qu'on arrive ou ont fait exprès pour rendre la situation, de façon apparente, encore pire qu'elle l'est ».

Quand il visite un hôpital, le GTI se déploie dans toute son expertise. Par exemple, ses 10 ou 12 membres se subdivisent en trois équipes qui déjeunent séparément l'une avec le personne administratif, l'une avec le personnel d'urgence et l'une avec la direction des soins infirmiers. Pendant l'avant-midi, l'équipe rencontre les infirmières et médecins de l'urgence; le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens; les gens de la coordination de l'urgence et des admissions; les chefs des départements reliés à l'urgence (médecine, chirurgie, gériatrie, psychiatrie) et, le cas échéant, les résidents et internes.

Le GTI peut ensuite formuler des recommandations préliminaires à chaque établissement.

En général, explique le Dr Tétreault, « notre philosophie est de faire des recommandations au niveau des objectifs à atteindre, et non pas spécifiquement des moyens ».

Par exemple, on peut conseiller de diminuer de moitié le pourcentage de patients qui séjournent plus de 48 heures à l'urgence. Dans d'autres cas, ce seront les heures de disponibilité des médecins-consultants qui devraient être modifiées, ou le processus d'admission et de congé des patients.

Dans un cas précis, c'est l'aménagement des lieux qui rendait difficile le transfert de patients, raconte le Dr Tétreault

La répartition des lits entres les spécialités dans un hôpital « est souvent un point de discussion prolongée », note le Dr Tétreault. Selon lui, ce ne sont pas des médecins individuellement, mais des spécialités qui ont tendance à réserver un nombre x de lits dans l'hôpital pour leurs patients (ce qui contribue à engorger l'urgence). « Tous les hôpitaux ont leur clientèle. Il y a des établissements qui voudraient des clientèles autres que ce qu'elles ont. Ça fait partie de la vie ».

La Conseil de presse rappelle le droit au choix par les médias d'information

LE CONSEIL de presse a rappelé hier que les médias d'information sont en droit de couvrir ou de ne pas couvrir des conférences de presse et qu'ils sont en droit de publier ou non la lettre d'un lecteur.

La Fédération autonome du collégial (FAC), un regroupement syndical, avait convoqué une conférence de presse le 31 août 1989, événement que le service des nouvelles de Radio-Canada n'avait pas couvert.

À l'occasion de cette conférence la FAC voulait d'ailleurs contester publiquement une décision antérieure de Radio-Canada, qui avait refusé de diffuser un message publicitaire de la FAC sur les communications entre professeurs et étudiants, estimant que ce message violait son code d'éthique.

Le Conseil de presse a rappelé qu'il appartient aux médias et aux journalistes de juger de l'importance qu'ils doivent accorder à une nouvelle, et que Radio-Canana a exercé son jugement rédactionnel.

Dans une autre décision, qui mettait en cause le quotidien *Le Nouvelliste*, de Trois-Rivières, le Conseil de presse se dit d'avis que nul n'a accès de plein droit à l'espace réservé aux lettres aux lecteurs dans les journaux et que l'éditeur conserve ses prérogatives en ce qui concerne la publication de lettres.

La plainte avait été déposée par M. Jean-Pierre Lemoine, qui avait écrit au journal une lettre, non publiée, exprimant une opinion défavorable sur le journal lui-même.

Le Conseil de presse rendait également publiques hier deux autres décisions qui, cette fois-ci, blâment sérieusement le *Journal de Montréal*.

Le Conseil blâme le quotidien de Quebecor pour un titre publié le 19 mai 1988, titre coiffant un article sur les divergences de vues entre parents francophones et arabophones d'une école primaire de Saint-Laurent au sujet d'un programme d'enseignement des langues d'origine. Le titre se lisait « Après avoir pris le contrôle du comité de parents, les Arabes imposent l'enseignement de la langue de Mahomet ».

La Commission des droits de la personne du Québec jugeait le titre discriminatoire. Le Conseil a indiqué dans sa décision que le recours à un terme générique (les Arabes) pour désigner, en particulier, les parents arabophones de l'école concernée, risquait de porter atteinte à la réputation de l'ensemble des personnes qui font partie du groupe ethnique arabe. Il en allait de même de l'association de ce groupe à un événement décrit de manière péjorative.

Et dans une autre décision, le Conseil a rappelé que les médias et les professionnels de l'information doivent traiter les drames humains avec prudence et discernement.

Le *Journal de Montréal* avait publié un article qui racontait, à partir du témoignage de la mère, l'histoire d'une jeune femme morte d'une surdose de drogue. Le Conseil blâme le journal et le journaliste Bertrand Desjardins pour leur responsabilité respective concernant la publication, en page couverture, de la photo de l'enfant de la victime (une fillette de dix ans), ainsi que de son nom en page trois. Ces blâmes font suite à l'étude d'une plainte de M. Marcel Bertrand, ami de coeur de la jeune femme. Le Conseil a d'ailleurs estimé, comme le soutenait le plaignant, qu'une fois celui-ci identifié certaines informations publiées à son sujet risquaient de lui causer tort et tracas.

EN BREF...

Le virage de Carstairs

WINNIPEG — Le premier engagement financier d'importance de la campagne électorale au Manitoba a été signé par les libéraux, hier, qui ont promis de dépenser 100 millions $ à même un fonds d'urgence mis de côté par le gouvernement minoritaire conservateur, l'an dernier, pour stimuler l'économie de la province. L'argent serait consacré à la recherche et au développement dans divers secteurs d'activités allant de l'informatique à l'environnement, dans le but d'empêcher le dépérissement économique de la province, a indiqué la dirigeante libérale Sharon Carstairs. Après avoir critiqué par le passé le fonds d'urgence de 300 millions $ constitué par les conservateurs, Mme Carstairs soutient aujourd'hui qu'une partie de cet argent doit être dépensée dès maintenant au lieu de le laisser moisir dans un compte en se contentant de toucher les intérêts. Avec cette promesse, les libéraux viennent de se singulariser après un début de campagne sensiblement pareil à celui des conservateurs de Gary Filmon. Au cours des deux premières semaines, les deux leaders avaient répété leur intention de tout faire pour ne pas hausser les impôts et de réduire de moitié la taille du conseil municipal de Winnipeg. Quant au chef néo-démocrate Gary Doer, le point saillant de son programme électoral, jusqu'à présent, reste sa promesse de geler pendant 10 ans l'impôt sur le revenu des particuliers. Le premier ministre Filmon a indiqué qu'il ne ferait aucune promesse coûteuse, puisque le gouvernement ne peut se le permettre, selon lui. Il s'est contenté d'annoncer diverses mesures dont le coût n'excède jamais 1 million $.

Golfe: les navires appareilleront vendredi

HALIFAX (PC) — Le sous-lieutenant Pascale Chouinard a fait savoir, hier, que les trois navires canadiens dépêchés dans le golfe Persique, à la suite de l'invasion du Koweit par l'Irak, appareilleront de Halifax « possiblement jeudi, mais plus probablement vendredi, si tout va bien ». Au cours du week-end, des techniciens ont terminé l'installation des principaux systèmes de défense des navires, dont les canons antimissiles Phalange et les missiles Harpon. Les destroyers *Athabaska* et *Terra Nuova* sont allés en haute mer, hier, pour vérifier les nouveaux systèmes. Quant au ravitailleur *Protecteur*, il doit quitter le port demain pour revenir mercredi ou jeudi. Avant de prendre le chemin du Moyen-Orient, l'équipage des trois navires va jouir d'au moins quelques heures de liberté avec familles et amis. « Si tout va bien, l'équipage de *Protecteur* va être en permission jeudi, pour partir vendredi. Ceux d'*Athabaska* et de *Terra Nova* vont être en congé mercredi », a souligné le sous-lieutenant Chouinard.

Pression syndicale à l'UdeM

LES DEUX syndicats représentant les 2000 employés de soutien de l'Université de Montréal tiendront aujourd'hui et demain des assemblées générales afin d'augmenter les moyens de pression envers leur employeur. Ces moyens de pression pourraient compromettre la rentrée scolaire. Les syndicats ont soumis à l'employeur une proposition globale le 16 août dernier, et ils estiment que l'Université de Montréal n'a pas formulé de propositions susceptibles d'amener un règlement avant la rentrée.

Super-maïs

BALE, Suisse (AFP) — Des chercheurs en biotechnologie agricole du groupe chimique et pharmaceutique bâlois Cyba-Geigy, sont parvenus dans leur centre de recherche de Raleigh (États-Unis) à modifier génétiquement des lignées de maïs commerciales pour que les propriétés nouvellement introduites dans la plante soient transmises durablement aux générations suivantes, a annoncé hier le groupe suisse dans un communiqué. La modification génétique des semences permettra de sélectionner des variétés de maïs plus résistantes aux maladies, aux rongeurs et aux conditions climatiques défavorables. Devant la nécessité de procéder à un long programme de sélection et à divers essais, l'introduction sur le marché des nouvelles semences ne se fera pas avant huit ans au moins, conclut le groupe suisse.

43 morts sur un site sacré

NEW DELHI (AFP) — Au moins 43 Indiens qui se rendaient dans un site sacré sur le Gange ont été tués hier et 27 autres blessés lorsque l'autobus qui les tranportait est tombé dans une rivière dans l'État d'Uttar Pradesh (nord de l'Inde), a annoncé l'agence indienne PTI. L'autobus, appartenant à une compagnie privée, transportait 70 pélerins de l'État du Rajasthan. Il a défoncé la rambarde d'un pont et s'est écrasé dans la rivière Kali, près de la ville de Kanpur. Dix enfants figurent parmi les 43 victimes de l'accident. Les 27 autres passagers blessés ont été hospitalisés, précise PTI, citant un porte-parole de la police.

Une larve proche parente du sida

PARIS (AFP) — Une équipe française engagée dans la lutte contre une maladie parasitaire, la bilharziose, qui concerne 300 millions de personnes dans le monde, vient de montrer une « étonnante parenté de structure » entre des protéines du parasite et des protéines du virus du sida (syndrome immuno-déficitaire acquis). Ces travaux ouvrent de nouvelles voies de recherche contre la maladie parasitaire elle-même, mais aussi vers une meilleure connaissance du mode de fonctionnement du virus du sida. Ces travaux de l'équipe du professeur André Capron, de l'Institut Pasteur de Lille (nord de la France), qui étudie la mise au point d'un vaccin contre la bilharziose, ont été évoqués lors du 7ème congrès international de parasitologie qui s'est ouvert hier à Paris en présence de quelque 2800 participants. Cette parenté a été établie entre une protéine (en fait deux éléments formant une même entité) et d'autres protéines du virus du SIDA, type « vif » et « nef », a expliqué le professeur Capron. L'équipe de Lille a étudié les protéines de la larve du parasite de la bilharziose intestinale qui sévit au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud. Cette bilharziose, due à un ver dénommé schistosoma mansoni se manifeste par des signes digestifs, des colites douloureuses, une cirrhose du foie notamment.

Toute offensive à Oka inciterait à la violence les Indiens du Manitoba

WINNIPEG (PC) — Toute attaque de la police ou de l'armée contre les barrages des Indiens Mohawks à Oka risque de pousser les Indiens du Manitoba à des affrontements violents, a prévenu hier le leader de l'Assemblée des chefs manitobains Phil Fontaine.

Vingt-six des 61 bandes indiennes du Manitoba ont des revendications territoriales non résolues, et les leaders autochtones de cette province se trouvent coincés entre des communautés frustrées et en colère et l'indifférence des gouvernements, a déclaré M. Fontaine.

« Si les politiciens refusent de changer leur comportement, la voie qu'il nous faut suivre est claire, c'est une voie marquée par les affrontements violents », a-t-il dit. La façon dont Ottawa mènera les négociations actuellement en cours à Oka pourrait être déterminante.

Par ailleurs, des membres de la Société des guerriers de la nation Ojibway du Manitoba menacent de bloquer la rue Main, à Winnipeg.

Ils se sont prononcés en faveur de cette action durant le week-end au cours d'une réunion de la société tenue dans la réserve de la rivière Roseau. Ils ont dit que cela sensibiliserait la population sur la condition des autochtones de la ville, dont beaucoup habitent les environs de la rue Main.

« Nous voulons être traités avec plus de justice », a déclaré le porte-parole Derek Cassidy.

Il s'est plaint du fait que récemment un individu de Winnipeg s'était servi de jeunes filles autochtones pour faire des vidéos pornographiques.

Les membres de la société des guerriers de la rivière Roseau envisagent déjà de bloquer l'accès à des terres agricoles autour de leur réserve, dans le sud du Manitoba.

Ils affirment que la terre appartient à la bande et qu'ils sont fatigués d'attendre un règlement négocié de la question. Le chef Vincent Pierre, de la bande de la rivière Roseau, souligne que le Conseil de bande n'a pas approuvé la décision du conseil des guerriers.

Un porte-parole de la police de Winnipeg a de son côté déclaré qu'il ne savait pas comment son département répondrait à une occupation des environs de la rue Main.

Cassidy ainsi que d'autres membres de la société des guerriers de la rivière Roseau ont bloqué une autoroute provinciale le mois dernier en signe de solidarité avec les Mohawks du Québec.

Pendant ce temps à White River, en Ontario, la société CP Rail a obtenu une injonction qui ordonne aux Indiens de la tribu de Pic Mobert de démanteler la barricade qui bloque sa principale voie ferrée du nord de l'Ontario, à quelque 240 kilomètres à l'est de Thunder Bay, depuis jeudi dernier.

Un porte-parole de CP, M. Paul Thurston, a dit ignorer quand l'injonction sera servie aux aborigènes. « Il faut qu'elle se rende dans le Nord », a-t-il fait remarquer.

M. Scott Baxter, représentant des Travailleurs unis des transports, a signalé quant à lui qu'environ 400 cheminots de Thunder Bay (soit la moitié des cheminots de cette ville) ont été mis à pied à la suite du blocage. « La situation est extrêmement grave pour les travailleurs de Thunder Bay », a fait remarquer M. Baxter.

Un médiateur autochtone, M. George Broeffle, a dit que les Indiens vont consulter leurs avocats dès que l'injonction leur aura été signifiée. C'est à la suite de ces consultations qu'on décidera si on doit lui obéir ou non. Depuis jeudi dernier d'ailleurs, les autochtones négocient la levée des barricades avec des représentants du gouvernement fédéral.

M. Thurston a expliqué que les trains ont été détournés par d'autres routes depuis le blocage et que cela provoque des retards d'environ 24 heures. Il passe habituellement huit trains par jour sur cette voie qui traverse la réserve de Pic Mobert.

Les Indiens veulent rencontrer le ministre Tom Siddon, des Affaires indiennes, afin de lui faire part de leurs réclamations territoriales et de leurs conditions de vie.

Dimanche, les Indiens Ojibwas d'Ontario ont pour leur part démantelé leur barricade de Longlac, à 300 kilomètres au nord-est de Thunder Bay, après que le Canadien National eut obtenu une injonction. Ils bloquaient la voie ferrée depuis presque une semaine.

Les artistes veulent des changements à des règlements jugés discriminatoires

Isabelle Paré

TROP SOUVENT menacés d'éviction, de saisies, sommés de payer des taxes d'affaires qu'ils ne font pas, les artistes sont venus dire à la Ville de Montréal que le premier souci de sa politique culturelle devrait être la révision des règlements de zonage qui font la vie dure aux créateurs.

C'est ainsi que s'est ouvert, hier soir, le bal des consultations publiques sur la politique culturelle de la Ville de Montréal, où une dizaine d'organismes sont venus exprimer leurs points de vue.

Histoire de ramener les élus à la dure réalité, M. Pierryves Angers, sculpteur et vice-président du Conseil de la sculpture du Québec, a rappelé à l'administration montréalaise que ses règlements coupaient l'herbe sous le pied à ceux-là même que le projet de politique culturelle prétend vouloir aider.

« Cela fait longtemps que l'on demande à la Ville de changer ses règlements de zonage pour permettre aux artistes d'habiter et d'avoir leurs ateliers dans un même lieu. Malgré tout, on continue à nous considérer comme des locataires commerciaux, à nous envoyer des comptes de taxes d'affaires alors que très peu d'artistes réussissent à gagner leur vie avec leur production », a expliqué hier M. Angers.

Aussi, les sculpteurs, comme les musiciens d'ailleurs, ont indiqué à la Ville l'urgence de modifier ses règlements de zonage pour permettre une double fonction dans un lieu résidentiel ou carrément de créer un statut spécial pour les « studios d'artistes ».

La très imposante Société des musées québécois, avec ses 580 membres, s'est de son côté inquiété de la place privilégiée donnée au soutien de l'« industrie culturelle », « au succès de la création », au détriment du contenu et du soutien à l'oeuvre des créateurs et des chercheurs.

« Nous sommes convaincus qu'une culture ne se mesure pas à la taille de ses équipements et à l'efficacité de ses stratégies de diffusion, mais aussi à son contenu. Non pas qu'on boude les artistes, écrivains, comédiens, chanteurs ou designers, mais de penser uniquement la culture en termes d'exportation et comme monnaie d'échange ne nous semble pas devoir constituer les fondements d'une politique culturelle municipale », a tranché hier la présidente de la Société des musées québécois, Mme France Gascon, qui se réjouit par ailleurs de l'intention de la Ville d'implanter une signalisation pour mettre en valeur les institutions culturelles.

L'importance donnée aux retombées économiques dans l'« énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle » pour justifier l'appui municipal a d'ailleurs fait grimacer plusieurs des groupes intervenus hier, dont la Société des musées et le Centre de musique canadienne au Québec.

Chargé de diffuser la musique contemporaine d'ici à l'étranger, le Centre de musique canadienne a pour sa part pointé du doigt l'absence de toute mention dans l'ébauche de politique sur l'importance de doter Montréal d'une vraie salle de concert. « L'inaction ne peut durer dans ce dossier. Sans une salle de concert, Montréal s'expose à perdre ses compositeurs les plus reconnus, ses chefs d'orchestre et en bout de ligne ... son public », a insisté Mme Mireille Gagné, directrice du Centre.

Cette dernière a aussi soutenu que la Ville, qui commande fréquemment des peintures ou des sculptures par le biais de concours, pourrait aussi faire de même avec des oeuvres musicales lors d'événements officiels.

L'Alliance internationale des employés de la scène, qui regroupe une multitude de techniciens et d'opérateurs, a quant à elle pressé la Ville de sauvegarder les centaines de salles de spectacles et de cinéma qui disparaissent à un rythme effréné.

Fatigué d'avoir des salaires de vaches maigres, ce syndicat estime aussi que les conditions salariales offertes par les entreprises culturelles devraient dorénavant être considérées dans l'attribution de subventions par la Ville. « Si on tient tant aux retombées économiques, il est temps que la Ville regarde sérieusement les conditions salariales de certains événements ou organismes qu'elle subventionne grassement », a souligné M. Paul Béland, agent syndical de l'Alliance.

Aujourd'hui, ce sera au tour du Conseil québécois du théâtre, duConseil des arts de la CUM, de l'UQÀM et du Syndicat des techniciens de la vidéo et du cinéma de dire leur mot sur le projet de politique culturelle de l'administration Doré.

PHOTO AP

16 morts dans une collision ferrovière

Au moins 16 voyageurs ont été tués et 39 autres blessés, tôt hier matin près de Varsovie, dans une collision entre deux trains, qui constitue une des plus graves catastrophes ferroviaires de ces dernières années en Pologne, selon un bilan provisoire, a indiqué un des médecins responsables des secours. Quinze personnes ont trouvé la mort dans l'accident et une est décédée de ses blessures à l'hôpital, a précisé M. Karol Niebisz, un des responsables des secours. En raison de l'état très grave de plusieurs blessés, le nombre de morts pourrait encore augmenter. Les accidents de trains sont fréquents en Pologne, où le réseau et le matériel ferroviaire sont souvent vieux et délabrés. La catastrophe à eu lieu 6 h 20 locales lorsque le train express « Silesia », Prague-Varsovie, a percuté à grande vitesse à Ursus la dernière voiture d'un train de voyageurs devant se rendre à Varsovie.

Trois pilotes devant la justice pour avoir trop bu

MINNEAPOLIS, Minnesota (AFP) — Pour la première fois aux États-Unis, trois hommes ont été inculpés hier à Minneapolis (Minnesota) pour avoir piloté en état d'ébriété le 8 mars dernier un avion commercial, un Boeing 727 de la Northwest Airlines, sur un vol transportant 91 passagers.

L'avion, qui venait de Fargo (Dakota du Nord), avait atterri sans encombre comme prévu à Minneapolis (Minnesota). Des tests d'alcoolémie conduits après leur arrivée avaient révélé des taux d'alcoolémie largement supérieurs à la norme.

Les trois pilotes, Norman Prouse, Robert Kirchner et Joseph Balzer, respectivement pilote, co-pilote et ingénieur de vol, avaient dans un premier temps été congédiés par leur employeur, puis s'étaient vus retirer leur licence de pilotage. Inculpés, ils risquent maintenant 15 ans de prison et 250 000 $ d'amende.

Selon l'adjoint au procureur, Mme Elizabeth de la Vega, « la loi ne requiert pas qu'on attende une tragédie pour prononcer une inculpation ». Cette législation, qui date de 1988, pénalise toute personne qui est sous l'influence d'alcool ou de drogue lorsqu'elle se trouve aux commandes d'un avion, d'un train ou d'un autobus.

Selon l'acte d'accusation, Prouse avait absorbé 15 rhum-coca et ses deux compagnons, Balzer et Kirchner, s'étaient partagés sept pintes de bière. Les tests avaient respectivement révélé chez les trois hommes des taux d'alcoolémie de 0,13 %, 0,08 % et 0,06 %.

L'Administration fédérale de l'aviation (FAA) interdit la consommation d'alcool dans les huit heures qui précèdent un vol, de même qu'elle interdit aux pilotes de voler avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,04 %.

L'Association médicale du Canada réclame le retrait de la loi sur l'avortement

REGINA (PC) — L'Association médicale canadienne affirme que les médecins canadiens seront victimes de harcèlement de la part de militants anti-avortement si le projet de loi fédéral sur l'avortement est adopté. Dans une lettre adressée à la ministre de la Justice Kim Campbell et rendue publique hier, l'Association réclame le retrait du projet de loi présentement à l'étude au Sénat.

C'est sans aucun débat que les 360 médecins réunis pour leur congrès annuel ont endossé la position de leur association au sujet du projet de loi.

Déjà des organisations anti-avortement ont organisé, récemment, des manifestations devant le domicile de médecins d'Ottawa connus pour avoir pratiqué des avortements, et l'Association dit craindre que certains de ces groupes ne recrutent des femmes ayant subi un avortement pour les inciter à porter des accusations contre leur médecin.

Ce type de harcèlement compromettrait irréversiblement l'accès des femmes à l'avortement, écrit le président de l'association Marcien Fournier. Plusieurs médecins ont déjà commencé à refuser de pratiquer des avortements à cause du projet de loi, et d'autres songent à le faire si la loi est adoptée.

Le bill C-43 fait de l'avortement un acte relevant du Code criminel et l'autorise seulement dans les cas où un médecin estime que la santé physique ou mentale de la femme est en danger.

L'impact de la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement fédéral sur les revenus des médecins a aussi été abordée à la séance d'ouverture du congrès.

L'Association soutient que les médecins devront payer la TPS de 7 % sur les fournitures médicales, mais que, pour la plupart, ils ne pourront pas compenser en relevant leurs honoraires et ne seront pas admissibles à des dégrèvements d'impôt.

Les médecins ont suggéré au ministre des Finances Michael Wilson diverses solutions comme, par exemple, exempter l'équipement médical de la taxe ou octroyer aux médecins un crédit spécial pour la TPS.

Cinq femmes inséminées sont porteuses du sida

SYDNEY, Australie (AFP) — Deux femmes ont développé le virus du sida cinq ans après voir reçu, lors d'une insémination artificielle, du sperme d'un donneur contaminé, a-t-on appris hier de source médicale.

Selon Graeme Stewart, médecin à l'hôpital de Westmead, les examens ont révélé que quatre femmes étaient porteuses du virus HIV à la suite d'une telle opération réalisée à partir du sperme d'un donneur ignorant qu'il était porteur du sida.

Le médecin a déclaré que deux d'entre elles avaient développé le virus et a ajouté que « toute personne atteinte d'un sida aussi développé peut mourir ».

Quatre autres femmes ont été inséminées, mais les examens ont été négatifs, a déclaré le médecin.

Aucune de ces huit femmes n'a donné naissance à un enfant après l'insémination artificielle.

Les banques de sperme australiennes avaient été fermées pendant cinq mois en 1984 lorsque le Comité national de prévention du sida avait eu connaissance du danger que pouvaient y courir certaines femmes.

AU SERVICE DE VOS RÉUNIONS

Une poignée de main courtoise. Des sourires attentifs. Un empressement à mieux vous servir. Oui, l'équipe au Manoir du Lac Delage met tout en oeuvre pour que vos réunions d'affaires soient un franc succès.

Dans un décor enchanteur alliant la détente à la réflexion, découvrez le confort de nos 10 salles de travail spécialement aménagées et de nos 110 chambres et suites. Laissez-vous séduire par notre fine gastronomie. Plongez dans un vaste éventail d'activités sportives! Récemment rénové, le Manoir s'est même doté d'une piscine intérieure. Vous aimeriez goûter à une hospitalité rafraîchissante lors de votre prochaine réunion d'affaires?

Optez pour le Manoir du Lac Delage!

LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS.

LAC DELAGE

40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0

RÉSERVATIONS • QUÉBEC 848-2551 • MONTRÉAL 593-1084 1 800 463-2841

+++++

ciel 98,5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de l'ÉGYPTE

ÉGYPTE

Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

Téléphone résidence Téléphone bureau

Mots passeport Date de diffusion

exotik tours

Tirage le 31 août 1990

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Des détenus soviétiques jouent aux pirates

Ils détournent un Tupolev sur Karachi et se rendent sans effusion de sang

d'après AP et AFP

MOSCOU — À la faveur d'un transfert, 11 prisonniers d'un camp de travail soviétique ont déjoué la vigilance de leurs gardiens et ont détourné un Tupolev-154 transportant 29 passagers et neuf membres d'équipage sur Karachi (Pakistan). Mais ils se sont finalement rendus hier matin, sans que le sang ne coule.

Les passagers et membres d'équipage sont indemnes, selon les autorités à Karachi. Mais, à Moscou, le porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères Youri Gremitiskich a déclaré qu'il y a eu des blessés durant le vol, selon TASS. Le porte-parole n'a pas fourni d'autres détails.

Selon Youli Archevevski, porte-parole du ministère soviétique de l'Intérieur, tout a commencé dimanche. Quinze prisonniers venant du camp de Nerioungri (5000 km à l'est de Moscou) et se rendant à Yakoutsk, en Sibérie orientale, se sont rendus maîtres du TU-154 à bord duquel ils avaient pris place avec leurs gardiens, au nombre de trois seulement selon M. Gremitiskich. Sous la menace de leurs armes, ils ont pris en otages les 70 passagers et neuf membres d'équipage de l'avion.

Ce qui s'est passé ensuite est moins clair. Dans un premier temps, les prisonniers ont contraint l'avion à faire demi-tour et à regagner Nerioungri. Là, six prisonniers ont alors décidé de quitter l'appareil ou, selon la version de Tass, y ont été contraints par leurs camarades tandis que deux autres prisonniers se joignaient aux pirates qui n'étaient donc plus que 11.

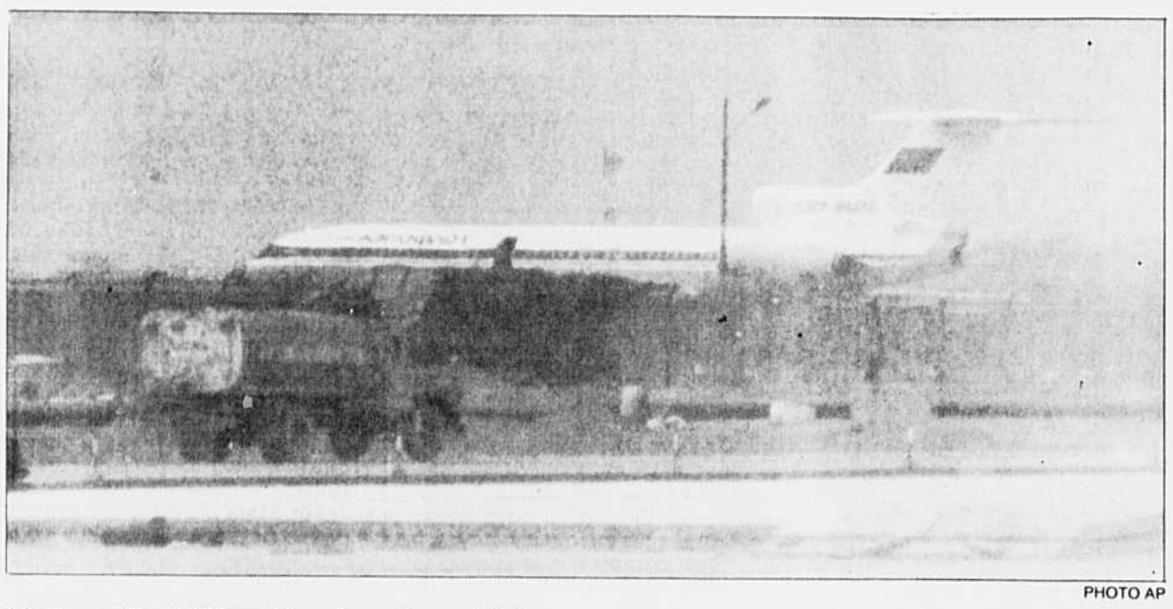

PHOTO AP

L'avion a atterri à Karachi après un long périple.

Lors de cette escale, les pirates ont autorisé 41 femmes et enfants à descendre de l'avion. Le Tupolev est ensuite reparti vers l'ouest avec 29 passagers et neuf membres d'équipage. Il a fait escale à Krasnoïarsk (Sibérie) où il s'est ravitaillé en carburant.

Il a ensuite fait escale à Tachkent (Ouzbekistan) où l'équipage a été remplacé. Après une nuit de négociations avec les autorités soviétiques, les pirates, en échange de la promesse de libérer tous les otages sains et saufs, ont obtenu de repartir hier matin, à 8 h 25 locales pour New Delhi (Inde). Mais ils ont changé d'avis en cours de route et ont finalement décidé de gagner le Pakistan.

Les autorités pakistanaises ont, dans un premier temps, refusé à l'avion l'autorisation d'atterrir mais le Tupolev étant à cours de carburant, elles lui ont finalement permis de se poser.

L'appareil a a atterri à 12 h 55 locales sur l'aéroport international de Karachi. Parqué sur une zone isolée de l'aéroport, il a immédiatement été encerclé par les forces de l'ordre.

À 14h45 locales, les pirates de l'air se rendaient. Le consul soviétique par interim, G.E. Trotsko, était présent à l'aéroport lors des négociations, dont aucun détail n'a été révélé. Le vice-ministre de l'intérieur Ivan Chilov a décidé l'ouverture d'une enquête, pour déterminer comment les prisonniers, armés de quatre mitrailleuses, trois revolvers et plusieurs gilets pare-balles, ont pu s'emparer de l'appareil.

La piraterie aérienne est passible en URSS d'une peine de cinq à 20 ans de prison.

Le sommet de Genève sur la non-prolifération nucléaire hanté par la crise du Golfe

GENÈVE (Reuter) — L'Irak et le Koweit, les deux pays placés au coeur de la crise du Golfe, ont assisté hier à Genève à l'ouverture de la quatrième conférence d'examen du traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Les délégués des deux pays se sont assis dans la meme salle, alors que l'on s'attendait à ce que les Irakiens quittent la séance pour protester contre la présence des Koweitiens, dont l'émirat a été annexé par Bagdad après l'invasion du 2 aout.

« Cette quatrième conférence sur le traité de non-prolifération a lieu à un moment de confrontation dangereuse dans une région stratégique du monde », a déclaré Hans Blix, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans son discours inaugural.

Plus d'une centaine de délégations sont réunies pour faire le point sur le respect du traité de non-prolifération signé par 141 pays, dont l'Irak et le Koweit.

Après une visite d'inspection en mai dernier, l'AIEA avait déclaré n'avoir recueilli aucune preuve d'une utilisation militaire par l'Irak de son programme d'énergie nucléaire.

Cette conférence, qui durera quatre semaines, est organisée tous les cinq ans depuis 1970. Jamais, lors des réunions précédentes, un pays membre n'a été pris en faute et accusé de préparer des armes nucléaires en violation du traité.

Par ailleurs, Blix a proposé la mise sur pied d'un système de gestion internationale des stocks de plutonium, élément radioactif utilisé dans les bombes et les réacteurs atomiques.

Le pape en URSS: démenti du Vatican

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Le Vatican a démenti hier les informations, attribuées à des sources ecclésiastiques, faisant état d'une éventuelle visite du pape en URSS durant l'été 1991.

« On peut exclure que le voyage du pape ait lieu l'an prochain », a déclaré le porte-parole du Saint-Siège, M. Joaquim Navarro, qui a toutefois souligné que le Pape avait un grand désir de se rendre en Union soviétique.

Jean-Paul II avait été invité à se rendre en URSS par Mikhaïl Gorbatchev, lors de la visite du numéro un soviétique au Vatican en décembre dernier.

Evitez la fumée
Pour mieux respirer

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE
286-1200

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC, duplex avec bachelor, rénové, garage double, bon revenu, résidentiel, 11¾% 3 ans. Faut vendre: 382-2526, entre 17 et 19h.

BÂTISSES, maison rénovée à neuf
1-514-794-2924

HUDSON duplex, bien situé, vente privée, revenus 810$/mois, tous loués, belle propriété, bon investissement, balance de vente possible, 125 00 $ Jour: 457-9400, soir: 457-2704

OUTREMONT, cottage semi-dét., 4 c.c., cheminées, boiseries, puits lumière, jardin, rue calme, près métro, écoles, boutiques, 295 000 $, agents s'abstenir, 931-9592.

105 Propriétés à louer

LONGUEUIL, bungalow, terrain, patio, s/s fini, 4 c.c., 2 s/bains, libre, près de tous les services. 825$/mois, 521-2976.

POINTE-CLAIRE
Occupation 1er octobre. Maison de ville presque neuve, grand terrain, 2 000 pi.ca. de logement, 3 chambres (grande chambre des maîtres), 1½ s/bains, bain romain, aspirateur central, puits de lumière dans s/manger, salon avec foyer, garage, etc. Près des écoles, centres d'achats, centre sportif, autobus, train. 1 450 $/mois. 457-6506

113 Propriétés à revenus à vendre

PLATEAU RUE FABRE, beau 5 logis, r.de ch., 9 pièces disponibles à l'acheteur, prix: 360 000 $. 523-2263

URGENT, laisse aller, triplex pour hypothèque avec léger comptant. 443-3519, 656-9249.

121 Condos à louer

CITÉ DE LA SANTÉ
VIMONT, rue Bellerose, 2½, 3½, 4½, foyer, ascenseurs, sun deck, services, 967-9400

ILE DES SOEURS
Verrières II pour professionnel, grand 3½, 980 pi.ca., 7e étage, vue imbattable sur le fleuve, semi-meublé, 5 électro-ménagers, stationnement int., complexe sportif, sept., 1150$/mois, (514) 765-9349, (613) 722-2482, (418) 650-5947.

122 Condos à vendre

CONDO VIEUX-MONTRÉAL, coin, foyer, 3 appareils, privé, pas d'agent 119 000$, 483-6797.

SANCTUAIRE PHASE I
Condo 2 chambres, face au boisé, plusieurs extra, garage, décoration profess. Vente privée. Jour: 686-6868, soir: 731-6103.

122 Condos à vendre

ILE PATON À LAVAL, vue superbe sur rivière, 5½, propriété impeccable, occupation immédiate. Négociable. Faites offre. Prix revisé 187 00 $. Soir: 688-2111, jour: 661-6660 Royal Lepage Crtr.

ST-LAMBERT, 266 d'Orléans, condo 3½, gar., mezzanine, toit terrasse, app électroménagers, 99 500 $, **620-6954.**

125 Chalets à louer

SUR LES PENTES DE SUTTON
A louer ou à vendre. Lumineux, vue, 3 c.c., s/sol fini. 737-6065

141 Maisons de campagne à vendre

PIEDMONT, magnifique maison avec vue, près des pentes, beaucoup d'extra. Demande 380 000$. Devons partir très bientôt, meilleure offre acceptée: 983-3213.

TERRAIN 200 X 200, avec maison 23 X 30, en campagne, situé près des frontières américaines, dans la Beauce. Coin idéal pour la chasse à l'orignal ou la pêche. Inf. après 17h. 418-593-3319.

145 Terres, fermes à vendre

A 10 MIN. DE DRUMMONDVILLE, 210 arpents. Maison, grange, près de l'autoroute 20, 621-0689, 1-819-367-3261.

A LOUER BROMONT Ferme 54 acres, site exceptionnel. Maison de style avec écurie. 1 200 $/mois. (514)534-2452, 659-3038

149 Terrains à vendre

BORD DE L'EAU ou flanc de montagne. Près de l'Esterel. Financement sur place. 228-2279, 228-4125.

DORVAL Près Cardinal. 59 terrains détachés, 64 X 94, tous services. Idéal entrepreneurs. 733-8888, après 17h. 487-3061.

ST-RAYMOND, 6 X 15 arpents, terrain plat, 700 à 1000 cordes de bois, chemin carrossable au 2 bouts, gros ruisseau, eau potable, 35 000 $, 1-418-682-9660.

153 Transactions immobilières diverses

ECHANGE
MERCEDES DE 20 000 $ contre chalet/terrain, 386-3212

160 App. et log. à louer

1er **CHOIX. A & A APP.** A qui la chance !!! Outremont. C.D.N. Rosmt. Mtl-Nord. Parc Extension. Choix étages & grandeurs. **725-2222.**

1er **CHOIX. A & A APP.** A qui la chance !!! Outremont. C.D.N. Rosmt. Mtl-Nord. Parc Extension. Choix étages & grandeurs. **725-2222.**

ANJOU, bas triplex 6½, chauffé, paysager, garage, piscine, idéal, pour professionnel, 1er sept. 481-2743.

BÉLANGER près 24e, 3½, propres, chauffés, eau chaude, disponibles maintenant, sept. et oct. 330 $ à 425 $ 254-0608, 592-4257, 495-1764.

BOUL. ST-JOSEPH, luxueux 6½, frais peint, chauffé, eau chaude fournie, libre. 286-1706 ou 287-7167.

C.D.N., 6½ près hôp. Ste-Mary's, 3 c.c., chauffé, eau chaude et élect. 800$, 738-2079, 731-9228, 1-469-2765.

CENTRE-VILLE 4½ (2)
Près Notre-Dame & de la Montagne. 440 $, 5½, 460 $, 3½, 400 $, non-chauffés. Stat. à l'arrière, service de conciergerie. 931-8752, 938-0707.

DARLING grand 7½, ensoleillé, boiseries, cuisine mélamine, 595 $ 526-4441, soir: 653-8157.

LACOMBE/LAVOIE duplex détaché, beau, grand 7½, rénové, éclairé, jardin, frigo/poêle, stores inclus. Mme Kim, 737-2732 (bur.), 344-4995 (rés.).

LAFONTAINE 3½ rénové dans triplex, portes patio, entrée lav./séc., armoires mélamine, près stade, jardin Botanique, métro, libre. M. Bonneau, 646-2010/647-6064.

MÉTRO BEAUBIEN, triplex 5½, 2e, rénové, bois franc refait, entrée lav./séc., près services. Faut voir! 352-7086.

MÉTRO CADILLAC, 5½ haut duplex, propre, rue tranquille, non fumeur préf., libre 1er août, 425$/mois. 254-4696.

MAGNIFIQUE APP., 2 c.c., Grande-Allée, Qc, prix réduit jusqu'en juill. '91, date de location négo. 418-647-2823 et 418-527-1465.

MTL-NORD, duplex, s/sol, 3½ chauffé, tapis, poêle élect., près commodités (col. Marie-Victorin), 322-6098.

N.D.G. Haut, 7½, 4 chambres, 5 électroménagers, foyer, boiseries. 780 $ 481-8288.

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

le groupe trans-action

TRANS-ACTION IMM.
MS INC. COURTIER
GRANBY
TÉL.: 1 (514) 378-8885

MARIEVILLE
25 min. centre-ville. Cottage 10 pces, style californien, piscine int., const. supérieure. Luxueuse «Joie de vivre»! Grand terrain privé. Prix incroyable.

GRANBY BROMONT
Maison futuriste, luxueuse, 10 pces. 3 s. de b., bain tourbillon 5 places, foyer, garage, tennis, remises, etc... Terrain paysager, boisé, 119 900 pieds carrés. À un prix intéressant vous verrez. R. Cardinal, J. Top, (514) 372-1116.

MARIEVILLE
COTTAGE D'ÉPOQUE, 8 PCES
Centre village, plus de 26 000 pieds de terrain, boisé arbres fruitiers, vos meubles antiques d'harmoniseront très bien avec cette propriété de 164 900 $.

ST-HUBERT
Près de Gaétan-Boucher, superbe canadienne de 15 ans, à l'état neuf, piscine creusée, cuisine d'été, système d'alarme, etc. À voir absolument. 349 000 $. Daniel Fontaine. (514) 378-1940.

27-08-90

160 App. et log. à louer

N.D.G. 2 pas du métro, magasins, université et écoles, bas de duplex, 5½, rénové et impeccable, poêle, frigo, verticaux et tapis fournis. 675$ **484-1333.**

PRÈS BERRI-UQAM, 3½ très ensoleillé, foyer naturel, balcons, 5 appareils, totalement meublé et équipé, 625$/mois, 526-3821, après 18h.

PRÈS U de M.: Magnifique 8½ à sous-louer. Boiseries, ensoleillé. Libre 1er sept. 737-6065 — 345-9410

PROPRIÉTÉ À LOUER, 4 grands logements, rue Adam, près Pie IX, peut loger 5 ou 7 étudiants par logement ou, si vous désirez joindre une coopérative, tél.: 694-0519.

ROSEMONT 3432 Bélair 4½, 3½, nouveaux, très grands. Près métro St-Michel. 1 mois gratuit. 500 $, 395 $. 725-6502.

ROSEMONT: Haut duplex, tranquille. Beau grand 3½, rénové, cuisine moderne. **376-3510**

RSMT: 9e Av. parc Beaubien, 4½ équipé, envir. harmonieux, 3e âge, calme, stat. 440$, 721-3804.

SHERBROOKE coin Papineau. Grand 5½, récemment rénové, très propre, planchers bois franc, porte-patio, très éclairé. 570 $/mois. 523-0224, jour.

167 À louer hors frontières

CAP SUR LE SUD
A louer, à North Miami Beach, grand condo luxueux, avec vue sur la mer ou sur l'Intercostal, à 125 pieds de la mer. Réservez votre unité dès maintenant. Pour renseignements jour, soir 418-844-1843, 418-622-1854.

169 Chambres ou pensions à louer

CHAMBRE À LOUER, grande, tout fournis, accès cuisine. P.A.T. 640-5885.

251 Bureaux à louer

A LAVAL, bureaux 105 pi.ca., et plus, 495$, net, net. 669-3833, soir 435-9530.

BOUL. ST-JOSEPH coin Brébeuf, 1800 pi.ca., système télé. incl., services disp. Mme Guèvremont. 522-4535.

BUREAUX À DORVAL
Emplacement de choix, édifice moderne, bureaux aménagés, 8000 pi.ca., 8$/pi.ca. H. Behrendt, 421-3540.

BUREAUX MEUBLÉS avec services, à l'heure ou à la plage, demander Mme Guèvremont: 522-4535.

IDÉAL PROFESSIONNEL
DUVERNAY. Bureau à louer. 500 $ A voir! **389-7389, 389-8723.**

LUXUEUX 4½, bureau avec s/bains et cuisine complètes, stationn. arrière, très raisonnable, libre immédiatement, 5910 St-Hubert, 337-2503, 335-1544.

251 Bureaux à louer

VIEUX-MONTRÉAL
Rénové, 1300 pi.ca. par étage, air clim. central, libre imm. 849-7595

VIEUX-MTL, McGill/N.-D., 2 X 1300 pi.ca., conciergerie, élect., face à la bourse de Mtl, 866-2307.

259 Espaces commerciaux à louer

1200 PI.CA. D'ESPACE de bureau tapissé, dans conditions de déménagement, avec 1200 d'espace de garage/entrepôt. Situé très près du centre-ville. Accès excellent à toutes les routes principales. Appeler 489-8178.

ATELIERS ET BUREAUX neufs, boul. Industriel, P.A.T., 1000 pi. et plus, porte 12 X 12, 1 mois gratuit, 327-2160.

LAURIER OUEST, beau local rénové, 1500 pi.ca. Libre pour le 1er nov. 737-3563, matinée et soirée.

263 Espaces commerciaux à vendre

A ROLLET, cté Rouyn Noranda, garage 40 X 60, 2 portes de service. Idéal vente autos usagées, à qui la chance? 105 000 $, **819-493-3231.**

268 Espaces industriels à louer

PROPRIÉTÉ industrielle à louer ou à vendre, 324-0119.

269 Propriétés commerciales

BÂTISSE COMMERCIALE, 75 X 50, asphalte, clôturé, terrain 100 X 180. A voir! **477-5229, 477-9005.**

CHOMEDEY
1500 pi.ca. + s/sol comme entrepôt, 1er étage: atelier, 2e étage: bureaux décorés. Jour: 627-7864, soir: 627-7879.

275 Locaux à louer

DE LORIMIER ET MASSON
Bas prix. 600 pi.ca. et plus
523-3302, 523-9444.

STE-CATHERINE PRÈS GUY
1200 - 2500 pi.ca. Libre sept. 1990
932-8139

283 Commerces à vendre

BOULANGERIE, clientèle stable, bon chiffre d'affaires, prix à discuter: 279-4815, 324-2471.

DÉPANNEAU JOVI à St-Hubert, viande fraiche, approx 826 000$/an, 175 000$ + inventaire, Joe: 676-2131.

DÉPANNEUR 3495 Montée St-Hubert, approx 955 000$/an, 175 000 + inventaire. Jean-Pierre: 951-0841.

EQUIPEMENT DE TONTE DE GAZON, avec tracteurs pour autoroute, équipement de déneigement + clientèle: 638-3080.

283 Commerces à vendre

LAURENTIDES nord de St-Jovité, dépanneur avec vente d'essence, terrain 400 × 150 pi. **1-819-686-1594.**

PIZZERIA REPENTIGNY
cause maladie, clientèle établie
582-1929

QUINCAILLERIE bien située à vendre à Montréal-Nord, prix raisonnable et à discuter, 677-4807.

RESTAURANT (fonds de commerce à vendre) Bistro, près hôpital Notre-Dame, prêt à fonctionner, 529-5366.

SITUÉ À CORNWALL
Restaurant, commerce et édifice à vendre. Appartement et espace idéal pour bureaux. Restaurant complètement licencié et bar-salon pour 125 pers. Situé 169, Pitt, Cornwall (Ont.). Pour plus d'info appeler 613-932-3322.

359 Téléviseurs, stéréos, vidéos

STABILISATEUR VIDÉO. Faites de belles copies de vos vidéos. 654-2635.*

371 Ordinateurs

286 & 386 MEILLEURS PRIX!
720 X 480 VGA & card 497$
1024 X 768 VGA & ATI VGA 748$
KYNTECH 344-3985

A BON 286, VGA, carte et moniteur, 1.2 lecteur, 1 MB RAM, garantie 1 an, 1185$: 333-1543.

375 Instruments de musique

PIANO DROIT CRAIG, acajou, antiquité, réparation mineure, 700$, négociable, 321-6991, 327-0884.

397 Animaux

ACCOUPLEMENT SIAMOIS
ET VENTE CHATONS
1(514)562-6020

399 Divers

BOIS D'OEUVRE DE QUALITÉ
Noyer, chêne blanc, cerisier.
589-6603

407 Offres d'emploi

VENDEUSE D'EXPÉRIENCE, 22 ans et +, temps plein, pour boutique de vêtements pour enfants de haut-de-gamme à Outremont, appeler 276-0997.

510 Cours

ANGLAIS COURS PRIVÉS
Par professeur anglophone diplômé. 2½ heures: 50 $ 933-4310.

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

PETIT DÉMÉNAGEMENT Transport. 25 $/heure. 2 heures minimum. 529-0135.

559 Entretien, réparations, rénovations

A BON PRIX FAIT TOUS GENRES DE RÉNOVATIONS. 645-9062.

AMÉNAGEMENT et rénovation intérieure en tout genre, etc... Entreprises Joel Plase Inc.: 645-1826 ou 957-8058.

CONSTRUCTION-RÉNOVATION
Ouvrage général, travail professionnel. Le soir: 352-9273.

PLATRIER, tireur de joints, peinture, estimation gratuite, demandez Daniel: 1-565-0862 à frais virés.

RÉNOVATIONS tous genres, intérieur et extérieur et construction neuve, 15 ans d'expérience, prix compétitif, Mtl, Rive-Nord: 477-6733.

S.O.S. RÉPARATIONS
Joints de brique, blocs, pierre, crépit, stucco, est. 7 jours, 955-6912.

SPÉCIALISTE en rénovations intérieures et extérieures, cuisine en mélamine. 33 ans d'expérience. 581-4658.

567 Lavage, nettoyage

SI VOUS VOULEZ un ménage comme vous le feriez, vous n'avez qu'à m'appeler au 528-1635.

569 Perdus, trouvés

PERDU photos et négatifs sur la rue Van Horne entre Davaar et Outremont, grande valeur sentimentale, récompense. 844-3361.

571 Peintres, peinture

PEINTURE extérieur, intérieur, 15 ans d'expérience, travail de qualité, prix compétitifs, 24hrs. Estimation gratuite. Appelez dès maintenant, 727-7041.

578 Santé

CLINIQUE JENNIFER ENR.
Masso-thérapie professionnelle et maux e dos. Unique par sa méthode, sur rendez-vous, 434-7056.

MASSOTHÉRAPIE, chinois, européen: douleur, relaxation, sportif. 3 Ave. Cornwall, V.M.R. 738-7917.

587 Comptabilité

SERVICE DE TENUE DE LIVRE, jusqu'à balance de vérification. Info: Line Brousseau, 955-7191 (le soir).

591 Occasions d'affaires

AVONS PRÉSENTEMENT 2 franchises disp., poss. gain 2 à 3 millions/année, clé en main, entrainement fourni avec ann. TV/radio/journaux, etc... Capital requis 1 500 000 $. Avons besoin C.V., choisissons candidats pour terr. protégés, cie établie depuis 17 ans, 1-514-329-4120.

CHERCHONS INVESTISSEUR, actif ou non, pour transactions immobilières et pour participation dans une compagnie de construction générale. Les propriétés nous appartiennent et nous les rénovons pour la revente. Investissement déductible. 694-0519.

EQUIPEMENT complet pour application d'enduit à pavage sous pression. Formation donnée. Informations: demandez notre dépliant gratuit, 1-418-654-3960.

591 Occasions d'affaires

EXCELLENTES OCCASIONS D'AFFAIRES
Pour maisons, bureaux ou commerces. Domaine automobile: **355-7068.**

INVESTISSEURS
Offrons de très bonnes garanties, compagnie dynamique en pleine expansion. Possibilité de très bons revenus. 1-418-682-6699. M. Jean-Pierre Marcotte.

NORTH LANCASTER, Ont. Village, restaurant et bar-salon, 139 places, permis d'alcool + maison privée, après 5 pm. Tél.: 613-347-7363.

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

JEANNEAU FANTASIA 27', 1985, 3 voiles, moteur diesel, très propre, Pierre Letourneau, 819-569-9611.

THUNDERCRAFT MAGNUM 290
2 V6, 205 HP, 1987, tout équipé, demi-cabine, 375 heures, 53 000$.
1-359-1659 ou 1-346-7946

VOILIER CULUMBIA 34 pi., excellente condition, très bien équipé, bon prix. Jour: 819-564-2494, s.: 819-562-1666.

695 Automobiles à vendre

JAGUAR XJS 1988, blanc sur beige, 30 000 km, garantie non échue, 38 500$ ou meilleure offre. Léon 946-2662, 333-5300/ privé.

MERCEDES 280 SE, 1968, originale, de la Floride, excellente condition, valeur de collection, 5500$, 279-0114.

MERCEDES BENZ, 280C, 1975, mécanique parfaite, faut voir, prix à discuter, 277-1783 ou 497-4064.

PONTIAC SUNBIRD 1984, air, 4 portes, très propre, système de son digital, 3200$, discutable, 761-4219, après 16h30.

LA METEO

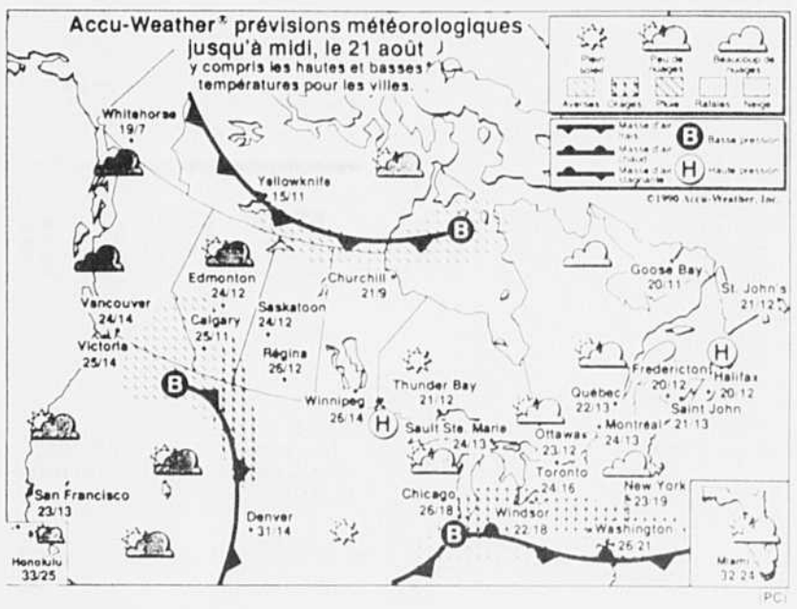

Situation générale: un anticyclone continuera de faire briller le soleil sur toutes les régions de la province de Québec aujourd'hui et demain.

Les températures se rapprocheront des normales saisonnières aujourd'hui et continueront de grimper demain.

MONTRÉAL

Généralement ensoleillé. Max.: 24. Demain: généralement ensoleillé.

LEVER DU SOLEIL	6 h 02
COUCHER:	19 h 51

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: généralement ensoleillé. Max.: 22. Demain: généralement ensoleillé.

Ottawa-Hull-Cornwall, Trois-Rivières et Drummondville: généralement ensoleillé. Max.: 24. Demain: généralement ensoleillé.

Estrie-Beauce, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 22. Demain: généralement ensoleillé.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: généralement ensoleillé. Max.: 22. Demain: généralement ensoleillé.

Charlevoix et Rivière-du-loup, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc-Forillon: généralement ensoleillé. Max.: 20. Demain: généralement ensoleillé.

Baie-Comeau, Sept-Iles: généralement ensoleillé. Max.: 20. Demain: généralement ensoleillé.

Basse Côte-Nord, secteur à l'ouest de Chevery, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 20. Vents modérés par moments. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Secteur de Chevery et à l'est: nébulosité partielle. Max.: 16. Vents modérés. Demain: nébulosité partielle.

Source: Environnement Canada

LES MOTS CROISÉS

Horizontalement

1—Balbutiement.
2—Ville d'Angleterre. — Caractère de la sensation auditive.
3—Inverse du sinus d'un angle (Math.). — Polonium.
4—Pronom relatif. — Anneau de l'abdomen des arthropodes.
5—Canal unissant le rein à la vessie. — Éloigné.
6—Couvre-pieds. — Halo.
7—Titane. — Chat.
8—Chicane sur des riens. — Repas de Jésus.
9—Bernache. — À demi. — Monnaie danoise.
10—Tache sur l'ongle. — Note de musique.
11—Goulot. — Plante à racines sucrées.
12—Créateur. — Signe du zodiaque.

Verticalement

1—Picorer. — Cadmium.
2—Griser. — Prescription.
3—Gorge. — Démon femelle.
4—Baudet. — Spectateur.
5—Dont le solde est positif.
6—Lettre grecque. — Fleur. — Terme de tennis.
7—Gravissent. — Préfixe qui multiplie par un million.
8—Variété de prune. — Céans. — Déchiffré.
9—Détérioration des grains. — Communauté russe.
10—Double règle. — Chafouine.
11—Arbre. — À lui.
12—Souscrivit. — Oiseau d'Australie.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	A	S	C	A	S	S	E	■	D	O	T
2	I	M	P	O	S	E	■	C	O	I	N	■
3	G	U	I	■	T	S	A	R	I	S	T	E
4	O	S	C	A	R	■	C	I	E	L	■	R
5	T	E	■	L	E	R	O	T	■	O	R	E
6	T	U	I	L	I	E	R	E	■	C	E	■
7	E	S	S	E	N	C	E	■	F	A	N	A
8	■	E	T	E	T	E	■	T	O	T	E	M
9	C	■	H	■	E	T	E	R	N	I	T	E
10	A	C	M	E	■	T	R	I	C	O	T	■
11	P	O	E	S	I	E	■	M	E	N	E	R
12	E	U	■	T	I	S	S	E	R	■	I	■

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Belgrade refroidit les Serbes

BELGRADE (Reuter) — Le gouvernement yougoslave a déclaré hier que les Serbes de la république de Croatie ne parviendraient pas à l'autonomie par un référendum qui exacerbe les rivalités ethniques et met le pays au bord de la guerre civile. Dans un communiqué diffusé après une session de deux jours sous la présidence du premier ministre Ante Markovic, le gouvernement exhorte au calme et au dialogue les Serbes et les Croates, principaux groupes ethniques de Yougoslavie traditionnellement en lutte pour le pouvoir. Le référendum « ne peut pas changer directement les relations au sein des communautés politiques et il ne peut pas contourner la procédure constitutionnelle pour parvenir à l'autonomie », souligne-t-il.

Guérilla arménienne

MOSCOU (Reuter) — Un policier soviétique a été tué et trois soldats ont été blessés ce week-end en Azerbaïdjan au cours d'attaques lancées par des Arméniens, a rapporté hier l'agence Tass. Des centaines d'activistes arméniens ont ouvert le feu sur un autobus, tuant un policier d'escorte et blessant quatre passagers. Ils ont également attaqué deux villages azéris et tiré sur un hélicoptère militaire, blessant le pilote. Deux autres soldats ont été blessés et un Arménien a été tué au cours de fusillades dans la région de Kazakh, proche de l'Arménie et théâtre d'affrontements entre Arméniens et Azéris qui revendiquent les uns et les autres le territoire du Nagorny-Karabakh. Selon l'agence de presse arménienne Armenpress, trois Arméniens ont été tués samedi près de la frontière.

Vive la Gagaouzie libre !

MOSCOU (AFP) — Les élus de la région de Komrat, au sud de la république soviétique de Moldavie, ont annoncé dimanche la création de la République de Gagaouzie, a rapporté hier l'agence TASS. Réunis en Congrès constitutif, les élus de cette région peuplée majoritairement de Gagaouzes, ont adopté une déclaration affirmant « la liberté et l'indépendance du peuple gagaouze par rapport à la république moldave », a précisé l'agence officielle soviétique. Les élections du premier parlement gagaouze sont fixées au 28 octobre, et les élus de la région ont demandé au président Mikhaïl Gorbatchev, aux parlements soviétique et de la république, de reconnaître la nouvelle république, a ajouté TASS. Selon les derniers chiffres disponibles, les Gagaouzes, un petit peuple turc de religion chrétienne orthodoxe, représentent 150 000 personnes, soit 3,5 % de la population de la Moldavie.

Kalougine crie victoire

MOSCOU (Reuter) — L'ancien général du KGB Oleg Kalougine a déclaré hier avoir remporté le premier tour d'une élection législative partielle dans l'une des régions les plus conservatrices d'URSS. Kalougine, un ultra-réformiste tombé en disgrâce pour pour avoir dénoncé les méthodes staliniennes du KGB, assure avoir obtenu une stupéfiante victoire dans ce centre agricole prospère, bastion de la vieille garde communiste dans la fédération russe. « Cette région a longtemps été soumise à la pression du centre et des conservateurs. J'estime que de plus en plus de gens pensent que l'heure du changement a sonné », a déclaré Kalougine par téléphone depuis Krasnodar. Kalougine assure avoir enlevé 60 % des suffrages dans la ville de Krasnodar et 47 % dans l'ensemble de la région, qui compte quelques trois millions d'électeurs. Un autre candidat encore inconnu et lui-même seront opposés au second tour, qui aura lieu en septembre.

Sofia sans gouvernement

SOFIA (AFP) — Deux mois après les premières élections libres en Bulgarie depuis 45 ans, la formation du nouveau gouvernement n'est toujours pas en vue alors que la pénurie s'aggrave et que le parlement se perd dans des discussions interminables sur des sujets considérés comme secondaires par une partie de la population. « Les consulations officielles pour la formation du nouveau cabinet n'ont pas encore commencé », a déclaré le député socialiste Alexander Tomov.Ivalo Trofonov, chef de cabinet du président de la République Jelio Jelev, a affirmé pour sa part qu'il n'était actuellement « ni possible ni souhaitable » de former un gouvernement de coalition, comme le demandent pourtant deux tiers des Bulgares. M. Jelev était, avant son élection à la tête de l'État, chef du principal rasssemblement des partis d'opposition Union des forces démocratiques (UFD). Selon M. Trofonov, le Parlement doit d'abord décider entre deux programmes alternatifs, dont la mise au point a été annoncée en fin de semaine, pour sortir le pays de la crise. On trouvera ensuite des personnes « compétentes et qualifiées » pour réaliser le programme retenu par les députés.

PHOTO AP

Hélicoptères en exercice sur le porte-avion *Eisenhower*, au large de la côte ouest de l'Arabie saoudite.

La plus importante concentration de forces de tout l'après-guerre

d'après Reuter

DU JAMAIS VU de tout l'après-guerre, ou presque. Les forces arabes et occidentales qui se massent dans le Golfe représentent maintenant plus de 300 000 hommes. En outre, au moins 60 000 soldats sont en route vers la zone de crise.

Cette concentration d'avions, de bâtiments de guerre et de chars est l'une des plus importantes depuis la Seconde Guerre mondiale.

Au moins 1200 avions, des bombardiers Tupolev aux avions « furtifs » américains, qui échappent à la détection des radars, se font face. Sur les mers, quelque 120 bâtiments de guerre, dont cinq porte-avions, se trouvent dans la région et seront rejoints par d'autres dans les jours et semaines à venir.

L'Irak, dont 170 000 soldats occupent le Koweit, déclare que son retrait des portions de territoire iranien jusque là tenues par Bagdad va permettre de libérer de ce front 30 divisions soit environ 300 000 hommes.

Ses forces armées, les plus puissantes de la région, comptent un million d'hommes, 5500 chars, plus de 500 avions de combat et 50 navires de guerre, dont cinq frégates.

L'Irak a fait savoir dimanche que 1,5 million de personnes s'étaient portées volontaires, à Bagdad même, pour servir dans son « armée populaire ».

300 000 soldats, 19 pays et 5 continents

VOICI le décompte de la force multinationale déployée dans la région du Golfe :

■ ARABIE SAOUDITE : Armée de terre : 38 000 soldats. Marine : 7200 hommes. Armée de l'air : 16 500. À cela s'ajoute une garde nationale forte de 56 000 hommes. Ces forces sont appuyées par 550 chars, 8 frégates, 180 avions. En outre, 36 avions de l'armée de l'air koweitienne auraient fui l'émirat pendant l'invasion et gagné l'Arabie saoudite. Des éléments de l'armée de terre koweitienne auraient aussi rejoint les forces saoudiennes.

■ LES ÉMIRATS ARABES UNIS, qui, dimanche, ont accepté que des troupes étrangères soient basées sur leur sol, disposent d'une armée de terre de 40 000 hommes, de 200 chars, une armée de l'air de 1500 hommes, 80 avions de combat, et de 15 bâtiments de guerre et 1500 hommes de marine.

■ ÉGYPTE : 5000 hommes déjà en Arabie saoudite.

■ MAROC : 1000 soldats déjà en Arabie saoudite.

■ SYRIE : 1200 hommes déjà en Arabie saoudite.

■ PAKISTAN et BANGLADESH ont annoncé leur volonté d'envoyer des troupes en Arabie saoudite. De source militaire, on précise que les deux pays pourraient chacun envoyer 5000 hommes.

■ La TURQUIE a renforcé de 10 000 hommes sa deuxième armée, qui défend ses frontières sud, ce qui porte à 70 000 soldats les effectifs dans la région. Des bombardiers et des F-16 américains sont aussi basés en Turquie; leur rayon d'action leur permet d'atteindre l'Irak.

■ Les ÉTATS-UNIS se sont engagés à envoyer 110 000 hommes pour la force multinationale. Sur ce total, 30 000 hommes sont déjà en Arabie saoudite et 35 000 autres à bord de 45 bâtiments de guerre dans le Golfe et en mer Rouge, ou en route vers ces régions. La force d'intervention américaine compte quatre groupes porte-avions (Independence, Saratoga, Eisenhower et J. F. Kennedy), avec 300 avions à bord. Cent cinquante avions se trouvent par ailleurs en Arabie saoudite.

■ FRANCE : 3500 hommes au total, à bord de quatre bâtiments de guerre (deux aviso-escorteurs et deux frégates) déjà sur place ainsi qu'à bord du porte-avions Clémenceau, qui fait route vers le Golfe accompagné par deux navires, un croiseur et un bateau ravitailleur. Les avions de combat, les batiments de guerre et les soldats stationnés à Djibouti et présents dans l'Océan indien portent à 8500 hommes les effectifs totaux dans la zone de crise.

■ GRANDE-BRETAGNE : Quatre bâtiments de guerre plus trois dragueurs de mines et trois navires ravitailleurs sont en route. 12 chasseurs Tornado sont arrivés en Arabie saoudite et 12 autres Jaguar, se trouvent au sultanat d'Oman. Environ 250 hommes et des missiles anti-aériens Rapier sont en route pour l'Arabie saoudite.

■ PAYS-BAS : Deux frégates en route pour le Golfe.

■ BELGIQUE : Deux chasseurs de mines et un navire d'escorte font route vers la Méditerranée et pourraient ensuite etre envoyés dans le Golfe.

■ RFA : Bonn a envoyé trois chasseurs de mines, deux dragueurs de mines et un navire ravitailleur en Méditerranée orientale.

■ L'ITALIE a envoyé cinq navires pour combler le vide créé en Méditerranée par le départ vers le Golfe d'autres bâtiments de l'OTAN.

■ L'ESPAGNE envisage l'envoi de navires de guerre et de troupes dans le Golfe.

■ LA GRÈCE a fait savoir vendredi qu'elle pourrait elle aussi envoyer des navires dans le Golfe.

■ AUSTRALIE : Deux frégates et un navire de soutien en route vers le Golfe.

■ URSS : Deux bâtiments de guerre et un navire de ravitaillement dans le Golfe.

Le États-Unis veulent durcir les positions du Conseil de sécurité

d'après l'Agence France-Presse

NEW YORK — Avec l'appui de la Grande-Bretagne et de la France, l'administration américaine cherche activement à convaincre les pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU à « muscler » leurs résolutions sur la crise irakienne, pour y inclure la notion de blocus contre Bagdad.

Les représentants des cinq membres permanents du Conseil (États-Unis, URSS, Chine, Grande-Bretagne et France) se sont réunis, hier à New York, sans avoir jusqu'ici réussi à dégager un consensus sur les prochains développements dans le Golfe.

Les États-Unis, qui « ne peuvent se payer le luxe de continuer à agir sans le parapluie des Nations unies », veulent obtenir du Conseil de sécurité une résolution autorisant des mesures contraignantes pour faire respecter l'embargo à l'encontre de l'Irak, selon des sources diplomatiques.

Les États-Unis auraient le plein appui de deux autres membres occidentaux du Conseil avec droit de veto, la France et la Grande Bretagne, mais les Cinq cherchent encore une formule de résolution qui ne serait pas forcément dans l'article 42 de la charte de l'ONU, lequel prévoit explicitement un blocus et n'a jamais été utilisé dans l'histoire de l'organisation, ont ajouté ces sources.

La Chine ne serait pas encore d'accord pour voter une résolution du Conseil donnant aux flotes dans le Golfe le droit explicite à l'utilisation des mesures militaires, et de son coté l'URSS souhaite un rôle pour le Comité d'état-major qui n'est pas encore très clair.

Une possibilité consisterait en l'adoption d'une résolution « originale », qui ne ferait référence à aucun article mais au chapitre 7 de la Charte, qui parle d'« action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression », ont encore ajouté les milieux informés.

Les discussions portent aussi sur la possible coordination des activités de la flotte internationale qui se trouve désormais dans les parages du Golfe ou fait route vers la région.

Sans parler spécifiquement de blocus, le Conseil pourrait autoriser les membres de l'ONU à faire usage de la force pour faire respecter l'embargo commercial décidé contre l'Irak par la résolution 661 à la suite de l'invasion du Koweit le 2 août dernier.

En tout état de cause, tant les « Cinq » que la grande majorité des 15 membres du Conseil sont d'acord pour estimer nécessaire, aussi rapidement que possible, l'ouverture d'une nouvelle réunion de la principale instance des Nations unies.

« C'est une nouvelle crise explosive qui se prépare », a dit hier un diplomate proche du président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur roumain Aurel Dragos Munteanu, après l'ultimatum lancé par le gouvernement irakien aux ambassades qui se trouvent au Koweit.

Cette décision de Saddam Hussein « complique encore plus les choses », a indiqué le diplomate, étant donné qu'il s'agit d'une rupture totale avec la pratique des relations internationales défendue par l'ONU.

La nouvelle séance du Conseil aura très probablement lieu aujourd'hui mardi.

«Les étrangers sont nos hôtes», affirme un ambassadeur irakien

BONN (AFP) — L'ambassadeur irakien à Paris, M. Abdul Razzak al-Hachimi, a estimé que les étrangers retenus en Irak n'étaient pas des otages, mais des « hôtes », dont la présence empêcherait une « folie » des Américains et des Britanniques, dans une interview diffusée hier soir par la télévision ouest-allemande ZDF.

« Quand on parle d'otages, c'est pour exercer un chantage. Ce n'est pas le cas en Irak. Nous avons pris cette mesure pour éviter une catastrophe, car l'Irak se trouve en état de siège. Pas de vivres, pas de médicaments. Avec la menace d'une attaque des Américains et des Britanniques. L'Irak fait tout pour éviter une telle catastrophe », a déclaré M. Hachimi.

L'ambassadeur a estimé que les étrangers étaient déplacés vers des points stratégiques non pas pour servir de « boucliers », mais pour dissuader les gouvernements américain et britannique de commettre une « folie ».

Il s'agit donc selon lui d'une « mesure humanitaire », « non seulement pour le peuple irakien, mais aussi pour les Britanniques et les Américains. Car si la guerre a lieu, tout le monde souffrira. Il y aura des milliers de morts ».

Selon M. Hachimi, les Américains tentent d'anéantir l'Irak de Saddam Hussein, parce qu'il représente « la seule force de la région qui peut empêcher le contrôle par les Américain des gisements de pétroles, qui leur permet de contrôler l'Europe et le monde ».

Interrogé sur l'occupation du Koweit par l'Irak, l'ambassadeur a estimé que les forces américaines devaient d'abord se retirer, puis « ce conflit interne arabe » serait réglé « par les Arabes eux-mêmes ».

Jesse Jackson chez Saddam ?

WASHINGTON (AFP) — Le pasteur noir Jesse Jackson pourrait quitter Washington pour se rendre à Bagdad dans le cadre d'une mission de bons offices destinée à obtenir la libération des otages américains, a indiqué l'un des assistants du révérend Jackson ayant requis l'anonymat.

L'administration américaine a fait savoir que ce voyage n'a pas été organisé à sa demande.

Le révérend Jesse Jackson, ancien candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, est un habitué des voyages dans les régions chaudes du monde. En 1984 il s'était rendu à Cuba, et à la suite de sa visite M. Fidel Castro avait fait libérer plus de vingt Américains de ses prisons. Cette même année, il s'était également rendu au Nicaragua, pour chanter les louanges des sandinistes, ainsi qu'au Panama et au Salvador.

Il s'est également rendu en Syrie pour y accueillir un pilote de l'US Navy abattu lors des opérations aériennes au Liban, et dont le président Hafez el-Assad avait ordonné la libération.

En 1987 enfin, le révérend Jesse Jackson s'était rendu dans le Golfe lors de la guerre irano-irakienne, et y avait été reçu par les dirigeants d'Arabie saoudite et de Jordanie.

Taylor brille par son absence à Banjul

« Il n'y a aucun plan de paix pour le Liberia », dit le leader rebelle

PAYNESVILLE (AFP) — Le président du Front national patriotique du Liberia (NPFL, principal mouvement rebelle), Charles Taylor, a décidé de ne pas se rendre en Gambie, contrairement à ce qu'avaient annoncé ses conseillers, et a accusé les États-Unis de chercher à « brouiller les cartes » en soutenant le président Samuel Doe.

« Je n'ai aucune raison de me rendre à Banjul. Il n'y a aucun plan de paix pour le Liberia. Tout ce qui est fait actuellement vise à me contrer. On me hait », a-t-il affirmé hier soir à un groupe de journalistes rencontrés dans l'enceinte de l'usine Coca-Cola de Paynesville, un faubourg à l'est de la capitale où il a installé son quartier général de campagne.

Vêtu d'une combinaison d'aviateur bleu-gris, débarrassé d'un lourd gilet pare-balles, assis sur un fauteuil placé à l'abri de son camion Mercedes tout-terrain blindé, M. Taylor a révélé que ses troupes avaient déclenché il y a cinq jours une importante opération contre les positions tenues par les combattants du dissident Prince Johnson dans Bushrod Island (ouest de la capitale), où se trouve le port autonome de Monrovia.

M. Taylor a admis la possibilité que les combattants de Prince Johnson aient pu faire alliance avec les troupes du président Samuel Doe, ainsi que l'ont rapporté certaines informations en provenance de Monrovia, mais il a affirmé que jamais Prince Johnson n'aurait fait cela, relançant la polémique sur la mort du rebelle dissident.

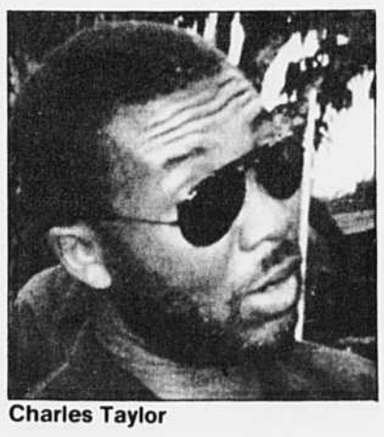

Charles Taylor

Un haut responsable du NPFL avait annoncé il y a une semaine à Abidjan la mort de Prince Johnson, mais cette information avait été démentie par le département d'État américain et par l'intéressé, qui n'a toutefois pas reparu.

M. Taylor a affirmé hier que le rebelle dissident avait été abattu dans une embuscade et que son corps avait été transporté à la morgue de l'hôpital Duside de Harbel, sur la plantation Firestone.

Plusieurs journalistes occidentaux, dont le correspondant de l'AFP, ont pu voir le corps de l'homme présenté comme étant Prince Johnson, mais il leur a été impossible de l'identifier. Le mort porte les traces de deux blessures par balles — une à la jambe droite et une à l'abdomen — ainsi qu'une blessure à la face.

« Jamais Prince Johnson n'aurait rejoint Samuel Doe. Je le connais. On a mis une marionnette que l'on fait passer pour Prince Johnson. Il est inconcevable que des Gios et des Manos puissent s'allier aux soldats Krahns de Samuel Doe », s'est insurgé Charles Taylor.

Les Gios et les Manos, deux tribus de l'ethnie Yacuba installées dans le comté de Nimba, au nord-est du Liberia, ont été persécutées depuis la tentative de coup d'Etat du général Thomas Quiwonkpa en 1985, et ont rallié le mouvement de Charles Taylor dès le début de l'insurrection, le 24 décembre 1989.

« Les États-Unis ont donné des vivres, des armes et des munitions aux troupes de Samuel Doe. Elles ont arrangé l'accord entre l'homme présenté comme Prince Johnson et Samuel Doe », a affirmé Charles Taylor.

« Il y a un plan concerté pour brouiller les cartes, pour que le bain de sang se poursuive dans ce pays. Nous ne nous laisserons pas faire. Nous combattrons Doe, Johnson et tous ceux qui veulent nous arrêter », a-t-il ajouté.

Enfants tués au Liban

BEYROUTH (AFP) — Quatre personnes, dont deux enfants, ont été tuées et vingt autres blessées dans des combats interchiites hier matin dans la banlieue sud de Beyrouth, quadrillée par l'armée syrienne, selon un dernier bilan de sources hospitalières.

Les affrontements à l'arme lourde ont opposé pendant quatre heures le mouvement Amal (pro-syrien) au Hezbollah (pro-iranien), avant que les troupes syriennes ne se déploient en force pour y mettre fin, a-t-on constaté.

Le trafic a dû être momentanément interrompu sur la route menant vers l'aéroport international de Beyrouth. Les deux formations se sont mutuellement accusé d'être à l'origine de ces nouveaux affrontements.

Ces combats sont les plus violents dans la banlieue de Beyrouth depuis près de trois mois. Ils interviennent alors que le président iranien Ali Akbar Hachémi-Rafsandjani a déploré samedi dernier les « combats fratricides » entre chiites du Liban. Le chef du Hezbollah, cheikh Sobhi Toufayli, se trouve depuis samedi en visite à Téhéran.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés
1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télex: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTRÉAL OTTAWA

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-02-001286-905

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LA CAISSE POPULAIRE DE REPENTIGNY,
Partie demanderesse,
-c.-
PIERRE BRUNELLE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Pierre Brunelle de comparaître au greffe de cette cour situé au 200 rue St-Marc, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref et de la déclarationa été remise au greffe à l'intention de Pierre Brunelle, partie défenderesse.
Lieu: Joliette
Date: 14 août 1990
PROTONOTAIRE ADJOINT.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-131849-840

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
DESPINA DIMITRIOU,
Partie requérante,
-c.-
JOSEPH MICHEL CLOUTIER,
Partie intimée

ASSIGNATION

ORDRE est donné à l'intimé JOSEPH MICHEL CLOUTIER de comparaître le 13 septembre 1990 à 9h15 am en salle 2.16 au Palais de Justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame est, Montréal dit district, suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie d'une requête en substitution de procureurs (art. 253) affaidavit et avis de présentation et une contestation de l'intimé et demande reconventionnelle et affidavit a été remise au greffe à l'intention de JOSEPH MICHEL CLOUTIER.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 13 août 1990
RONALD CHASSÉ,
PROTONOTAIRE ADJOINT.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-010025-904

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
BANQUE TORONTO-DOMINION,
Partie demanderesse
-vs-
JERRY R. DEWITT et DORIS BRUNELLE
Partie défenderesse

AVIS

Seulement à DORIS BRUNELLE
Prenez avis que les procureurs de la partie demanderesse ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, au 10 rue St-Antoine est, un avis de 60 jours en vertu des articles 1040A et suivants du Code civil; concernant un emplacement avec toutes les bâtisses ci-dessus érigées incluant celle portant le numéro 33 de la 13ème Avenue à Roxboro.
À moins que vous n'ayiez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les 60 jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi;
Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.
Lieu: Montréal
Date: le 17 août 1990
RÉAL PLOURDE
PROTONOTAIRE ADJOINT.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure locale

BCZ.00020.F le mardi 4 septembre 1990	BGT.07047.F le mardi 4 septembre 1990
35 916 - LAMPES AU MERCURE ET SODIUM	6 - REMORQUES TREUILS POUR CONDUCTEUR
Admissibilité : Place d'affaires au Québec	Admissibilité : Place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 30 000 $	Garantie de soumission : 30 000 $
Prix du document : 25 $	Prix du document : 25 $

KDN.04513.A le mardi 4 septembre 1990	LLR.01015.A le mardi 11 septembre 1990
Région Saguenay Secteur Chicoutimi	Région Maisonneuve
DÉBOISEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION MONOPHASÉE À 25 kV	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES ENTRE LES POSTES BEAUMONT ET FLEURY À MONTRÉAL
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 30 000 $	Garantie de soumission : 175 000 $
Prix du document : 25 $	Prix du document : 25 $

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie ouest, 10e étage
Montréal (Québec)
H2P 1C3

Pour renseignements:
(514) 385-2830

Le montant de 25 $ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 mai 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CHATEAU DOLLARD INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 30ième jour de juillet 1990, sous le numéro 4306560.
Ce 7ième jour d'août, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-010222-907

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LA BANQUE ROYALE DU CANADA,
Partie demanderesse,
-c.-
2529-4372 QUÉBEC INC.,
-et-
ALFIO RAPISARDO,
Parties défenderesses
-et-
LA BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Tiers-saisi

ASSIGNATION

ORDRE est donné aux défendeurs 2529-4372 QUÉBEC INC. et ALFIO RAPISARDO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, Montréal dit district, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie d'un bref de saisie avant jugement en mains-tierces affidavit et avis a été remise au greffe à l'intention de 2529-4372 QUÉBEC INC. et ALFIO RAPISARDO.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1990
M. MARTIN,
PROTONOTAIRE ADJOINT.

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)

APPEL D'OFFRES N° 2UA-515-1-01

FOURNITURE DES DISJONCTEURS 330 ET 145 kV

Date et heure limites de réception des soumissions: Le jeudi, 4 octobre 1990 à 15 h 30
Garantie de soumission: 300 000,00 $
Prix du document: 75,00 $

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE CONTRATS
19e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par **chèque visé ou mandat** fait à l'ordre de la Société d'Énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'Énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.

Marc Chabot
Chef de service Contrats

CUBIRACK INC. par acte daté le 3 juillet 1990, et enregistré le 4 juillet 1990 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4299460 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée./International Mercantile Factors Ltd. tous ses compter de livres, créances, réclamations et demande découlant de toute source, crées dans le cours normal des affaires ou autrement.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE./
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 50 296 160 5. VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, -vs- LINDA FREESE, défenderesse. Le 20 août 1990, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 482, Chemin lac Quenouille, en la cité Lac Carré, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Plymouth Reliant, rouge et acc., immé Qué. KCZ 736, série: 1P3BP4960EF288146. Conditions: ARGENT COMPTANT. FLORENCE MEUNIER, huissier, 432-3848, DE L'ÉTUDE ROGER WHITFORD & ASS., HUISSIERS, 335-3848. ST-JÉRÔME le 16 août 1990.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 juillet 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CPF DUALAM LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 30ième jour de juillet 1990, sous le numéro 4306559.
Ce 7ième jour d'août, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

---

appel d'offres

Gouvernement du Quebec

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
0166	Impression de 608 540 chemises de classement avec codification couleur	Différents endroits

Clôture de la soumission: 4 septembre 1990 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au:
Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille Est, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5K4
Tél: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 $ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 $ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des Approvisionnements,
Jean-Claude Careau, ing.

Québec

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 à la date ci-après mentionnée, pour:

Contrat 90-019-POL
SERVICE DE MESSAGERIE

Date d'ouverture: 4 septembre 1990
Documents de soumission: s'adresser à la Division des achats, 30, avenue Manseau, Outremont (tél.: 280-3761)
Prix des documents: sans frais
Consultation des documents: à la Division des achats
Garantie de soumission: cautionnement de soumission ou chèque visé représentant 5 % du total de la soumission présentée pour la première année

Toute soumission doit être présentée sur les formulaires fournis à cette fin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au Secrétariat de la Communauté immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La secrétaire de la Communauté,
Nicole Lafond

Montréal,
Le 21 août 1990

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 à la date ci-après mentionnée, pour:

Contrat 90-026-ST
ACHAT DE PAPIER

Contrat 90-031-ST
ENTRETIEN MÉNAGER

Date d'ouverture: 4 septembre 1990
Documents de soumission: s'adresser à la Division des achats, 30, avenue Manseau, Outremont (tél.: 280-3761)
Prix des documents: sans frais
Consultation des documents: à la Division des achats
Garantie de soumission: cautionnement de soumission ou chèque visé représentant 5 % du total de la soumission

Toute soumission doit être présentée sur les formulaires fournis à cette fin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au Secrétariat de la Communauté immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La secrétaire de la Communauté,
Nicole Lafond

Montréal,
Le 21 août 1990

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPELS D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au Secrétariat de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12h00 à la date ci-après mentionnée, pour:

Contrat 90-002-POL
ACHAT D'ARTICLES EN CUIR

Contrat 90-003-POL
ACHAT DE CHEMISES POUR POLICIERS

Contrat 90-005-POL
ACHAT DE GANTS, GANTELETS ET MITAINES

Contrat 90-006-POL
ACHAT D'ARTICLES ET DE VÊTEMENTS DE NYLON

Contrat 90-007-POL
ACHAT DE KÉPIS POUR POLICIERS

Contrat 90-008-POL
ACHAT D'UNIFORMES ET PANTALONS D'UNIFORME

Contrat 90-009-POL
ACHAT DE SOULIERS ET BOTTINES

Contrat 90-010-POL
ACHAT DE BOTTES ET COUVRE-CHAUSSURES POUR POLICIERS

Contrat 90-011-POL
ACHAT DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR POLICIERS

Contrat 90-055-POL
ACHAT DE BAS

Date d'ouverture: 4 septembre 1990
Documents de soumission: s'adresser à la Division des achats, 30, avenue Manseau, Outremont (tél.: 280-3761)
Prix des documents: sans frais
Consultation des documents: à la Division des achats
Garantie de soumission: cautionnement de soumission ou chèque visé représentant 5 % du total de la soumission

Toute soumission doit être présentée sur les formulaires fournis à cette fin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au Secrétariat de la Communauté immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La secrétaire de la Communauté,
Nicole Lafond

Montréal,
Le 21 août 1990

Transports Québec

Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats *Ministère des Transports* *700, boul. St-Cyrille Est* *20e étage* *Québec (Québec) G1R 4Y9* *Tél.: (418) 644-8848*	*OU*	*Service des contrats* *Ministère des Transports* *255, boul. Crémazie Est* *1er étage* *Montréal (Québec) H2M 1L5* *Tél.: (514) 873-6061*

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.

■ **Projet no 108-2404-0** — Construction d'un ponceau préfabriqué en béton avec dalle de transition sur la route 296 traversant la rivière aux Sapins, dans la municipalité de Ste-Françoise, M.R.C. Les Basques, circonscription électorale Rivière-du-Loup. Longueur de 0,05 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 $, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 13 000 $ ou
— chèque visé: 6 500 $.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 11 septembre 1990 à 15h.**

■ **Projet no 311-9401-0** — Remplacement des joints, réfection partielle de la structure sur la rue Saint-Philippe, dans la municipalité de Clermont ville, M.R.C. Charlevoix-Est, circonscription électorale de Charlevoix et modification des joints ainsi que la pose de cuvettes sur la structure de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans la municipalité de Baie Saint-Paul ville, M.R.C. Charlevoix, circonscription électorale de Charlevoix.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 $, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 3 500 $ ou
— chèque visé: 1 750 $.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 11 septembre 1990 à 15h.**

■ **Projet no 320-4210-0** — Déneigement et déglaçage d'une partie de la route 175, boulevard du Lac, raccordement rue Notre-Dame – boulevard du Lac, chemin Tour-du-Lac, chemin Tour-du-Lac-Nord et la traverse de Laval, dans diverses municipalités, M.R.C. Jacques Cartier et Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales Chauveau et Montmorency. Longueur de 28,49 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 $, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 000 $ ou
— chèque visé: 4 500 $.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 6 septembre 1990 à 15h.**

APPEL DE CANDIDATURES

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques.
Catégorie: Génie

■ **Projet no 1140-90-102** — Réaliser les plans et devis ainsi que l'ordonnancement des travaux de modernisation de la ligne de trains de banlieue Montréal – Deux-Montagnes dans diverses circonscriptions électorales de l'île Jésus et celle de Deux-Montagnes.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que dans les M.R.C. de Laval, Les Laurentides, Les-Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Argenteuil, Antoine-Labelle, Mirabel, Matawiniw, D'Autray, Joliette, Montcalm, l'Assomption, Les Moulins et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicitée précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 $ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boulevard St-Cyrille Est 20e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	Service des contrats Ministère des Transports 255, boulevard Crémazie Est 1er étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Tél.: (514) 873-6061

La réception des offres est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

La réception des offres prendra fin **le mercredi, 12 septembre 1990 à 15h.**

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre
Jean-Marc Bard, F.C.A.

Services professionnels reliés à la construction et aux sciences physiques.
Catégorie: Génie

■ **Projet no 1140-90-124** — Réaliser une étude de planification et de gestion des transports pour les travaux routiers réalisés au cours de l'année budgétaire 1990-91 dans la région de Montréal.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que dans les M.R.C. de Laval, Les Laurentides, Les-Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Argenteuil, Antoine-Labelle, Mirabel, Matawiniw, D'Autray, Joliette, Montcalm, l'Assomption, Les Moulins, Vaudreuil-Soulanges, Lajemmerais, Champlain, Branharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Rousillon, Les Jardins-de-Napierville, La Vallée-du-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Rouville, Kahnawake et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicitée précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 $ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boulevard St-Cyrille Est 20e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	OU	Service des contrats Ministère des Transports 255, boulevard Crémazie Est 1er étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Tél.: (514) 873-6061

La réception des offres est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

La réception des offres prendra fin **le vendredi, 7 septembre 1990 à 15h.**

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre
Jean-Marc Bard, F.C.A.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 21 août 1990

L'indice Desjardins confirme une dégradation de l'économie

Michel Van De Walle
de la Presse Canadienne

L'INDICE précurseur Desjardins, qui anticipe la performance économique du Québec, a une nouvelle fois reculé au mois de mai, confirmant que la situation se dégrade.

Après un recul de 0,1 % en avril, la chute du mois de mai est cette fois de 0,6 %. C'est une seconde diminution consécutive.

« Je qualifierais la situation actuelle de stagnation », dit l'économiste Mario Couture, du Mouvement Desjardins. Il signale toutefois que le Québec est sur une « pente plus douce » actuellement que ne l'est l'Ontario, où les signes de récession se multiplient et que les reculs paraissent plus abrupts, surtout dans les secteurs de l'automobile et de l'immobilier.

M. Couture souligne par ailleurs que les signaux économiques sont étonnamment divergents au Québec. Ainsi, si les faillites personnelles atteignent des sommets, le chômage diminue tandis que les mises en chantiers sont étonnamment fortes - par rapport aux prévisions, bien sûr. « Au Québec, on pourrait peut-être finalement s'en tirer un peu mieux. Peut-être a-t-on atteint le fond du baril », croit-il, d'où l'expression de la « pente douce ».

Au Canada, constatent les économistes du Mouvement Desjardins dans la dernière livraison de leur revue mensuelle sur l'« Evolution de la conjoncture économique », « la récession frappe à la porte ». Rappelant que le produit intérieur brut au Canada a reculé en avril et en mai, les analystes font remarquer que la récession qui touche déjà le secteur manufacturier a commencé à s'étendre à celui des services.

Historiquement, rappellent-ils, « le Canada n'a pu éviter de récession lorsque les États-Unis faisaient de même ». Or, chez nos voisins du sud, des signes inquiétants demeurent : la croissance économique est plus faible que prévu, le secteur industriel est apathique, l'inflation a tendance à s'accélérer, surtout avec les événements au Moyen-Orient et leurs effets sur les prix pétroliers, tandis que les coûts de main-d'oeuvre s'accroissent.

Puisque les trois-quarts des exportations canadiennes vont aux États-Unis, l'effet d'entraînement est indéniable. De plus, les déficits canadiens, du compte courant et gouvernemental, demeurent très élevés.

Les analystes remarquent que, si l'inflation au Canada a été contenue par le niveau élevé du dollar canadien qui permet d'importer à moindre coût, une diminution de la valeur de la devise canadienne en raison de la baisse des taux d'intérêts aura l'effet inverse: le Canada importera alors les tensions inflationnistes extérieures, surtout celles des États-Unis. « Les mots stagflation et récession devraient revenir dans le jargon des économistes au Canada », écrit Robert Normand, économiste également chez Desjardins.

Si le Québec pourrait s'en tirer un peu moins mal, c'est que les intentions d'investissements demeurent élevées et que le secteur manufacturier est, écrit-on, d'une « vigueur surprenante ». Les investissements sont en hausse de 14,3 % à 6,5 milliards $ en 1990. C'est du côté des métaux primaires et des pâtes et papier qu'il faut regarder. La construction de nouvelles alumineries est un facteur important. Même si les temps sont plus difficiles pour les papeteries, il y a quand même quelques projets en cours, dont celui de l'usine de pâte de Donohue à Matane. « La vigueur des entreprises aura donc pour effet de mieux positionner le Québec et d'assurer sa croissance future », écrit-on enfin dans cette Revue mensuelle.

Peerless subit les contrecoups de sa dette et de la conjoncture

Claude Turcotte

UNE DETTE énorme et la conjoncture économique ont affecté sensiblement les résultats financiers de la Corporation des tapis Peerless au premier trimestre terminé le 31 mai dernier, alors qu'une perte nette de 2 millions $, ou de 23 cents par action, a été enregistrée, en comparaison d'un gain de 1,7 millions $, ou de 20 cents par action, déclaré au trimestre correspondant de 1989. Cette perte arrive malgré une augmentation considérable du chiffre d'affaires qui est passé en 12 mois de 59 millions $ à 134,5 millions $ par suite d'importantes acquisitions. Le président du conseil et chef de la direction, M. Bram Garber, avoue qu'il sera satisfait si l'entreprise parvient à compléter l'année sans déficit, ce qui toutefois est loin d'être assuré.

« Il est évident que notre bilan n'a pas du tout l'allure de celui que nous avons publié il y a un an. La différence la plus flagrante est l'importante augmentation de notre dette, a mentionné hier à l'assemblée des actionnaires M. David Ardetti, président et chef de l'exploitation. Cette dette a fait en effet un bond gigantesque de 15,1 millions $ à 165,7 millions $, dont 86,3 millions $ sont imputables au financement des acquisitions de Galaxy et de Cartita; il faut ajouter à cela 63 millions $ US représentant la dette existante de Galaxy. Déjà, les résultats de l'exercice annuel ayant pris fin en février montraient que l'expansion pesait sur le bilan. De 12,5 millions $ le bénéfice net tombait à 4,4 millions $; le rendement sur l'avoir des actionnaires glissait de 20,1 % à 6,5 %.

L'augmentation des taux d'intérêt au Canada complique évidemment la tâche des dirigeants de Tapis Peerless, qui s'en prennent aux politiques du gouvernement fédéral. M. Garber reproche au ministre des Finances, M. Wilson, de « priver le Canada des avantages du libre-échange, en forçant les entreprises canadiennes à payer des taux d'intérêt qui sont près de 5 % supérieurs à ceux que versent les sociétés américaines ». Le président soutient aussi que le raffermissent du dollar favorise les importations et diminue les exportations et il mentionne qu'en 18 mois, de janvier 1989 à juin 1990, la part du marché canadien que représentent les tapis importés des États-Unis est passée de 9 à 25 %; en revanche les exportations de tapis canadiens vers les États-Unis ont diminué de 17 %.

Cette période de 18 mois ne constitue cependant que 15 % de la période de transition eu égard à l'abolition des tatifs tel que prévu par le traité de libre-échange.

Tapis Peerless, qui a désormais d'importants actifs aux États-Unis, ne semble pas elle-même profiter pas de ce courant. Selon M. Garber, sa compagnie exporte peu au Canada. D'ailleurs, les activités américaines de Peerless sont pour le moment nettement moins rentables que celles de la contrepartie canadienne. Par exemple, pour le premier trimestre de cette année, le bénéfice d'exploitation au Canada fut de 1,3 million $ pour des ventes de 64,7 millions $; des ventes de 69,7 millions $ aux États-Unis ont donné un bénéfice d'exploitation de seulement 356 000 $.

De plus, les accusations portées contre les taux d'intérêt au Canada ne valent que partiellement pour expliquer les résultats financiers de Peerless, puisque 70 % de sa dette a été contractée en dollars américains, à des taux inférieurs à ceux pratiqués au Canada. « Nous avons fait le nécessaire pour minimiser nos risques. De notre dette globale d'entreprise, 45 millions $ US sont protégés par une entente limitant notre taux à environ 10 % et le taux pour un autre montant de 7,5 millions $ est fixé à un maximum de 14 % », a expliqué le président. En outre, au Canada, Peerless a emprunté 45 millions $ en fonds US et a réussi à avoir un taux d'intérêt fixe de 11,25 % bon jusqu'en 1992.

Les acquisitions effectuées ont été faites à prix diminués, étant donné l'état de ces compagnies. Il faut par ailleurs les remettre en bon état, d'où un plan de redressement de 12 millions $ chez Galaxy. Des changements ont été apportés à la direction et au personnel de cette filiale, ce qui s'est traduit par 360 pertes d'emplois.

À tout cela, il faut ajouter la conjoncture économique. Le ralentissement, voire la récession, fait qu'on achète moins de tapis, si bien que les dirigeants de Peerless en sont maintenant à concentrer leurs efforts pour consolider leurs bonnes usines, dont celle d'Acton Vale au Québec qui occupe environ 750 employés depuis une mise à pied de 150 personnes avant la période des vacances.

Peerless affirme détenir 23 % du marché canadien. Avec ses 3600 employés, elle se classe quatrième plus important fabricant de tapis au monde, après Shaw Industries et Burlington (américains), et le belge Beaulieu.

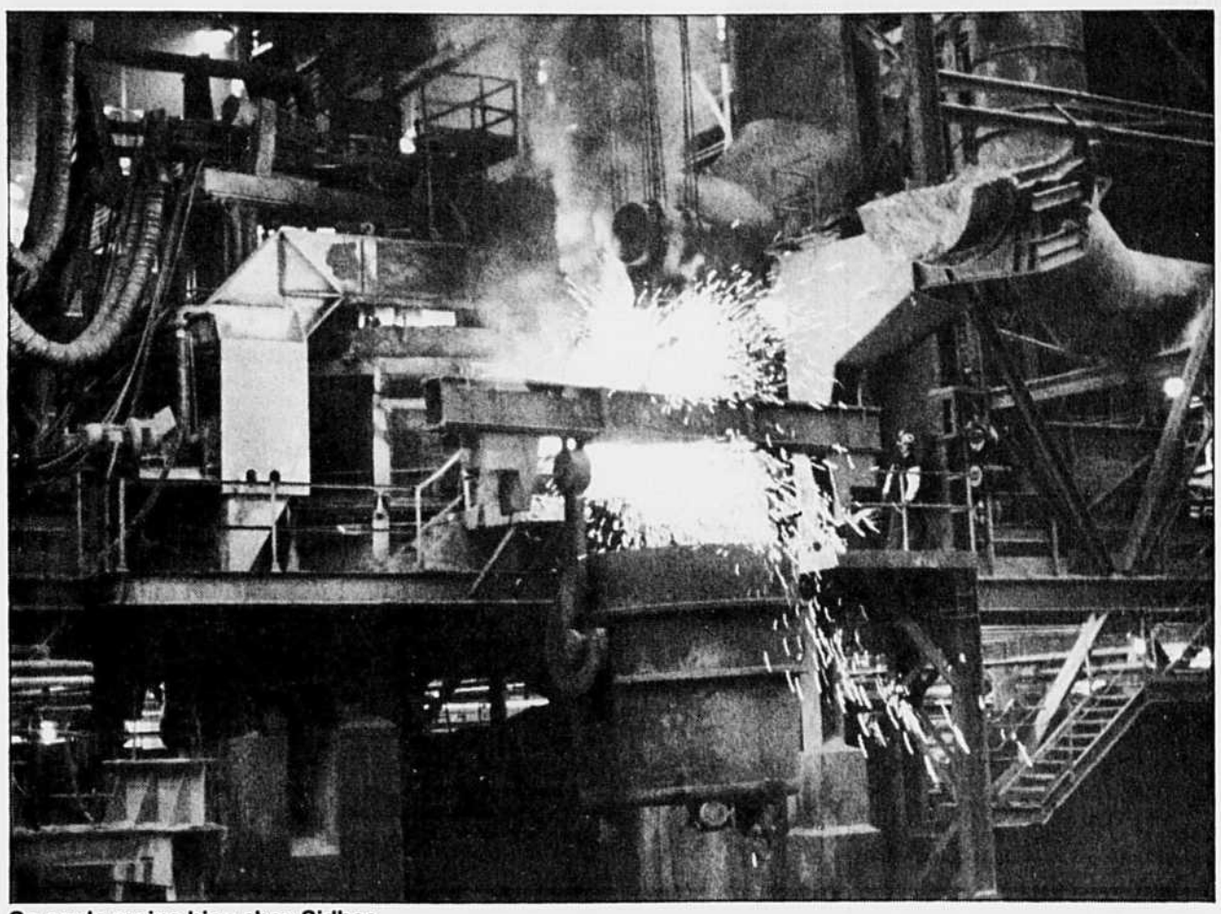

Ça coule moins bien chez Sidbec.

Sidbec-Dosco enregistre des pertes de 5,6 millions $ au premier semestre

Serge Truffaut

LA FORCE du dollar canadien combinée à des taux d'intérêt trop élevés ont réduit la marge bénéficiaire de Sidbec-Dosco à un point tel que celle-ci a déclaré des pertes de plus de 5,6 millions $ à la fin du premier semestre de l'exercice financier en cours. Lors des six premiers mois de l'exercice antérieur, cette société d'État avait encaissé des profits nets de plus de 17 millions $.

Dans le message à l'actionnaire, que signent conjointement M. Pierre Laurin, président du conseil d'administration, et M. John LeBoutillier, président et chef de la direction de cette entreprise, la politique économique du gouvernement fédéral est pointée du doigt comme la grande responsable des déboires financiers qu'a rencontrés cette année Sidbec-Dosco.

En effet, MM. Laurin et LeBouthillier préviennent que « la direction ne s'attend pas à des améliorations notoires de conjoncture tant que le gouvernement fédéral s'entêtera à poursuivre une politique monétaire aussi néfaste pour le secteur manufacturier en général et le secteur sidérurgique en particulier ».

« La valeur artificiellement élevée du dollar canadien, de poursuivre ces deux dirigeants, non seulement réduit la rentabilité des ventes d'exportation vers les États-Unis et les marchés outre-mer, mais encourage les producteurs étrangers à prendre une place de plus en plus importante dans le marché canadien ».

L'écart de 4 à 5 % qui subsiste entre les taux d'intérêt canadiens et les taux américains pénalisent sérieusement les manufacturiers canadiens. « Ils doivent non seulement faire face à des augmentations de leurs charges financières, mais également surseoir dans bien des cas à des investissements qui sont essentiels à leur survie à long terme », ont souligné MM. Laurin et LeBoutillier.

Dans le contexte de libre-échange que nous vivons depuis plus d'un an, un dollar canadien à 87 cents américains favorise indûment les sidérurgistes américains qui ont vu leur part de marché au Canada faire un bond non négligeable de 4 % au cours des récentes années.

C'est au cours du deuxième trimestre que ces variables macro-économiques ont le plus influé sur la performance financière de l'entreprise, alors que la période devait se solder par une perte de 7,2 millions $ contre un bénéfice net de 1,6 million lors de la période correspondante en 89. Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 11 % pour s'établir à 158 millions $. « Le monde de la sidérurgie canadienne est en récession depuis le début de l'année », a noté M. LeBoutillier.

Afin d'inverser à moyen terme la vapeur, Sidbec-Dosco poursuit actuellement des négociations pour faire l'acquisition de 50 % des actifs de Walker Wire And Steel, une entreprise basée au Michigan qui réalise un chiffre d'affaires annuel variant entre 50 et 75 millions $.

Au cours d'un entretien, le président et chef de la direction de Sidbec a confié que « pour des raisons techniques la transaction n'a pas encore était baclée ». Toutefois, M. LeBoutillier s'est dit confiant que tout cela devrait être terminé d'ici quelques semaines.

Entente GM-Lada

GENERAL MOTORS vendra à Volga Auto Works, de Togliatti en Union soviétique, 150 000 systèmes de gestion de moteurs chaque année, d'ici 1995.

Il s'agit de la première entente à intervenir depuis 50 ans entre un fabricant automobile américain et un constructeur soviétique.

En plus de former les travailleurs soviétiques, GM fabriquera des systèmes pour les moteurs Lada de quatre cyclindres, de 1,5 et 1,7 litres. Le géant américain discute également de la possibilité de fabriquer des convertisseurs catalytiques en Union Soviétique.

Cette entente, évaluée à 1 milliard $ par Lada Canada, pourrait avoir des retombées sur l'industrie canadienne de l'auto, car un projet, actuellement en cours, dotera bientôt le modèle Samara, de Lada, d'une transmission automatique. Lada Canada estime que ces quelques améliorations permettront à la compagnie de doubler ses ventes au pays.

Restriction des exportations de bois américain

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a signé hier une loi restreignant fortement les exportations américaines de billes de bois pour protéger les emplois dans l'industrie du sciage aux États-Unis, a annoncé la Maison-Blanche.

Ces restrictions devraient également, en réduisant l'exploitation forestière dans les régions du Nord-Ouest, permettre de protéger la chouette tachetée, une espèce animale dont l'existence est menacée.

Ces dispositions sont inscrites dans le cadre d'une nouvelle loi sur les douanes et le commerce. Elles visent surtout à accroître l'offre de billes de bois pour les scieries américaines en interdisant les exportations de troncs bruts provenant des grands Etats producteurs de l'Ouest.

Ces restrictions auront le plus grand impact sur trois grands États producteurs du Nord-Ouest : l'Oregon, l'État de Washington et le Nord de la Californie, où les coupes de bois sont déjà limitées par la législation fédérale pour protéger l'habitat de la chouette tachetée.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1824.23	- 1.96
TSE-300	3487.69	- 4.21
Dow Jones	2656.44	+ 11.64
Dollar canadien (US Cents)	87.52	+ .09
Or (Toronto–US$)	410.10	+ .50

(PC)

Les Bourses s'inquiètent

PARIS (AFP) — L'escalade de la tension au Moyen-Orient et la décision du président irakien Saddam Hussein de protéger les points militaires stratégiques de l'Irak avec des ressortissants étrangers transformés en « boucliers vivants », ont encore inquiété hier les places financières internationales.

La plupart des Bourses ont encore payé un tribut à la baisse, notamment celle de Paris, tandis que le dollar enregistrait une reprise technique après avoir atteint vendredi un plus bas niveau historique face au deustschemark.

Les risques de guerre augmentant au Moyen-Orient, l'or a conservé son statut de valeur refuge, malgré des prises de bénéfice en cours de journée. Le franc suisse a également joué ce rôle.

D'autre part, le secrétariat de l'OPEP annonçait hier qu'il n'y aurait pas de réunion extraordinaire de l'organisation, la proposition saoudienne n'ayant pas reçu le soutien de la majorité des 13 pays. L'Arabie saoudite était prête à augmenter sa production pour compenser en partie l'embargo du pétrole irakien et koweitien.

Les cours du pétrole ont donc subi un nouvel accès de fièvre. À New York, hier à l'ouverture du marché, le West Texas Intermediate a gagné 22 cents à 28,85$, s'inscrivant à son plus haut niveau depuis l'éclatement de la crise du Moyen-Orient.

À Londres, le Brent de la mer du Nord, échéance octobre, gagnait hier à l'ouverture quelques fractions à 26,95 $ contre 26,85 $ vendredi à la clôture, pour monter à la mi-séance à 27,35 $.

Les marchés boursiers étaient encore bien mal en point sauf Wall Street qui, après avoir cédé 1,36 % vendredi, affichait peu après l'ouverture un gain de 16 points pour l'indice Dow Jones, à 2660,89 points.

À Paris, la Bourse a encore dégringolé, l'indice CAC 40 cédant 3,19 % en clôture après avoir perdu 4,62 % en cours de séance.

La Bourse de Tokyo accusait un repli de 1,1 %, celle de Francfort 1,8 % tombant une fois encore à son plus bas niveau de l'année. Le marché londonien était également orienté à la baisse en milieu d'après midi, le Footsie cédant 3,7 points à 2173,2 points.

Sur les marchés des changes, les devises européennes continuaient à faire bonne figure en dépit de la crise, notamment la livre sterling qui bénéficie de la hausse des cours du pétrole.

À Francfort, le dollar était échangé à 1,5577 mark contre 1,5540 mark vendredi. À Tokyo, la monnaie américaine s'échangeait à 147,47 yen en hausse de 0,12 yen. À Londres, en milieu de journée, elle était cotée à 1,5601 mark contre 1,5490.

La livre se renforçait notamment face au franc français à 10,032 FF contre 9,9810FF, les analystes de la City pariant sur une entrée de la livre dans le Système monétaire européen début septembre.

L'or était négocié à Londres en fin de journée à 407,75 $ en repli de 0,7 %. À Zurich il avait été négocié à 408,50 $ tandis qu'à Paris il atteignait 414,90 $ contre 412,14 $ vendredi.

Pas de réunion d'urgence de l'OPEP

LONDRES (Reuter) — L'Arabie saoudite n'a pas obtenu le soutien d'une majorité des pays membres de l'OPEP pour une réunion prochaine au sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

OPECNA, l'agence de presse du cartel reçue à Londres, a annoncé hier que la proposition saoudienne n'avait pu recueillir une majorité de sept voix, sur les 13 pays membres de l'organisation.

Aucune réunion n'aura lieu dans l'immédiat, ajoute OPECNA, en citant un communiqué de l'OPEP qui précise toutefois que le président en exercice de l'organisation, l'algérien Sadek Boussena, rencontrera certains ministres du Pétrole des pays membres avant la fin du mois d'août.

Le communiqué de l'OPEP ne donne pas l'identité des ministres qu'il rencontrera et ne dit pas si ces entretiens seront particuliers ou collectifs.

L'Arabie saoudite, premier exportateur mondial, a déja fait savoir qu'elle augmenterait sa production de brut de deux millions de barils par jour (bpj), avec ou sans l'accord de l'OPEP.

Les divergences au sein de l'OPEP et le durcissement de la crise du Golfe ont provoqué une nouvelle hausse du prix du pétrole sur les marchés mondiaux.

Plusieurs pays membres ont dit n'être favorables ni à une réunion prochaine de l'OPEP, ni à une hausse de la production.

L'Iran, par la voix de son ministre du Pétrole, Gholamreza Aqazadeh, s'est déclaré hostile à toute réunion.

Un excédent « d'environ 180 millions de barils par jour en stocks devrait largement suffire à compenser l'arret des livraisons de pétrole irakien et koweitien », a déclaré Aqazadeh.

L'Algérie estime que la situation militaire et politique dans le Golfe devait être clarifiée avant toute réunion extraorinaire de l'OPEP, a-t-on déclaré de sources haut placées dans l'industrie pétrolière algérienne.

À Djakarta, l'Indonésie avait proposé la tenue, au plus tôt à la fin de la semaine, d'une réunion restreinte à six —Algérie, Nigéria, Arabie saoudite, Indonésie, Iran et Venezuela— ce qui éviterait la présence de l'Irak et laisserait de coté la question de la représentativité du Koweit.

Sur les marchés, la plupart des professionnels pensent que l'impact de la hausse de la production saoudienne sera limitée, celle-ci ne couvrant que partiellement le déficit de 4,2 millions de bpj provoqué par l'embargo international contre l'Irak.

Le prochain sommet de l'OPEP est prévu théoriquement pour la fin de l'année.

Il n'existe pas dans les statuts de l'organisation de mesuress disciplinaires prévues au cas où un pays membre dépasserait le quota qui lui a été alloué.

L'OPEP s'est efforcée, jusqu'à maintenant, de parvenir à un consensus pour toutes ses décisions.

Le prix de l'essence repart à la hausse aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — La hausse des prix de l'essence à la pompe a repris hier aux États-Unis, plusieurs compagnies pétrolières relevant leur tarifs après une trève d'une semaine.

Les cours du brut avaient fortement augmenté vendredi, sur le marché à terme de New York, la détérioration de la situation au Moyen-Orient faisant craindre une rupture des approvisionnements. Cette dernière hausse a porté à 33 % la progression des prix du pétrole brut depuis l'invasion du Koweit par l'Irak.

Le prix de détail du gallon (3,8 litres) d'essence sans plomb recommence à grimper. La progression a été en moyenne de 13,6 cents depuis le début du conflit et elle va jusqu'à 20 cents en certains endroits.

L'effet du nouveau bond des prix sur le marché à terme a été renforcé par l'annonce d'une baisse des stocks dans le circuit commercial, à 211 millions de gallons, soit 6 millions de moins que l'année précédente à même époque, par l'Institut américain du Pétrole.

Des experts placent le niveau souhaitable à 215 millions de gallons.

C'est pour l'essence sans plomb que la pression à la hausse des prix est la plus forte, plusieurs compagnies pétrolières ayant indirectement fait savoir que les capacités de raffinage sont actuellement insuffisantes pour remplacer les livraisons du Koweit. Contraction de l'approvisionnement qu'aucune livraison de brut d'autres pays pétroliers ne permettra de compenser.

Le prix de l'essence est un facteur clé du rythme d'inflation. Un renchérissement prolongé ferait grimper les coûts de production de l'agriculture et donc des prix alimentaires.

PanCanadian
Petroleum Limited

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le Conseil d'Administration de PanCanadian Petroleum Limited a déclaré un dividende trimestriel de quinze (15¢) cents par action sur les actions ordinaires de la Compagnie, payable le 28 septembre 1990, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 7 septembre 1990.

Par ordre du Conseil
Brian W. Jones
Secrétaire de la Compagnie
3 août 1990
Calgary, Alberta

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Exorcist 3*** sem. 7 h, 9 h 15
ASTRE II: — ***Problem Child*** sem. 6 h 15, 8 h, 9 h 45
ASTRE III: — ***Die Hard 2*** sem. 7 h, 9 h 30
ASTRE IV: — ***Air America*** sem. 7 h 30, 9 h 40

BERRI I: (288-2115) — ***58 minutes pour vivre*** 12 h 15, 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 45
BERRI II: — ***Robocop 2*** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40
BERRI III: — ***Nikita*** 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45
BERRI IV: — ***Retour vers le futur 3*** 12 h 45, 5 h 15, 9 h 45— ***Le délateur*** 3 h, 7 h 30
BERRI V: — ***Ma mère est une loup garou*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — ***Die Hard 2*** sem. 7 h, 9 h 30
BONAVENTURE II: — ***Navy Seals*** sem. 7 h 05, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — ***58 minutes pour vivre*** 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
BROSSARD II: — ***Problem Child*** 1 h 30, 7 h 10— ***Robocop 2*** 4 h, 9 h.
BROSSARD III: — ***Exorcist 3*** 1 h 45, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— ***Robocop 2*** 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 2: — ***Problem Child*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 3: — ***Die Hard 2*** 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 4: — ***Young Guns 2z*** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 05, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 5: — ***Retour vers le futur 3*** 12 h 35, 4 h 45, 9 h.— ***Le délateur*** 2 h 50, 7 h.
CARREFOUR LAVAL 6: — ***Flatliners*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— ***Flatliners*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: — ***Tie Me Up Tie Me Down*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: — ***Young Guns 11*** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl— ***Ducktales: the Movie*** 1 h, 3 h, 5 h.— ***Presumed Innocent*** 7 h, 9 h 30

CINÉMA OMÉGA 1: — ***Nukie*** 1 h.— ***Arachnophobie*** 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA OMÉGA 2: — ***48 heures de plus*** 7 h, 9 h.— ***Le livre de la jungle*** 1 h, 3 h, 5 h.

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — ***Chine, ma douleur*** 20 h. (23 au 26 août)

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7284)— ***Someone to Love*** 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — ***Navy Seals*** 2 h 15, 4 h 35, 7 h 15, 9 h 35
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: — ***Problem Child*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: — ***Young Guns 11*** 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: — ***Flatliners*** 1 h 20, 4 h, 7 h, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: — ***Exorcist 3*** 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: — ***Die Hard 2*** 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— ***Toute une nuit*** 18 h 35— ***Identification d'une femme*** 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — ***Presumed Innocent*** 6 h 20, 9 h 15
CINÉMA V - 2: — ***The Two Jakes*** 6 h 15, 9 h 20

CINÉPLEX I: (849-3456) — ***Cruising Bar*** 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 10
CINÉPLEX II: — ***Flatliners*** 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX III: — ***Mo Better Blues*** 1 h 25, 4 h 10, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — ***Die Hard 2*** 1 h 20, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30
CINÉPLEX V: — ***Jésus de Montréal*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX VI: — ***Problem Child*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15— ***Miss Daisy et son chauffeur*** 7 h 05, 9 h 10
CINÉPLEX VII: — ***Exorcist 3*** 2 h, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — ***Présumé innocent*** 1 h 10, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IX: — ***Cinéma Paradiso*** 1 h 35, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141)— ***Mr. Frost*** 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***L'homme qui voulait savoir*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Attache moi*** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***L'enfant de l'hiver*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— ***Bonjour Monsieur Gauguin*** 19 h. (21 au 26 août)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— ***Les yeux noirs*** 20 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Le grand bleu*** mar. 2 h, 5 h, 8 h., lun. mer. jeu. 8 h.

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Présumé innocent*** sem. 7 h, 9 h 30
DAUPHIN II: — ***Gremlins 2*** fr. sem. 7 h 15, 9 h 20

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — ***Exorcist 3*** sem. 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA DÉCARIE 2: — ***Die Hard 11*** sem. 7 h, 9 h 30

DORVAL I: (631-8586) — ***My Blue Heaven*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
DORVAL II: — ***Ghost*** 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 25
DORVAL III: — ***The Jungle Book*** 1 h 30, 3 h 30— ***The Freshman*** 7 h 15, 9 h 30
DORVAL IV: — ***Days of Thunder*** 6 h 50, 9 h 30— ***Ducktales: the Movie*** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30

DU PARC 1: (844-9470)— ***Presumed Innocent*** sem. 6 h 45, 9 h 15
DU PARC 2: — ***The Two Jakes*** sem. 6 h 40, 9 h 30
DU PARC 3: — ***Ghost*** 7 h, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870)— ***Jours de tonnerre*** 2 h 10, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — ***Arachnophobie*** 2 h, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Taking Care of Business*** 4 h 50, 7 h, 9 h 15— ***Ducktales: the Movie*** 1 h 30, 3 h 20
FAIRVIEW II: — ***Air America*** 4 h 20, 7 h, 9 h 25— ***The Jungle Book*** 1 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230)— ***Problem Child*** 2 h, 3 h 45, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Exorcist 3*** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Mo Better Blues*** 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Mr. Frost*** 2 h 20, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, mer. 2 h 20, 4 h 30, 9 h 40

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159)—

GREENFIELD I: (671-6129) — ***Jours de tonnerre*** 6 h 30, 9 h 15— ***La bande à Picsou*** 1 h, 2 h 45, 4 h 30
GREENFIELD 2: — ***My Blue Heaven*** 1 h 15, 3 h 45, 6 h 40, 9 h 30
GREENFIELD 3: — ***Air America*** 1 h, 3 h 30, 6 h 45, 9 h 20

IMAX: Vieux-Port de Montréal— ***Vivre au Sommet*** (fr.) du lun. au dim. de 10h.30 à 21h.30 aux 45 à 60 min. approx.— ***To the Limit*** du lun. au dim. à 11h.30 et 18h.30

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***Days of Thunder*** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40

LAVAL I: (688-7776) — ***Jours de tonnerre*** 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
LAVAL II: — ***Arachnophobie*** 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
LAVAL III:— ***Ghost*** 4 h 10, 6 h 50, 9 h 20 — ***Le livre de la jungle*** 12 h 40, 2 h 30
LAVAL IV:— ***Nukie*** 12 h 20, 2 h 20, 4 h 20— ***The Two Jakes*** 6 h 20, 9 h.
LAVAL V:— ***La bande à Picsou*** 1 h, 2 h 50, 4 h 30— ***Presumed Innocent*** 6 h 40, 9 h 10

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***Présumé innocent*** 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25
LAVAL 2000 2:— ***58 minutes pour vivre*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 40

LOEW'S I: (861-7437) — ***Presumed Innocent*** 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 10
LOEW'S II:— ***My Blue Heaven*** 12 h 30, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S III:— ***Ghost*** 1 h 05, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
LOEW'S IV:— ***Pretty Woman*** 1 h 05, 3 h 40, 6 h 15, 9 h.
LOEW'S V:— ***The Two Jakes*** 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h 05

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: ***Un film bref sur l'amour*** 19 h— ***Camille Claudel*** 21 h — Salle 2: ***Les aventures du Baron Munchausen*** 19 h 10— ***Tu ne tueras point*** 21 h 30— Salle 3: ***Mata Hari*** 19 h 15— ***Huit et demi*** 21 h 30

PALACE 1: — ***Air America*** 1 h 10, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 10
PALACE II:— ***Taking Care of Business*** 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
PALACE III:— ***The Jungle Book*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50— ***Dick Tracy*** 6 h 40, 9 h.
PALACE IV:— ***Rosalie Goes Shopping*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45
PALACE V:— ***Ducktales: the Movie*** 12 h 45, 2 h 45— ***Arachnophobia*** 4 h 30, 6 h 50, 9 h 20
PALACE VI:— ***The Freshman*** 12 h, 2 h 20, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 35

PARADIS I: (354-3110)— ***58 minutes pour vivre*** sem. 7 h, 9 h 30
PARADIS II:— ***Présumé innocent*** sem. 7 h 15, 9 h 45
PARADIS III:— ***Robocop 2*** sem. 7 h 15, 9 h 20

PARISIEN I: (866-3856)— ***Nukie*** 1 h, 3 h, 5 h— ***Dick Tracy*** 7 h, 9 h 20
PARISIEN II:— ***Le livre de la jungle*** 12 h 30, 2 h 20— ***Arachnophobie*** 4 h 15, 6 h 50, 9 h 10
PARISIEN III:— ***La bande à Picsou*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 10— ***48 heures de plus*** 7 h, 9 h.
PARISIEN IV:— ***Cyrano de Bergerac*** 12 h, 2 h 50, 5 h 40, 8 h 35
PARISIEN V:— ***Rosalie fait ses courses*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
PARISIEN VI:— ***Cyrano de Bergerac*** 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
PARISIEN VII:— ***Jours de tonnerre*** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — ***Die Hard 2*** 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***Young Guns 11*** 2 h, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 20, jeu. 2 h, 4 h 45, 9 h 40
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Chicago Joe*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — ***Présumé innocent*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — ***Retour vers le futur 3*** 1 h 05, 5 h 15, 9 h 40.— ***Le délateur*** 3 h 20, 7 h 35

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550)—

UNIVERSITÉ: Mtl (849-0041)— ***Pas de répit pour Mélanie*** 2 h.— ***Simon les nuages*** 3 h 50— ***Une jolie femme*** 7 h, 9 h 15, jeu. 9 h 40

VERSAILLES I: (353-7880) — ***Jours de tonnerre*** 12 h 40, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
VERSAILLES II:— ***Arachnophobie*** 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
VERSAILLES III:— ***La bande à Picsou*** 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30— ***Dick Tracy*** 7 h 10, 9 h 20
VERSAILLES IV:— ***Nukie*** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30— ***The Two Jakes*** 6 h 30, 9 h 20
VERSAILLES V:— ***Le livre de la jungle*** 12 h 20, 2 h.— ***Ghost*** 4 h, 6 h 30, 9 h.
VERSAILLES VI:— ***Air America*** 1 h, 4 h, 6 h 30, 9 h.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30— Paolo Ramos Band, les 24-25-26 août

ARÉNA MAURICE-RICHARD: Montréal— L'Orchestre Métropolitain, dir. Agnès Grossmann, soliste: Angèle Dubeau, violon, oeuvres de Strauss, Kreisler, Lehar, Weber-Berlioz, les 21-22 août à 20h.

BAR LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882)— Billy Martin, les 21-22 août à 22h.30

BAR 2080: 2080 rue Clarke, Montréal (285-0007)— Tous les mardis, blues avec Michael Browne Trio et Stephen Barry, basse, à 22h.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 18h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h., sam. à compter de 21h.30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. de 17h. à 19h., mar. de 17h.30 à 19h.30— Trio Billy Georgette, sam. de 18h. à 21h.30— Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h. à 24h.

LE BIJOU: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244)— Goldie Alexander, chanteur de Rhythm'n Blues, du 31 juillet au 25 août, mar. mer. de 20h. à 01h., jeu. ven. de 21h. à 02h., sam. de 22h. à 03h.

LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 310 Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Le groupe El Kady, du mer. au sam.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal— Mario Starninos Jazz Quartet, les 24-25 août à 21h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915)— Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, jeu. ven. de 18h. à 21h., sam. de 17h.30 à 20h.30, dim. de 17h. à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404)— Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403)— Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. sam. dim. de 17h.30 à 20h.30.

LA CAGE AUX SPORTS: 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322)— Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30.

LA CAGE AUX SPORTS: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244)— Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447)— Fatala, de la Guinée, les 21-22 août à 22h.

LE CLUB DATE: 1218 est Ste-Catherine, Montréal (526-5844)— La chanteuse Claudia Katry, du mer. au sam. à 22h., dim. à 16h.30— La chanteuse Caroline Harvey, les dim. à 22h.

ÉGLISE ST-JAMES UNITED: 463 ouest Ste-Catherine, Montréal— Concert d'été, Philip Crozier, organiste, oeuvres de Alain, le 21 août à 12h.30

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Tibor Ceasar, pianiste, lun. 17h. à 20h., mar. au ven. 17h. à 01h., sam. 20h. à 01h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port de Montréal— Exposition internationale sur les applications des nouvelles technologies dans le domaine des arts visuels et des communications, tous les jours de 10h. à 23h., jusqu'au 23 sept.

LA CROISETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Mike Mirizio, pianiste, du dim. au ven. 17h. à 20h.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam., les ven. et sam. Christiane Gendron, harpiste

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Jazz avec Tim Jackson, pianiste, et Skip Bey, contrebassiste, du mar. au jeu. de 20h. à 01h., les ven. et sam. de 21h. à 02h.

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion (455-6290)— Alain Lefèvre, piano, oeuvres de Schumann, Brahms, Paganini, Rachmaninov et Ravel, le 23 août à 20h.

MONTREAL AEROPORT HILTON: 12,505 Côte de Liesse, Montréal (631-2411)— La Barrique: Piereth Vermeil, chanteuse, danse et spectacle du mar. au sam. de 20h.30 à 2h.— Le Carrefour piano-bar: Manon Robert au piano, tous les jours de 11h.30 à minuit

PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Danger: planète en péril » du 5 mai au 2 sept.— horaire français: lun. au dim. 13h.45, 15h., 20h.30, horaire anglais: lun. au dim. 12h.30, 19h.30

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246)— Hommage à Brel avec Yves Raymond, du 8 au 25 août, mer. au sam. à 20h.30

STADE OLYMPIQUE: Montréal— L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12h. à 18h., mar. au dim. 10h. à 18h.— pour renseignements: 252-8687

BÂTEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: Sortie 112, route 20, St-Marc-sur-Richelieu (584-2271)— « Bonne fête maman » texte d'Elizabeth Bourget, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 15 juin, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

CABARET THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN INC.: 248 Rang des Continuations, St-Esprit de Montcalm (514-839-6105) ou (589-4552)— « Comme ça, tu te sépares » de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Yvon Leroux, du 16 juin au 1er sept., du mer. au sam. à 20h.30.

CENTRE CULTUREL DE BELOEIL: Route 20, sortie 112, Beloeil (464-4772)— « Pique-nique en ville » de Georges de Tervagne, m. en s. Léo Ilial, du 19 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

HÔTEL LESAGE: Prévost (1-224-5332)— « Waiter » de Pierre Légaré, m. en s. Gilbert Dumas, du 23 juin au 1er sept., jeu. au sam. à 20h.

MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (819-595-7455)— « La Chaire » de Bill Davis, traduction de François Tassé, m. en s. Louison Danis, du 6 juillet au 1er sept., mer. au ven. 20h., sam. 19h. et 22h.

LE PATRIOTE DE STE-AGATHE: Sortie 83, autoroute 15, Ste-Agathe (861-2244 ou 819-326-3655)— « Cré menteur » de Derek Benfield, adaptation Michel Forget, m. en s. Monique Duceppe, à compter du 15 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: 51, route 132, St-Michel-de-Bellechasse (sortie 348 de l'autoroute 20) (418-884-3344)— « Les gaffeurs » de William Van Zandt et Jane Milmore, adaptation et m. en s. Johanne Seymour, à compter du 29 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306)— « Parade » spectacle de marionnettes, jusqu'au 4 sept., mar. au dim. à 12h., 14h., 16h. et 18h.

THÉÂTRE DES CASCADES: 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341)— « Cache-Cash » de Donald Churchill et Peter Yeldham, traduction et adaptation Olivier Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 1er juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE LE CHANTECLERC: autoroute des Laurentides, sortie 67, Ste-Adèle (514-229-3591)— « Quelle famille » de Francis Joffo, m. en s. Louis Lalande, du 19 juin au 26 août, et les 1-2 sept., mar. au dim. à 20h.30, matinées les sam. de août et le 1er sept. à 17h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Sortie 98E de la route 20, direction Sorel, puis Ste-Anne-de-Sorel (393-9022, 743-8446, 1-800-363-9468)— « Le tutu qui tue » de John Bishop, m. en s. Monique Duceppe, à compter du 12 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE LA CHÈVRERIE: St-Fortunat, Cté Richmond (819-344-2402)— « Tequila » de Nick Hall traduite et adaptée par Claude Maher, m. en s. Serge Caron, du 26 juin au 25 août.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: sortie 147, autoroute 20, Upton (514-549-5828)— « Dragon sur table » texte et m. en s. Richard Blackburn, du 22 juin au 25 août, mar. au dim., à 20h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE LA GRANGE DES SOEURS DE MARIEVILLE: 1979 St-Césaire, autoroute 10, sortie 37, Marieville (1-460-2161 ou 447-6026)— « 1836 le manoir aux maléfices » création et m. en s. Réjean Wagner, du 20 juin au 1er sept., mer. au sam. 20h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE MASSON: Salle Lombard, Ville de Masson (819-986-5653)— Les Productions Padem présentent « Chambres d'hôtel » texte de Louis Saia, Michel Lessard et Marielle Léveillé, m. en s. Pascal Belleau, du 20 juin au 1er sept., mer. au sam. à 20h.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (819-595-7455)— « L'éducation de Rita » de M. Russel, traduction de René Dionne, m. en s. Claire Faubert, du 29 juin au 1er sept., mar. au ven. 20h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE MANOIR DU LAC DELAGE: Québec, route 73, direction Nord, Lac Delage (418-848-1818) (514-285-8725)— « Des moutons noirs pure laine » de Neil Simon, traduction Olivier Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 19 juin au 2 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: 8075 boul. Jean XX111, Trois-Rivières ouest (819-377-3223)— « Vice et versa » de Ray Cooney, traduction et adaptation de Michel Dumont et Marc Grégoire, m. en s. Monique Duceppe et François Barbeau, à compter du 12 juin, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: sortie 106, autoroute des Cantons de l'Est, Eastman (297-2860, 297-2862)— « Le dernier des Don Juan » de Neil Simon, adaptation René Dionne, m. en s. Louis-Georges Carrier, du 22 juin au 25 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.

THÉÂTRE MOLSON: 10 Chemin des Patriotes, St-Charles-sur-Richelieu, autoroute 20 est, sortie 113 (584-2293)— « Avion en folie » de Larry-Michel Demers, du 29 mai au 1er sept., du mar. au sam. à 21h.

THÉÂTRE PALACE DE GRANBY: 135 Principale, Granby (514-375-2262)— « Tel père tel fils », m. en s. de Gaétan Labrèche, dès le 20 juin, du mer. au sam. à 20h.30.

THÉÂTRE DE POINTE-AU-CHÊNE: Route 148, entre Lachute et Montebello (819-242-5923)— « Mais n'te promène donc pas toute nue » de Georges Feydeau, m. en s. Philippe Grenier, les productions de La Belle Époque, du 8 juin au 1er sept., mer., jeu., ven., 21h., sam. 19h.30 et 22h.30 et dim. 20h.

THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: Île Ste-Hélène (954-1344)— « Ça tourne autour du lit » de Jasmine Dubé, m. en s. Marc Pache, du 4 juillet au 1er sept., mer. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE LA RELÈVE À MICHAUD: St-Mathieu-de-Beloeil, transcanadienne, sortie 105 (514-464-0089)— « Gars » de Jean Barbeau, m. en s. de Claude Maher, du 5 juin au 1er sept., du mar. au ven. à 21h., sam. à 19h. et 22h.30.

THÉÂTRE DE LA SUCRERIE: Casselman, Ont., transcanadienne direction Ontario, sortie 66 (613-764-5580)— « Chapeau » de Bernard Slade, traduction de Luis de Cespédes, m. en s. de Jean-Bernard Hébert, du 3 juil. au 1er sept., du mar. au sam. à 20h.30.

THÉÂTRE DU VIEUX ROCHER: Grand-Mère (819-538-1113)— « Un mensonge attend pas l'autre » du réalisateur Robert Lavoie, du 20 juin au 25 août.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MARDI 21 AOÛT
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
PRÉSENTE A 22:00
• concierto serenata para arpa y orquesta (Rodrigo)
• extr. sérénade K. 203 (Mozart)
DEMAIN SOIR, 22:00
• symphonie no. 6 D. 589 (Schubert)
• quatuor op. 12 en mi bémol (Mendelssohn)
ciel 98,5
RENSEIGNEMENTS: 527-8321

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Maison de Marco Polo
CUISINE SZECHUANNAISE
sans glutamate monosodique (msg)
SPECIALITé: CANARD
canard de Nanking (unique)
canard de Pékin (rés.24hr)
canard de Szechuan
canard sauce soya
5980, Jean-Talon est: 254-5855
Métropolitain, sortie Lacordaire

HARRISON FORD
Certaines personnes tueraient par amour.
PRÉSUMÉ INNOCENT
"Presumed Innocent"
LE DAUPHIN — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE
CENTRE-VILLE — 2001, RUE UNIVERSITY
LONGUEUIL — PLACE LONGUEUIL
2ième FILM AUX CINÉ-PARCS
LE PARADIS — 8215, RUE HOCHELAGA
LAVAL 2000 — 3195, BOUL. ST-MARTIN O.
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE — ROUTE 15 (SORTIE 21)
CINÉ-PARC DRUMMONDVILLE — ROUTE 20 (SORTIE 170)

CIBL LA PASSION RADIO 101,5 FM
ATTACHE - MOI! 14 ans
Le tout nouveau film de PEDRO ALMODOVAR
(Femmes au bord de la crise de nerfs)
EN VERSION FRANÇAISE — DESJARDINS — COMPLEXE DESJARDINS
v.o. espagnole avec s.t. anglais — ÉGYPTIEN — 1455, RUE PEEL
CINÉMAS CINEPLEX ODEON

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 L'édition magazine
12.15 Les détecteurs de mensonges
12.45 Le clan Campbell
13.15 Dallas
14.15 Cinéma « L'histoire d'une victoire » amér. 83
16.00 Fraggle Rock
16.30 Tom et Jerry
17.00 L'heure G
18.00 Montréal ce soir

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.30 Bon appétit
13.00 Ferland/Nadeau en vacances
13.54 Video Clips
14.00 Chacun chez soi
14.30 Kate et Allie
15.00 Justice pour tous
15.30 Campus
16.30 Double défi
17.00 Mimémo
17.30 Souvenirs d'été
17.58 Capsule Allô-Ciné

6 CBMT
12.00 Midday
13.00 All My Children
14.00 Coronation Street
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 Generations
16.30 Babar
17.00 Video Hits
17.30 Golden Girls
18.00 Newswatch

12 CFCF
12.00 Family Ties
12.30 Pulse
13.00 Shirley
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 The Oprah Winfrey Show
17.00 Night Court
17.30 The Cosby Show
18.00 Pulse

15 TV5
14.50 Bonne journée
15.00 L'info-5
15.30 Envoyé spécial
16.30 40 degrés à l'ombre
18.30 Des chiffres et des lettres

17 RADIO-QUÉBEC
13.30 Pause musicale
15.30 L'enfant et l'ère informatique
16.00 Beau et chaud
17.00 Tom Sawyer
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 La fourchette d'or
13.30 Québec en vacances
14.00 Cinéma Quatre Saisons « Harold et Maude » amér. 71 avec Ruth Gordon, Bud Cort et Vivien Pickles
16.00 Le vagabond
16.30 Action-réaction
17.00 Montréal-les-îles
17.30 Le grand journal

La télévision du mardi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.C.) Montréal	Ce soir	La Cour en direct	Les détecteurs de mensonges	Génies en herbe	Cinéma : *Hibernatus* —Fr. 69 Avec Louis de Funès et Claude Gensac			Le Téléjournal Le Point/météo/sport		Baseball / *Expos vs Giants*			
3 WCAX (CBS) Burlington	News		News	Family Feud	Rescue 911		Movie : *Mystic Pizza* —É.-U. 88 Avec Julia Roberts et Annabeth Gish				News	The Arsenio Hall Show	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News	News	Jeopardy !	Cheers	Matlock				Real Life		News	The Tonight Show	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		Babar	Doctor, Doctor	The Struggle for Democracy		Witness		The National 22h20/The Journal		News	Newhart	Kate & Allie
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Santa Barbara	Peau de banane	Les héritiers du rêve		Le match de la vie		Ferland/Nadeau en vacances		Nouvelles météo/sports	23h45/Ciné-lune: *Minnie et Moskowitz* —É.-U. 1971	
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment tonight	Bordertown	Matlock				Roseanne	Grand	News	News	The Arsenio Hall Show
15 TV5 (Télévisions Francophones)	16h30 / 40 degrés à ...	Des chiffres et des lettres	Journal télévisé de A2	L'info - 5	Les grandes peurs	20h40/Télétourisme	21h10/Champs Élysées			22h45/L'Afrique des femmes		23h40/Télescope	
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-Partout	Lassie	Les bons ennemis (dernière)		Feu vert international	La route des vacances	Beau et chaud		Cinéma : *Le bateau-phare* —É.-U. 85 Avec Klaus Maria Brandauer et R. Duvall			La route des vacances	
20 Musique Plus	Musique vidéo	FAX : L'Infoplus	Flashback		Musique vidéo		Rock en bulle: Superstramp	Musique vidéo					
22 WVNY (ABC) Burlington	News		Wheel of Fortune	A Current Affair	Who's the Boss ?	Family Matters	Roseanne	Coach	Thirtysomething		News	Nightline	Twilight Zone
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's Special	Deutsch Direkt	Chinese Brush Painting	Exploration		Ten Great Writers		Foundations of Taoist ...	Renovating the Inside ...	Artificial Intelligence ...	People Patterns	
25 Much Music	19 h / Fax			Muchwest	Outlaws and Heroes		Mike & Mike's Excellent X ...	Vidéoclips	Spotlight / Terence ...	Vidéoclips			
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business...	Bradshaw on : The Family								23h25/Movie : *Spellbound* Am. 45 —Avec Gregory Peck	
35 QUATRE SAISONS Montréal	La roue chanceuse	Garden-Party		Vie de star	Cinéma : *Meurtre sous les tropiques* —É.-U. 82 Avec Lee Remick et Jack Thompson				Garden-Party		Le Grand Journal	Sports plus	Patrouille de nuit
57 WCFE (PBS)	3-2-1 Contact	The Nightly Business ...	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Unforgettable Nat King Cole		21h15/American Masters : *John Hammond*			Star Cops		23h40/Movie : *Ride the High Country* —É.-U. 1962	

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Montréal, mardi 21 août 1990

THEATRE / chronique

Surprise, il n'y a plus de Rideau Vert!

La prochaine saison débutera au Théâtre Saint-Denis 2

PHOTO JACQUES NADEAU

Voici l'aspect sous lequel se présente ces jours-ci l'ancien Théâtre du Rideau Vert, de la rue Saint-Denis.

Robert Lévesque

ON A UN CHOC lorsqu'on passe devant le Rideau Vert ces jours-ci. Ce n'est pas Beyrouth mais presque ... On a beau chercher : il n'y a plus de Rideau-Vert au 4664 de la rue Saint-Denis !

Sauf le cadre de scène qui domine un cratère désolé, seule trace des défunts théâtres du lieu (le Chanteclerc, le Stella et le Rideau Vert), il ne reste rien du théâtre où la troupe Barry-Duquesne fit les beaux soirs des années 30, où débarquèrent les *Belles-soeurs* de Tremblay en 1968, ou Jean Gascon tint son dernier rôle en avril 1988 dans *La Cerisaie*.

La « grande rénovation » ou « cure de rajeunissement » dont on parlait en mai dernier, lors de l'annonce d'une subvention de Québec et Ottawa (2,9 millions $), est en fait une démolition complète des lieux et la construction d'un tout nouveau théâtre, opérations qui devront prendre un temps beaucoup plus long que celui escompté par les directrices du Rideau Vert, Yvette Brind'amour et Mercedes Palomino, lorsqu'elles donnaient rendez-vous à leur public pour octobre 1990.

Il est impensable que le Rideau Vert lance tel que prévu sa 42e saison dans ses (nouveaux) murs en octobre prochain, avec *Ruy Blas*, tel qu'on le prétendait lors de la conférence de presse du 3 mai dernier. À moins que ce soit à ciel ouvert que le héros de Hugo lance : « Je ne suis qu'un ver de terre amoureux d'une étoile » !

C'est donc un peu la panique dans les bureaux de la compagnie, rue Gilford, et c'est sans doute pourquoi personne ne retourne les appels du DEVOIR. Que faire ? Les contrats de cinq pièces sont signés. Annuler la saison, c'est le gouffre financier. Il faut se loger ailleurs, mais où ?

Pour l'instant, les deux premiers spectacles de la saison, le Victor Hugo mis en scène par Guillermo de Andréa, et *Ténor demandé*, la comédie américaine de Ken Ludwig mise en scène par Denise Filiatrault, sont rescapés et auront lieu au Saint-Denis 2, le « petit Saint-Denis » qui fait tout de même plus de 900 places. On le confirme à France-Film, propriétaire des salles Saint-Denis.

Pour le Claudel choisi comme troisième spectacle dans la saison (*Le pain dur*), une oeuvre dans une tonalité que l'on imagine mal entendre dans le bas de la rue Saint-Denis, on se sait encore quoi faire. Pourra-t-on inaugurer le « nouveau Rideau-Vert » avec ce spectacle mis en scène par Michèle Magny, et dont la première est prévue pour le 22 janvier 1991 ? À suivre.

La convalescence de Duceppe

LA VICTOIRE de son fils, élu député souverainiste à Ottawa, est de nature à ragaillardir Jean Duceppe qui, depuis son malaise cardiaque en juillet, doit cependant garder le repos le plus complet. Une seule interview télé, arrachée par l'équipe politique de son fils en campagne électorale, l'a épuisé.

Le comédien de 67 ans se remet très lentement depuis qu'il a quitté l'hôpital avec un stimulateur cardiaque, au début août. Sans se rendre aux bureaux de la compagnie Jean-Duceppe, il conseille ou approuve de loin la mise en marche de la saison qui débute le 12 septembre avec la création d'une nouvelle pièce de Michel Tremblay, *La maison suspendue*.

On ne sait encore si M. Duceppe pourra honorer ses contrats de comédien sur la scène du Port-Royal. Il doit tenir un rôle dans le Ibsen, *L'Ennemi du peuple*, et le Miller, *Le prix*. Dans le cas du Ibsen, second spectacle de la saison, il s'agit d'un petit rôle et le remplacement ne ferait pas problème. Dans le cas de la pièce d'Arthur Miller, dont la première aura lieu en février 1991, il s'agit d'un rôle de premier plan.

Un observateur de la Belle Époque

Mais n'te promène donc pas toute nue

Une pièce de Georges Feydeau, mise en scène de Philippe Grenier, décors de Serge Chapu, costumes de Rhéa Vinet, avec Daniel Gadouas, Sophie Stanké, Danielle Godin, Marc Hébert et Pierre Gendron, au Théâtre de Pointe-au-Chêne jusqu'au 1er septembre.

Alain Pontaut

QUEL MONDE curieux que celui de Feydeau, roi du vaudeville de la Belle Époque, dont le burlesque est apparemment si gratuit, si proche de l'absurde qu'il en prend des airs de tragédie !

Avec deux pièces courtes, habilement mises en scène par Philippe Grenier, *On purge bébé*, et *Mais n'te promène donc pas toute nue*, le Théâtre de Pointe-au-Chêne nous offre une vue en coupe, mais significative, de ce théâtre et de cet auteur. Deux farces faites de rien mais où se glisse, on ne sait trop comment, l'implacable satire de la bourgeoisie française de 1900. Deux pochades, moins élaborées dans leur construction que *La Puce à l'oreille* ou *La Dame de chez Maxim's*, mais éclairées par le génie et la mysoginie de l'auteur.

Non que les hommes soient épargnés mais les femmes de Feydeau, de charmante apparence, ont une sorte de monstruosité qui appelle la catastrophe. Elles parlent avant de penser et leur discours est un torrent où un incident de la vie domestique devient une affaire d'État. Elles disent de prodigieuses absurdités à la vitesse d'une mitrailleuse. Elles s'entêtent longuement, farouchement sur de minuscules points de détail. Elles poursuivent, éternisent le débat sur ces riens avec une énergie inépuisable, avec une fougue forcenée et avec une logique totalement dévoyée.

C'est vertigineux, c'est surréaliste (les Surréalistes adoraient Feydeau), c'est Ionesco, sans y toucher, bien avant Ionesco. Et d'autant plus que ces héroïnes déstructurent, atomisent aussi le langage, conventionnel, propre à l'échange commercial et mondain, qu'utilisent leurs maris. Dans la foulée, des autres elles disent « ping-pong » au lieu de « pis que pendre » et elles se plaignent d'un 33 degrés « de latitude » quand il fait très chaud. D'un verbe délirant, elles affichent une ingénuité qui frise la bêtise et une mauvaise foi prodigieuse qui plonge l'univers autour d'elles en plein chaos.

C'est fascinant, le système de Feydeau ! Observateur bien plus froid qu'amusé de ces insectes à la fois intéressés et stupides, menteurs et bourrés de préjugés qui composent l'espèce humaine, il fait de son observation un tableau aussi féroce qu'apparemment vide de pensée, assez génialement construit pour que ces insectes se heurtent dans des malentendus sans fin et tellement absurdes qu'ils en deviennent terrifiants.

Drôles ? Sûrement. Comme Molière. Au premier degré. Avec un comique si fatalement entraîné vers la catastrophe et la démence que l'enfer y est garanti. Riche, beau, élégant, marié et père de famille, Georges Feydeau était d'ailleurs lui-même neurasthénique, d'une tristesse sans recours au sein de l'apparente gaieté qu'il décrivait. Dans la cinquantaine, il faut du reste l'interner : il se prend, cette fois sans rire, pour Napoléon.

Sophie Stanké se prend, elle, pour une comédienne, assez légère et Parisienne et boulevardière pour cette opération, alors qu'elle épelle sur un ton invariable, lourdement, sans y croire et sans l'habiter, cette frénésie qui commande un rythme follement rapide, divers, acrobatique, dans la diction et le mouvement. Elle a sans doute ailleurs bien du talent mais ce monde-là n'est pas pour elle.

Danielle Godin est amusante, Marc Hébert très adroit et Daniel Gadouas tout à fait remarquable, que ce soit dans la peau du ministre Chouilloux, acheteur de pots de chambre pour l'armée, ou dans celle du député Ventroux dont la tenue vestimentaire, sinon la nudité, de l'épouse finira par ruiner la carrière.

Les décors de Serge Chapu sont ingénieux et la salle de ce théâtre-cabaret, posé au bord de la rivière des Outaouais, chaleureuse et superbe.

Le CRTC renouvelle sous conditions la licence de CHRC

HULL (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé, hier, qu'il avait décidé de renouveler pour un an seulement, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 1991, la licence détenue par la compagnie Les entreprises de radiodiffusion de la Capitale Inc. pour l'exploitation de la station de radio CHRC, de Québec.

L'organisme réexaminera le rendement de la station l'année prochaine, lors du prochain renouvellement.

Le président du CRTC, M. Keith Spicer, s'est dit grandement inquiet de certains propos tenus en ondes par l'animateur André Arthur. Il y voit des « manquements flagrants à l'exigence de haute qualité imposée par la Loi sur la radiodiffusion ».

Il reproche aussi à la station un manque d'équilibre dans la discussion des questions d'intérêt public en ondes.

M. Spicer souligne par ailleurs que les radiodiffuseurs ont une grande responsabilité à l'égard des citoyens parce que les fréquences radio, dont le nombre est limité, sont du domaine public.

« Contrairement aux médias écrits, l'accès au médias électroniques est limitée en raison du nombre restreint de fréquences disponibles, précise-t-il. Nous voulons accorder le préjugé le plus favorable possible à la liberté d'expression. Cependant, l'accès limité aux ondes, qui sont du domaine public, rend inévitable une discipline plus exigeante que dans la presse écrite. »

Le CRTC a aussi ordonné à CHRC de conserver pendant six mois l'enregistrement de toute sa programmation diffusée sur les ondes.

La station devra informer le Conseil de tout jugement ou règlement résultant d'une poursuite en diffamation intentée contre elle ou l'animateur André Arthur, à la suite des propos tenus par ce dernier sur les ondes.

CHRC devra en outre soumettre au CRTC dans les 60 jours de nouvelles lignes directrices concernant les tribunes téléphoniques pour remplacer celles en vigueur le 13 octobre 1989 et faire connaître leur existence à son auditoire par le biais d'un message d'au moins 30 secondes diffusé une fois par jour du lundi au vendredi.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Nervosité.** Un industriel est obligé d'héberger un homme trouvé en état d'hibernation dans *Hibernus*, une comédie d'Edouard Molinaro avec, dans le rôle principal, le toujours nerveux Louis de Funès. R.-C., 20 h.

★ **Nationalisme.** Première émission d'une série de neuf de *Les grandes peurs de l'an 90* qui traite de la montée des mouvements nationalistes dans le monde. Invité : l'historien français Emmanuel Todd. TV5, 20 h.

★ **Vedettes.** Les meilleurs moments de l'émission *Champs Élysées* depuis sa création le 16 janvier 1982. Michel Drucker reçoit : Patrick Bruel, Mylène Farmer, Annie Cordy, Raymond Devos, Jean Poiret, Michel Serrault, Alain Delon, Jean Marais et plusieurs autres. TV5, 21 h 10.

★ **Découvertes.** John Hammond est un producteur de disque pas comme les autres. Il a découvert, entre autres, Bessie Smith, Billie Holiday, Count Basie, Bob Dylan et Bruce Springsteen. À *American Masters*, on présente un documentaire sur la vie et la carrière de ce brillant découvreur de talent. PBS, 21 h 15.

★ **Dichotomie.** John Cassavetes raconte par petites saynètes l'idylle incroyable entre deux personnes de milieux très différents dans *Minnie et Moskowitz*. T.-M., 23 h 45.

— G.F.

EN BREF...

Concert d'orgue

L'ORGANISTE Gerald Wheeler donnera un récital le jeudi 23 août à 12 h 10 à l'Église St. Andrew and St. Paul, à l'intersection des rues Sherbrooke et Redpath. Il interprétera des oeuvres de Bach, Morfel et *Resurrexit* par Kenneth Leighton. Offrande volontaire.

Louis Lortie à New York

LOUIS LORTIE l'invité du festival *Mostly Mozart* de New York les 24 et 25 août. Il s'agit du concert de clôture de l'événement dans lequel Louis Lortie partagera la scène du Lincoln Centre avec Jamie Laredo et Cho-Lian Lin. Le pianiste montréalais jouera le *Concerto K. 415* tandis que ses deux collègues donneront la *Symphonie concertante pour violon et alto* sous la direction de Neeme Jarvi. Cet engagement de Louis Lortie suit celui qu'il vient de remplir avec le Cleveland Orchestra dirigé par Libor Pesek à la fin de juillet alors qu'il a interprété le *Concerto en sol majeur* de Ravel. Rappelons que l'artiste lancera en septembre un disque Beethoven ainsi qu'un disque Ravel en novembre, soit le quatrième et dernier volet de l'intégrale des oeuvres pour quatre mains et deux pianos de Ravel, avec la participation de la pianiste Hélène Mercier.

Claude Gagnon tourne à Montréal

LE RÉALISATEUR Claude Gagnon et son équipe reviennent de Victoria pour compléter jusqu'au 31 août à Montréal le tournage du long métrage *The Pianist*. L'acteur japonais Eiji Okuda qui tient le rôle-titre est également la vedette du film *Les Passions du Mont Aso*, réalisé par Kei Kumai, qui sera présenté en compétition officielle au Festival des films du monde. La distribution de *The Pianist*, une coproduction canado-japonaise, comprend également Dorothée Berryman, Gail Travers, Macha Grenon, Ralph Allison et Maury Chaykin.

— M.L.

Si les symptômes du stress persistent...

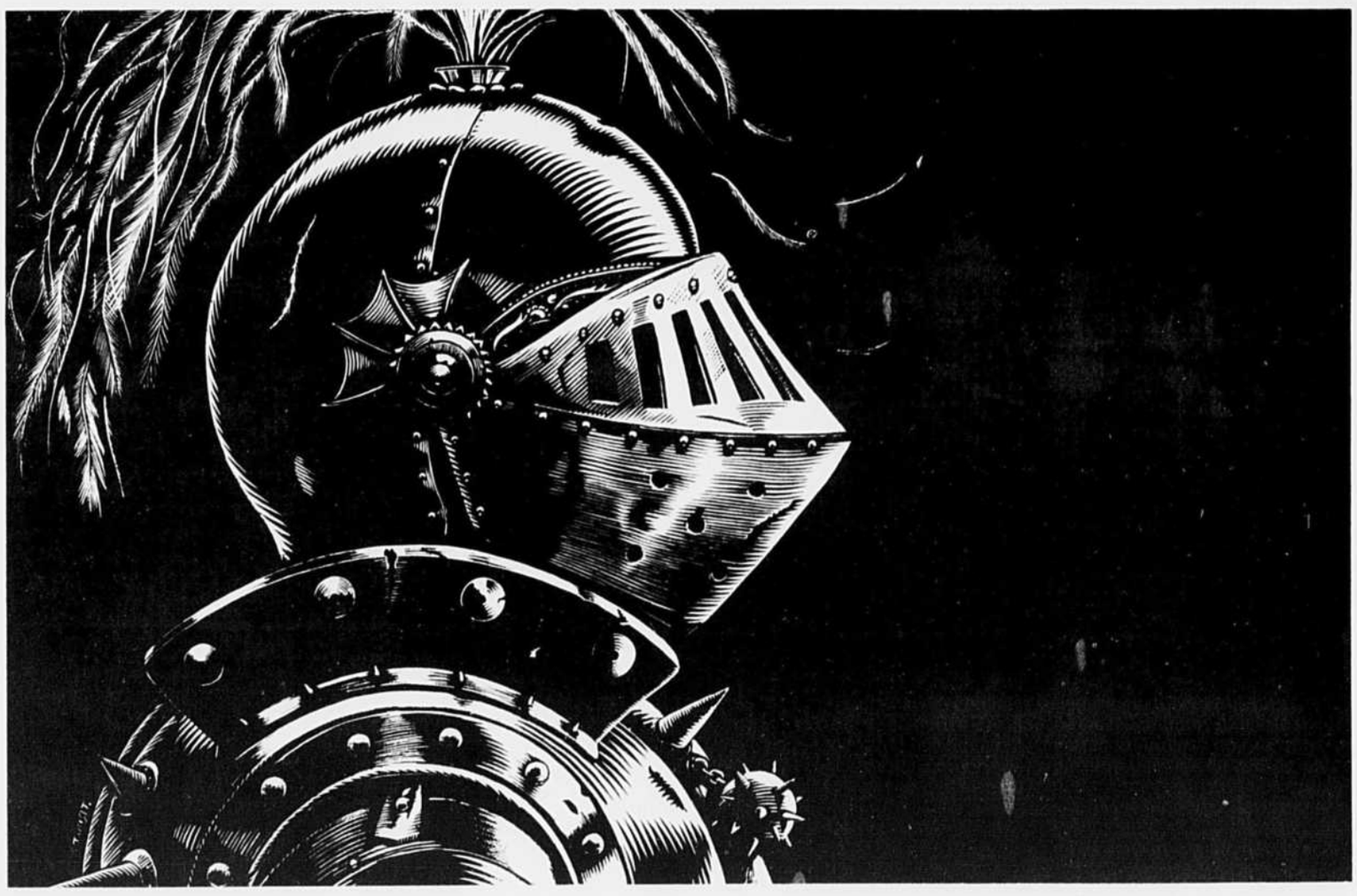

Abonnez-vous à l'OSM

• La 9e de Beethoven, une soirée avec Mozart, le romantisme de Brahms et Rachmaninov... l'éclat d'un Dutoit, d'un Gardiner ou de Norrington... la prestance d'Isaac Stern et de Mischa Maisky... c'est ça, les Grands Concerts • Avec des grands ballets comme le Tricorne et Pulcinella, les extraordinaires concertos pour violon de Mendelssohn et Tchaikovsky, le célébrissime Itzhak Perlman, les incomparables pianistes Katia et Marielle Labèque, Radu Lupu et Marc-André Hamelin... vous êtes dans l'univers des Concerts Gala.

ABONNEMENT OSM 90-91... 842-9951

- rabais de 10 à 25 % sur le prix des billets - économie de la TPS (avant le 1er septembre) - carte de membre du Club Encore OSM

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
CHARLES DUTOIT

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeur de l'information: Jacques Chabot
Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Cayouette

Directeur des services administratifs: Christian Charron

La nécessaire solidarité

Forcer Saddam Hussein à négocier, la seule issue possible

ENTRE le cri des faucons et la voix de la raison, le choix n'est pas déchirant. À Washington, dans le sillage de la *realpolitik* à la Kissinger, toute une école se félicite de la fermeté du président Bush et pousse à la guerre contre l'infidèle. Au même moment, au siège des Nations unies, les diplomates jonglent avec les subtilités du droit international dans l'espoir d'empêcher le dérapage fatal. Plutôt qu'un affrontement, forcément terrifiant entre le corps expéditionnaire américain et l'armée irakienne, on doit espérer un front commun de la communauté internationale avec la perspective obligée de négociations sous l'égide des Nations unies.

Il ne faut pas non plus verser dans l'angélisme. Le président irakien n'a que faire des bons sentiments. Il consentira à s'asseoir à la table de négociations lorsque toutes les perspectives, lorsque toutes les avenues auront été bouchées. Le recours aux armes entraînerait une autre boucherie dans un continent qui a vu périr plus d'un million d'hommes dans l'affrontement entre l'Iran et l'Irak. D'où la nécessité d'une démarche, ferme et intelligente, des pays qui ont voté un embargo contre l'Irak, il y a quelques jours à peine.

Seule cette fermeté forcera Saddam Hussein à engager le dialogue. D'ici là, il poursuivra l'étalage d'un cynisme qui glace toute imagination. Il ne lui a pas suffi de rayer d'une simple déclaration les causes de la guerre contre l'Iran. Le voilà maintenant qui élève à un niveau encore insoupçonné la prise d'otages au mépris des conventions les plus élémentaires. Et tout cela au lendemain de l'invasion, puis de l'annexion d'un émirat qui avait le malheur de trop bien vivre de ses ressources pétrolières alors que Bagdad sentait l'étau de ses créanciers devenir de plus en plus oppressant. Toujours au lendemain de cette guerre déjà oubliée contre les « fous d'Allah », comme on le criait à Bagdad.

Évidemment, on comprend la réticence de nombreux pays, notamment en Europe, à souscrire à la mise en place d'un véritable blocus au sens du droit international et de la Charte des Nations unies : il s'agit là de l'équivalent d'un acte de guerre. Et on y pense à deux fois avant de déclarer la guerre à un État qui, fort d'un Koweit annexé, contrôle maintenant près de vingt pour cent des réserves mondiales de pétrole. Car tout le problème est là, qui se voile derrière les nobles considérations suscitées par l'agression injustifiée contre un État souverain.

Sur un ton à peine différent, le président Bush a curieusement invoqué *l'Amerian way of life* à l'appui de la croisade américaine et de l'expédition de dizaine des milliers de soldats dans les sables saoudiens. Il y a là une impudence qui cadre mal avec la gravité de la situation. La guerre froide s'est nourrie de l'évocation constante des valeurs démocratiques. Rien dans la démesure irakienne ne menace la démocratie libérale, aux États-Unis ou ailleurs. Confondre le prix du pétrole et les fondements mêmes de la vie collective, impossible d'en imputer le mobile à la seule rhétorique belliqueuse.

La communauté internationale doit se serrer les coudes, même si le blocus de facto mis en place par Washington ne laisse guère de marge de manoeuvre. Il est impossible de matérialiser un embargo sans un minimum de contrainte, sinon l'entreprise est vouée à l'échec. Les arguties juridiques trouvent ici leur justification, qui permettraient d'accroître la pression sur le régime de Bagdad sans, pour autant, abandonner le terrain aux seuls militaires et à leurs armes.

Tenter de brûler les étapes, c'est risquer l'embrasement de toute la région du Golfe. C'est risquer de voir les masses arabes oublier leurs divisions pour se porter à la défense de Saddam Hussein. Il faudra alors plus que quelques divisions aéroportées. C'est un pari terrible.

À faire un martyre de Saddam Hussein, ni l'Occident ni, au premier chef, les États-Unis, personne n'y gagnera. À la veille de se dégager de la guerre froide, le monde mérite mieux qu'un retour aux affrontements d'avant les Croisades.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

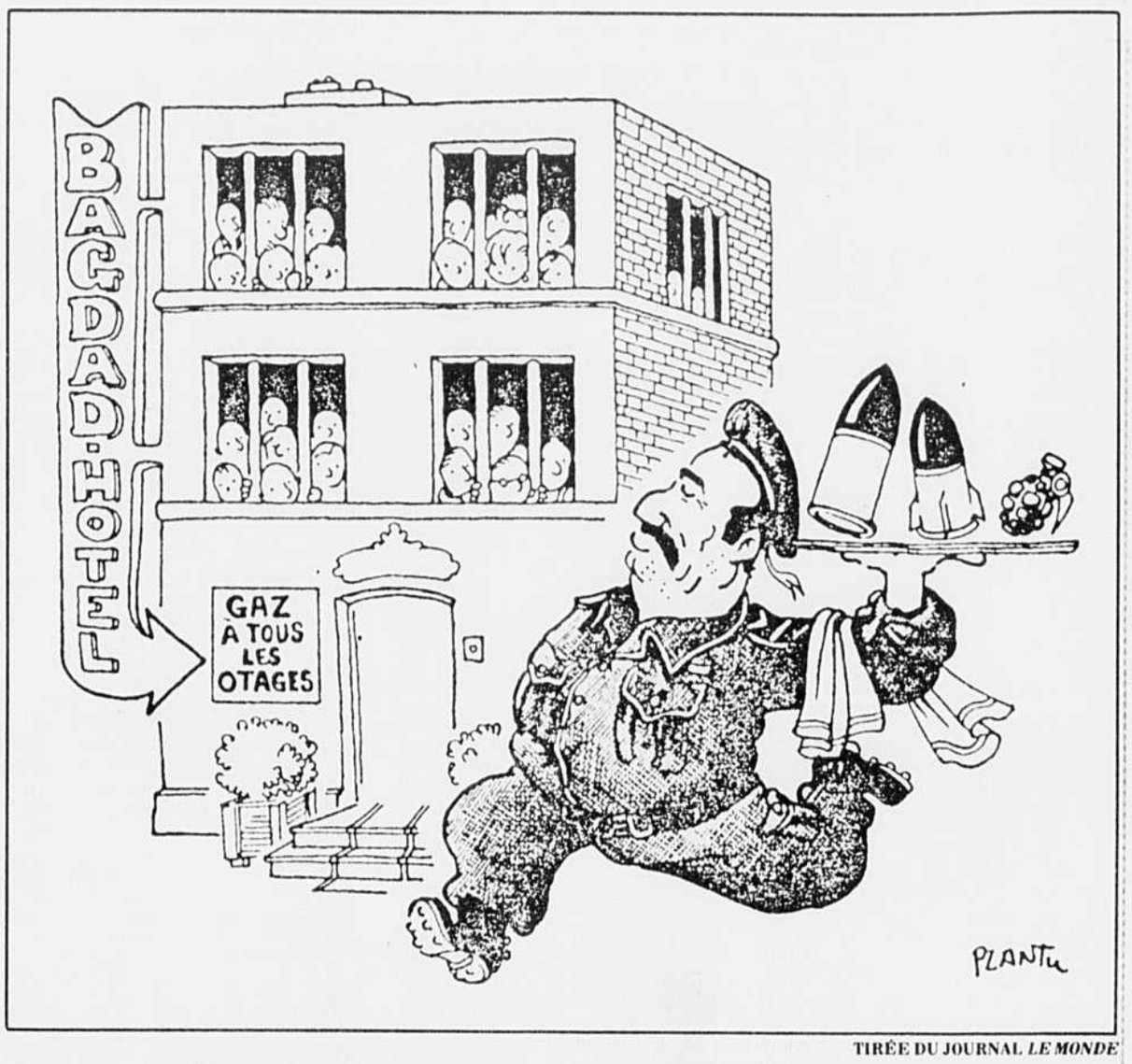

TIRÉE DU JOURNAL *LE MONDE*

Les tarifs aux usagers

Pour relancer le maintien à domicile qui fait du surplace

À BIEN des égards, le système québécois de protection sociale paraît en panne. Ce n'est qu'une illusion d'optique. En fait, l'offre de services, dont la croissance est loin d'être négligeable, s'essouffle à courir derrière une demande en expansion, sans jamais parvenir à l'atteindre.

Pratiquement, le financement du système repose sur une seule source de revenu : la fiscalité. Or le gouvernement éprouve des difficultés à augmenter les impôts existants ou à créer de nouvelles taxes. De là le recours à d'autres mesures, indirectes, dont les frais de scolarité pour le financement des universités, les droits d'immatriculation et les permis de conduire pour l'entretien du réseau routier ont été, ces derniers mois, les plus remarquées — et les plus controversées.

La tarification aux usagers n'est pas accessible aux établissements de santé et de services sociaux — sauf dans le programme d'hébergement pour les personnes âgées (dont les tarifs, incidemment, viennent de subir une deuxième augmentation depuis janvier, ce qui porte à 33 dollars le prix d'une chambre individuelle, y compris bien sûr les services de base).

L'Association des hôpitaux du Québec a bien tenté en début d'année de relancer le débat sur les frais aux usagers. Elle s'est vite faite rembarrer. Comme ce sont faits rembarrer les quelques CLSC qui, très timidement, ont voulu tarifer certains services offerts en maintien à domicile.

Dans ce dernier cas, le ministère s'est empressé de préciser que toute pratique de cette nature était interdite. Les CLSC en sont réduits à continuer d'orienter leur clientèle vers le secteur privé.

Résultat malthusien de cette politique discutable : le maintien à domicile piétine et le développement de ce programme accumule de très sérieux retards alors même que la demande se fait plus pressante.

Faudra-t-il prendre exemple sur l'Ontario ?

Une nouvelle Direction chargée de la coordination des services aux personnes âgées dans cette province envisage en effet de recueillir quelque 30 millions de dollars par le biais de tarifs qui s'appliqueraient à certains services à domicile, entretien, repas, blanchissage... Les soins médicaux et infirmiers ainsi que les soins personnels resteraient évidemment gratuits. Le projet fait l'objet d'un document de consultation publié en juin, et qui sera sûrement débattu au cours de la présente campagne électorale.

Selon le projet, la nouvelle tarification ne s'appliquerait qu'à compter d'un revenu net de 20 000 dollars ; elle augmenterait ensuite selon une échelle mobile allant jusqu'au plein montant qui serait atteint avec un revenu de 50 000 dollars.

En son principe, ce mode de financement est assez semblable à celui des établissements publics d'hébergement des personnes âgées au Québec, où la contribution augmente à partir d'un niveau de base (égal à la prestation de sécurité de la vieillesse + le supplément de revenu garanti — une allocation personnelle de 125 dollars) jusqu'à un maximum qui est actuellement de 1002 dollars par mois. Il en va de même de la tarification des services de garde à l'enfance (lorsqu'ils sont disponibles et reconnus) et dont les familles à faibles revenus sont exonérées, également selon une échelle mobile.

Une telle mesure serait évidemment très impopulaire. Mais ce pourrait être le prix à payer pour réactiver un programme qui a tendance à faire du surplace, alors même que se font déjà sentir les premiers frémissements annonciateurs des grandes vagues démographiques qui atteindront nos rivages à la fin de la première décennie du prochain millénaire.

Cela nous laisse un peu de temps, qu'il ne faut pas gaspiller en vaines querelles. Mais il y faudra un peu de courage politique.

— JEAN FRANCOEUR

La bombe explosera-t-elle ?

RÉPLIQUE

FRANÇOIS LOISELLE

Notaire

JE RÉPONDS à une lettre intitulée « Bombe mouillée à Télé-Métropole », écrite par Jacques Lamarche, de Saint-André-Avallin, le 9 août.

L'écrivain chevronné, Jacques Lamarche, a trempé sa plume dans les archives de Saint-Sulpice pour nous apprendre notamment qu'il y avait à Oka, dès 1721, des Iroquois à la « Mission du lac » Je suis bien d'accord. Mais pour qu'une nation iroquoise comme les Mohawks puisse prétendre à un droit ancestral sur les terres à Oka, il faudrait remonter plus loin dans le temps.

Or, c'est en 1718 que le roi de France, Louis XIV, confirma la donation de ces terres au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, « pour en jouir à perpétuité . . . en pleine propriété ». Et aucune preuve n'a été faite ou reçue à ce jour à l'effet que les Iroquois résidaient sur ces terres avant que les Sulpiciens eux-mêmes ne les eussent amenés.

Appelé à juger de cette affaire en 1911, la Cour du Banc du Roi pour la province de Québec a conclu que ces terres appartenaient au séminaire de Saint-Sulpice, ayant réfuté toutes les prétentions des chefs iroquois qui, tant pour eux-mêmes que pour le groupe qu'ils représentaient, prétendaient être les propriétaires de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Concernant le droit résultant de l'occupation originaire, tant défendu par les Iroquois, la Cour rapporte les faits suivants :

« D'abord, il y a deux tribus de sauvages à Oka : les Algonquins et les Iroquois. Les demandeurs sont les chefs des Iroquois, mais pas des Algonquins. Il appert de documents historiques (Parkman-Champlain), que les Iroquois sont originaires de l'État de New York avant que la mission du Lac des Deux-Montagnes fut transportée là par les Sulpiciens, les Iroquois n'y avaient jamais résidé ».

Ce jugement a été confirmé par le plus haut tribunal de cette époque, le Conseil privé de Londres.

Encore que les autorités britanniques ont, par une loi (statut 3 et 4 Vict. ch. 30.40, consolidé en 1845 et 1861), déclaré le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal propriétaire de toutes les propriétés du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Et plus encore, la législation du Bas-Canada (1840-41 C. 41, art. 71) sous le titre : « Abolition de la tenure seigneuriale dans les seigneuries appartenant au séminaire de Saint-Sulpice », confirme le séminaire dans son titre de propriété exclusive et absolue.

Mais alors, pourquoi ces barricades à Oka ? Mystère ! À la lumière de la loi et du jugement ci-haut relaté, je demeure convaincu que les Mohawks n'ont aucun droit ancestral à Oka. À titre de juriste, je ne vois pas comment cette nation iroquoise pourrait prétendre à d'autres droits que ceux dont elle jouit présentement à cet endroit. « Quelle bombe ! », de s'exclamer Jean-Pierre Ferland, à l'émission Ferland-Nadeau. Avec raison !

Malgré cette position radicale vue sous l'angle du droit, je souligne que la nouvelle Constitution canadienne (1982) a reconnu et confirmé « les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada ». Et partant, les nations iroquoises comme tous les peuples autochtones peuvent prétendre à des droits sur une grande partie du territoire québécois notamment. Nous ne devons plus nous concentrer seulement sur le problème particulier à Oka.

Car ce problème n'est qu'un symptôme d'une grave crise qui est sur le point d'exploser dans tous les coins du Canada. Les peuples autochtones réclament et réclameront plus que leurs droits territoriaux. Ils veulent notamment une reconnaissance de leur autonomie gouvernementale, voire leur souveraineté. Le « problème autochtone » doit être traité d'urgence.

Dans un effort soutenu et solidaire, nous devrons rapidement nous mettre à table avec les autochtones pour traiter globalement leurs revendications « à la grandeur du pays », dans le plus profond respect de leurs droits. Et mieux encore nous devrons aller au-delà de la loi « des Blancs » pour y apporter le remède nécessaire et rechercher l'aide de spécialistes de toutes disciplines capables de comprendre le « problème autochtone ». C'est le seul moyen de désamorcer la bombe !

LETTRES AU DEVOIR

Madame Plus

JEANNE Sauvé a toujours voulu être un peu plus que ce qu'elle était, un peu plus ci, un peu plus ça, un peu plus en vue, un peu plus importante, un peu plus intelligente, un peu plus décorée. C'est une manie. C'est un peu dans la famille d'ailleurs. Mais ça réussit. De fait, Mme Sauvé fut successivement un peu plus que députée, ministre, et même un peu plus que gouverneur général, bien qu'un peu moins que ce qu'elle avait souhaité, encore qu'elle soit amplement satisfaite, même si ce n'est pas tout à fait assez. Il ne manque pas grand-chose, mais il manque toujours quelque chose. Dans la vie, hélas ! il manque constamment quelque chose. Je ne sais pas, moi. Un toit, par exemple, à un moment donné. Disons : un peu plus qu'un toit, peut-être, dans le cas. Enfin quelque chose. C'est très frustrant d'avoir un peu moins que ce qu'on voudrait, d'être moins que ce qu'on veut. C'est pourquoi il faut à tout prix se réaliser . . . Jeanne a fait il n'y a pas bien longtemps un bon développement à la radio sur cet important sujet. Se réaliser, c'est-à-dire un peu plus. Quand une coprésidence se présente, alors, d'évidence, par définition, il manque dans ça je ne sais quoi, le petit surplus. La plupart des gens trouvaient pourtant que c'était trop. Jeanne, elle, pense que ce n'est pas assez et qu'il devrait y avoir bien entendu dans cette égalité une différence...

— PIERRE VADEBONCOEUR
Montréal, le 17 août.

Opportunisme

J'AIMERAIS savoir qui a investi M. Lucien Bouchard du titre de journaliste. Je ne peux pas comprendre que le DEVOIR puisse accepter de publier les écrits d'un homme dont les allégeances politiques oscillent de gauche à droite, à la façon d'un pendule en résonance.

Est-ce à dire que votre journal tente de suivre la même route que M. Bouchard : celle de l'opportunisme ?

— ANDRÉ ST-HILAIRE
Moncton, N.B., le 2 août.

Frère jumeau du fédéralisme

SI L'ON s'en tient à ce qu'en disent les journaux, la « superstructure » ou « parlement supranational » que proposent les jeunes libéraux ressemblerait comme un frère jumeau au fédéralisme actuel. La comparaison avec le Marché commun européen de 1992, sur laquelle reviennent sans cesse les libéraux (jeunes et moins jeunes), semble pour le moins abusive.

Parlement supranational, marché commun, monnaie commune, politiques économiques et tarifaires communes, union politique avec pouvoir de taxation ; bref, un gouvernement central bien outillé dans lequel le Québec serait comme actuellement représenté par des députés élus qui n'excéderaient pas sa proportion démograhique. Une « association » Canada-Québec à 75-25. Mais ce n'est pas tout, ce parlement supranational tiendrait aussi la politique de défense, la politique extérieure, l'environnement, le développement régional et les politiques sociales !

Avec tout ça, c'est à se demander combien de ministères québécois franchiront l'Outaouais ? À lire les nouvelles orientations « audacieuses » des jeunes libéraux, leur Québec « plus autonome » se résumerait aux ministères des Affaires culturelles, de l'Éducation, des Loisirs, chasse et pêche et à celui de la Voirie . . . peut-être. Pas de quoi faire flotter un drapeau.

Le projet constitutionnel de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec ressemble à un virage à 360 degrés. Espérons seulement que les intervenants devant la commission sur l'avenir du Québec seront mieux inspirés et plus généreux envers les Québécois.

— HERMEL CYR
Hull, le 13 août.

Lavage de cerveau à la québécoise

LES QUÉBÉCOIS sont soumis au plus grand lavage de cerveau de l'histoire canadienne.

Le premier argument est que le Canada anglais a rejeté le Québec. Pourtant, 95 % des gens, représentés par leurs assemblées législatives, ont accepté l'entente du lac Meech. Seulement 5 % des Manibobains et des Terre-Neuviens ne l'ont pas ratifiée.

La grande fausseté n'en continue pas moins à se propager, et le Québec cherche à atteindre la souveraineté en se basant sur cette fausseté. Quelle malhonneté intellectuelle ! C'est l'exigence d'unanimité — une demande non nécessaire dans un pays où on trouve tant de diversité et de disparité dans plusieurs des diverses provinces — qui a tué l'entente du lac Meech.

La deuxième grande fausseté est que la langue et la culture française sont menacées au Québec. Pourtant, les immigrants, les anglophones et les allophones apprennent davantage le français, parlent et travaillent plus en français, et, ce qui est plus important, acceptent le français et la culture française. Ils n'en veulent pas moins conserver leur propre langue ainsi que leur culture, et cela nous enrichit.

Le troisième grand lavage de cerveau est qu'il est merveilleux de renoncer aux trois quarts de notre héritage comme Québécois pour seulement le quart de ce grand Canada — le plus grand actif immobilier non développé dans le monde qui nous a été légué par nos pères et nos grands-pères pour que nous les léguions à notre tour à nos enfants et à nos petits-enfants.

Imaginez combien les racistes du Canada anglais seraient heureux si les Québécois abandonnaient les trois quarts de leur héritage, le reste du Canada.

— ROOPNARINE SINGH
Montréal, le 11 août

Pas si simple, la justice

Lettre adressée à Lise Bissonnette, directrice du DEVOIR

LE PLAISIR de vous lire à nouveau m'avait comblé jusqu'à hier (25 juillet) où je me suis trouvé fort déçu de votre raccourci d'allure juridique pour commenter la scène canado-amérindienne actuelle.

Dans un conflit, enjeu du pouvoir et du contrôle d'êtres humains, surtout lorsqu'il implique des cultures fort différentes, des relations chroniques de gagnant-perdant imposent une ouverture créative à la résolution de cette situation.

Vous vous étonnez que le Québec et tout le talent de M. John Ciaccia se voient imposer un conflit qui déborde les frontières du Québec vers l'Ontario et l'État de New York des États-Unis. Peut-être pourriez-vous envisager l'autre face de cet aspect du problème, c'est-à-dire que les Amérindiens n'ont pas les mêmes frontières que celles que les blancs tentent leur imposer depuis leur conquête du continent nord-américain.

D'autre part, je m'étonne que vous ignoriez qu'il existe de nombreux cas internationaux de pays souverains enclavés au sein d'autres nations : la république d'Andorre, la principauté du Lichtenstein, la principauté de Monaco par exemple. Certes, des ententes existent entre ces souverainetés et les puissants voisins qui les entourent. Pourquoi donc de telles enclaves souveraines ne pourraient exister, vivre et prospérer avec autonomie au sein du Canada et en harmonie avec les autres races du pays ? Ne pensez-vous pas aussi que nous pourrions pour une fois obtenir intelligence et audace de nos différents paliers de gouvernement et résoudre ce conflit par une action positive du genre de celles dont les pays d'Europe nous donnent l'exemple depuis plusieurs mois ?

— Jean-Claude de BROUWER
Saint-Basile-le-Grand, le 5 août.

Que le malubec vous trousque...

En réponse à la lettre de Paule Lamontagne dans LE DEVOIR du 16 août : « Une langue d'icitte... »

FAUDRAIT peut-être expliquer aux allophones un peu futés qui refusent de parler la langue d'icitte . . . qu'on retrouve le mot Québec : (rétrécissement, détroit) dans la plupart des langues indiennes. Que la haute-ville occupe la partie où s'élevait jadis le village indien de Stadaconé.

Et le mot Canada : (village, bourgade, groupe de tentes), c'est une altération du mot iroquois Kanata.

Ottawa : elles bouillent les eaux, les eaux bouillent, Cris, Tête-de-Boule.

Chibougamau : lac traversé de bord en bord par une rivière, Cris, Tête-de-Boule.

Shawinigan : portage anguleux, Tête-de-Boule.

Petawawa : on entend le bruit des chutes, des rapides. Le bruit qui vient jusqu'ici ou icitte . . ., Cris. Pendant la guerre de 1939-1945, le gouvernement y établit un camp d'entraînement et un camp de concentration.

Toronto : un arbre dans l'eau, Iroquois.

Icpanamatinaw : montagne haute, Cris.

Missisquoi : grosses femmes, Cris, Algonquins.

Swastika : croix gammée, langue sanscrite. Centre minier du Témiscamingue qui est un mot d'origine algonguine.

Et beaucoup d'autres . . . Le bon Maistre Rabelays, prince de toute sapience et toute comédie disait : Esbaudyssez-vous et gayement lisez tout à l'aise du corps et des reins, et que le maulubec vous trousque si vous me reniez après m'avoir lu.

— JEANNE D'ARC JUTRAS
Montréal, le 16 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is $439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

L'histoire des revendications mohawks

Les Sulpiciens ont toujours eu le dernier mot, y compris sur le choix des arbres à couper, une source éternelle de conflits

PIERRETTE DÉSY

L'auteur est ethnologue et professeur à l'Université du Québec à Montréal

CE N'EST pas un hasard si les revendications à Oka ont rebondi de manière tragique au mois de juillet 1990. Oka a toujours été pour le ministère des Affaires indiennes un problème épineux qu'il avait cru régler à l'occasion de plusieurs jugements juridiques. Malheureusement, la juridiction n'a que faire des sentiments humains, et c'est bien là le drame. Ce dernier n'a fait que grandir avec les années, prendre des proportions fatalistes dans la mesure où plus le temps passait, plus le pouvoir se retranchait derrière la loi, et plus les autochtones continuaient leurs revendications avec la même logique imperturbable. Comme on le verra plus loin, pas un iota n'a été changé aux revendications. Il a fallu un banal projet de terrain de golf pour mettre le feu aux poudres et faire paraître à l'extérieur ce qui a toujours existé.

Les données qui suivent proviennent pour la plupart du « Centre historique de recherches sur les traités au ministère des Affaires indiennes du gouvernement d'Ottawa et des Archives publiques du Canada. Au vu et au su de ces documents, dont certains portent la marque de la qualité, on est en droit de se demander comment il est possible que le ministre des Affaires indiennes qui, bien avant l'attaque du 11 juillet, aurait pu au moins régler l'affaire du terrain de golf, a pu être si irresponsable ? Est-ce là le fait du prince ?

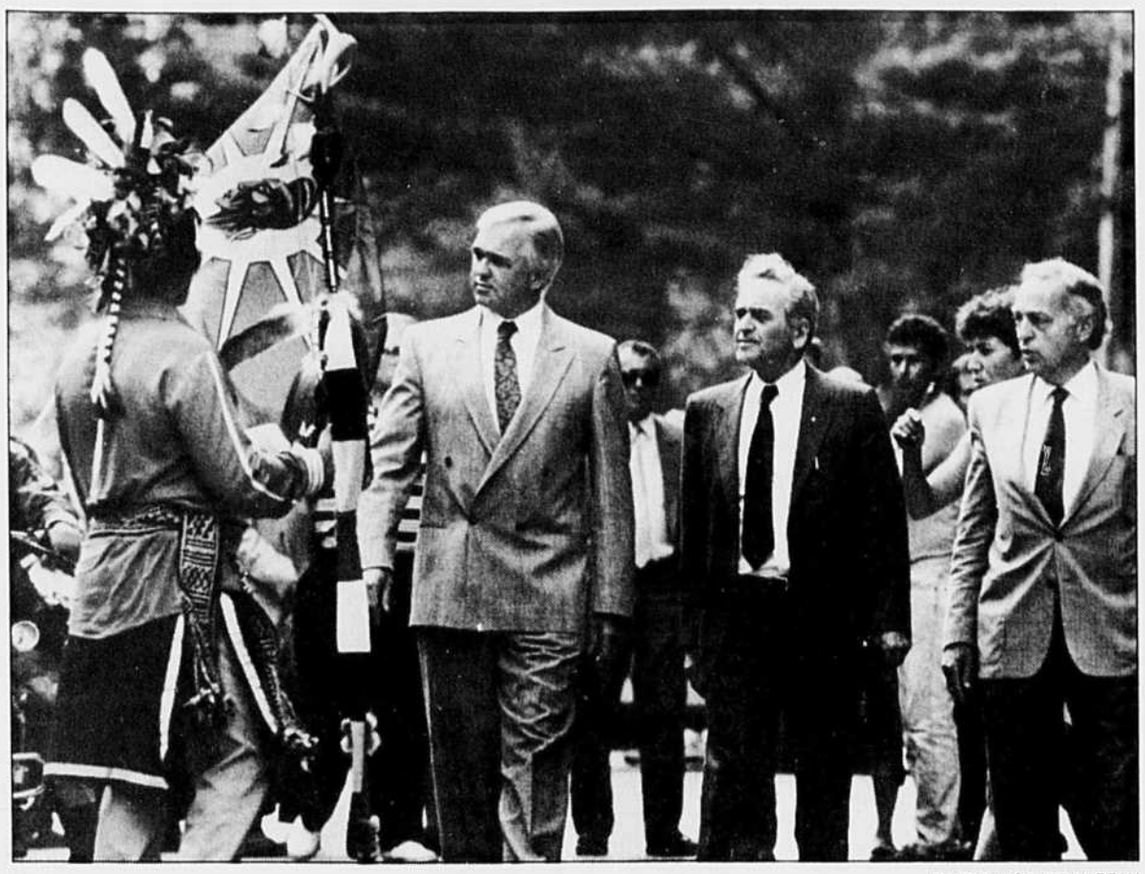

PHOTO JACQUES NADEAU

Le médiateur, le juge Alan B. Gold, entouré des représentants gouvernementaux et amérindiens lors de la signature de l'accord préalable le 15 août dernier.

Un bref historique

Rappelons brièvement l'histoire de Kanesatake (qui signifie en mohawk « sur la colline »). À la fin du XVIIe siècle, on trouve à Montréal trois groupes d'autochtones, les Nipissings (qui en passant sont des Algonquiens), les Algonquins et les Mohawks rassemblés autour de la mission des Messieurs de Saint-Sulpice. Cependant différents problèmes ayant surgi, dont celui du trafic d'alcool, les Sulpiciens décident, en 1701, de regrouper les autochtones à leur mission du Sault-au-Récollet.

Les problèmes qui existaient initialement à la mission de Montréal n'étant pas résolus à celle de Sault-au-Récollet, les Sulpiciens demandent et obtiennent, en 1717, une concession au lac des Deux-Montagnes. Cette dernière sera renouvelée en 1718 à condition que les intéressés paient les frais de déménagement et la construction d'une église. En outre, les Sulpiciens ont mission de « protéger et éduquer les autochtones dans la religion catholique ».

Dans toute cette affaire, les autochtones auront toujours de bonnes raisons de croire qu'ils ont été lésés. Voilà bien le noeud du conflit : d'un côté, les Messieurs de Saint-Sulpice, de l'autre, un groupe de Nipissings, d'Algonquins et de Mohawks, qui revendiquent les mêmes terres. Pour qu'il y ait eu initialement problème, et pour qu'il continue encore au début des années 1990 à susciter une telle mésentente, il faut croire que les choses n'ont jamais été très limpides. Observons que le concept de territorialité n'est pas un phénomène uniquement contemporain, qu'il a toujours eu un sens différent selon qu'il participait des territoires ancestraux des Amérindiens ou du processus de conquête de la terre par les Européens.

Observons encore que avant et après l'arrivée des Européens, les glissements progressifs de territoires ont toujours existé. Pour illustrer ce propos, mentionnons l'exemple des Diné-Navajo (parents linguistiques des Dèné du Nord-Ouest du Canada) qui, après une très longue migration, arrivent dans le Sud-Ouest des États-Unis, précédant de peu les Espagnols; l'exemple de Cartier qui au XVe siècle trouve des Iroquoiens dans la vallée du Saint-Laurent alors que Champlain au XVIe rencontrera des Algonquiens; ou encore celui des Tuscarora, originaires de la Caroline du Sud et qui, fuyant les colons, viennent se joindre aux Cinq Nations iroquoises au cours du XVIIIe siècle. On le voit, le concept de territorialité ne renvoie pas nécessairement à l'idée de frontières fixes, il est beaucoup trop fluide et complexe dans le temps et dans l'espace pour ne mériter qu'une seule définition.

Voyons ce qui se passe à Oka au cours du XIXe siècle. Les événements qui surviennent alors illustrent de manière exemplaire la manière dont les Messieurs de Saint-Sulpice consolident leur position de seigneur; ils montrent également le mécanisme par lequel les autochtones sont pris dans les pièges tentaculaires que leur tende l'État. Pour reprendre une expression de La Boétie, Oka au XIXe siècle, c'est l'histoire du « malencontre ».

Tout d'abord, trois données s'imposent : la Proclamation royale de 1763, le statut de seigneurie du lac des Deux-Montagnes et la nature politique de la Ligue des Iroquois.

Le XIXe siècle

Pour mener à bien leurs revendications, les Nipissings, les Algonquins et les Mohawks s'appuient sur la Proclamation royale de 1763 selon laquelle les terres occupées par les autochtones constituent *de facto* leurs territoires de chasse. En conséquence, dès 1822, les Nipissings et les Algonquins du lac des Deux-Montagnes revendiquent les terres situées des deux côtés de la rivière des Outaouais jusqu'au lac Nipissing.

Mais en 1827, lors d'une réunion à Caughnawaga destinée à régler la question des terres, le major-général Darling, représentant des Affaires indiennes, rejette les demandes territoriales des Nipissings et des Algonquins, déclarant que ces terres ne sont pas leurs propriétés exclusives, puisque, selon la Proclamation, les Iroquois ont également le droit d'y chasser. En revanche, il les informe que des champs leur seront concédés dans le but de pratiquer l'agriculture — qui est au XIXe siècle une véritable obsession de tous les agents des Affaires indiennes qui voudraient faire des fermiers de tous les chasseurs-cueilleurs —, mais qu'il lui est impossible d'attribuer des territoires de chasse. Dont acte.

Cependant, en 1836, le gouverneur du Canada revient sur la déclaration du major-général Darling et déclare en substance qu'il n'y a aucune raison de douter que, sous le régime français, les Algonquins et les Nipissings chassaient sur les terres qu'ils revendiquent. Il ajoute que dans la mesure où la Proclamation de 1763 a permis aux Mohawks de Akwesasne d'occuper leur réserve actuelle, il recommande qu'un terrain destiné à l'usage des Algonquins et des Nipissings soit mis de côté sur la rivière des Outaouais.

Les relations entre les Sulpiciens et les autochtones n'ont pas cessé de se détériorer. Des conflits les opposent sur les questions de l'exploitation de la forêt, du bois de chauffage, de construction, des champs à cultiver et de l'empiètement des Blancs sur leurs terres. En 1839, le Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal prend un certain nombre d'engagements auprès de la population autochtone, engagements destinés à réduire les tensions. Mais il n'en reste pas moins que les Sulpiciens ont toujours le dernier mot sur toute sorte de choses y compris le choix des arbres à couper, une source éternelle de conflits. À preuve ce qui se passe aujourd'hui.

Les pétitions adressées par les autochtones d'Oka affluent au gouvernement d'Ottawa. Pendant ce temps, en 1841, un acte est passé et voté par le gouvernement confirmant les titres des Sulpiciens sur la seigneurie du lac des Deux-Montagnes.

Dix ans plus tard, en 1851, le gouvernement de Québec met de côté 230 000 acres de terres réservés aux autochtones. Deux ans plus tard, en 1853, il crée la réserve de Maniwaki, située sur la rivière Désert, destinée aux Nipissings et aux Algonquins d'Oka ainsi qu'aux Attikamegs. En même temps, il met de côté, Doncaster (sis à quelques kilomètres au nord de Sainte-Agathe), une terre de 18 500 acres pour l'usage des Mohawks de Kahnawake (2/3) et de ceux de Kanesatake (1/3), sans obligation de devoir y habiter puisqu'aucune infrastructure n'est prévue. Un groupe d'Algonquins et de Nipissings allèrent s'établir à Maniwaki où leurs descendants vivent aujourd'hui.

Entre-temps, la situation ne s'arrangeait guère à Oka. Ce qui était un droit pour les Sulpiciens était une injustice pour les autochtones. Ce qui semblait légitime aux yeux des autochtones était illégal à ceux des Sulpiciens : c'est ainsi qu'on peut résumer le dialogue de sourds qui allait se poursuivre entre les deux parties.

Aucun droit, sauf celui d'y vivre

En 1866, les chefs et les guerriers mohawks de Kanesatake présentent une pétition au gouvernement dans laquelle ils se plaignent, entre autres, d'être traités avec mépris et dureté par le clergé catholique. Ils reprochent encore aux Sulpiciens de leur refuser le droit de couper des arbres pour la construction, alors que ces derniers ont cédé de grandes quantités de bois à des fins commerciales, et loué ou vendu à des Blancs des terres agraires sans leur autorisation. Les Iroquois soutiennent qu'ils sont propriétaires des terres et que les Messieurs de Saint-Sulpice les ont lésés de leurs droits.

Le secrétaire d'État et surintendant des Affaires indiennes, H.C. Langevin, réaffirme dans un rapport daté du 9 octobre 1868 adressé au Conseil privé que la seigneurie du lac des Deux-Montagnes est la propriété absolue du Séminaire de Saint-Sulpice, et que, en conséquence, les Iroquois n'y ont aucun droit, sauf celui d'y vivre. Par ailleurs, il doute des accusations envers les Sulpiciens affirmant qu'ils ont « toujours été bons envers les Iroquois », et que, de toute façon, c'est leur droit le plus strict de prendre les décisions au sujet de la forêt environnante.

Le 31 juillet 1868, les Algonquins répètent, dans une nouvelle pétition, que le séminaire de Saint-Sulpice n'a aucun droit sur les terres et la forêt, que celles-ci leur appartiennent, et ils accusent le Séminaire de refuser de leur donner du bois; ils soulignent en outre n'avoir jamais reçu de compensations financières pour des îles situées dans la rivière des Outaouais. Enfin, ils demandent que leur soient accordés les mêmes droits et privilèges que ceux des Blancs.

À SUIVRE

SRC et la Sûreté du Québec

LIBRE OPINION

NICOLE BÉLANGER

L'auteur est directeur régional des services anglais. Elle s'adresse ici à M. Robert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec

LE DIMANCHE 12 août 1990, la station de télévision CBMT du réseau anglais de la Société Radio-Canada a affecté une équipe de reportage pour couvrir la manifestation de résidants de Châteauguay qui bloquaient le pont de Saint-Louis-de-Gonzague, sur la Voie maritime du Saint-Laurent. L'équipe, formée du caméraman André Jacques et du reporter Mark Holder, vaguait à ses occupations, faisant des interviews et tournant des images de manière tout à fait professionnelle.

Vers 17 h 30, les policiers de la Sûreté du Québec ont foncé sur la foule pour dégager le pont. L'équipe de Radio-Canada couvrait l'événement sans nuire au travail des policiers. Une fois de l'autre côté du pont, le caméraman André Jacques, qui filmait toujours ce qui se passait autour de lui, a été interpellé par plusieurs agents de police. Une matraque a été jetée en direction de l'objectif de la caméra. M. Jacques a été poussé dans le dos à plusieurs reprises par un policier qui l'a ensuite attaqué avec sa matraque, faisant tomber la caméra. Puis, M. Jacques a été « escorté » de l'autre côté du pont, et le policier qui l'avait frappé a exigé qu'il lui remette la vidéocassette de sa caméra. M. Jacques lui a finalement remis la cassette après que le policier lui eut fait comprendre qu'il l'obtiendrait d'une manière ou d'une autre, même s'il devait détruire la caméra pour ce faire.

Tout de suite après cet incident, la rédaction de CBMT et le conseiller juridique de Radio-Canada ont téléphoné au quartier général de la Sûreté du Québec à Montréal pour porter plainte et exiger le retour immédiat de la vidéocassette saisie illégalement. Ils ont rappelé le sergent Michel Martin plusieurs fois au cours des cinq ou six heures qui ont suivi : il a chaque fois répondu qu'il ne pouvait confirmer si la Sûreté était toujours en possession de la cassette de Radio-Canada ou si elle avait été détruite, et n'a même pas reconnu que l'incident se soit vraiment produit.

À 11 h 30 le lundi 13 août 1990, la cassette a été retournée au conseiller juridique de Radio-Canada, sans aucune explication ou excuse. Joint plus tard dans l'après-midi, le sergent Martin a affirmé avoir reçu la cassette dans le courrier interne de la Sûreté et ne pas savoir comment elle lui était parvenue ou si des copies avaient été faites.

La Société Radio-Canada a porté plainte contre la Sûreté du Québec auprès de la Commission de police du Québec en raison de la conduite des policiers de la Sûreté du Québec dans cette affaire. Les faits notés sont le comportement violent des officiers impliqués envers le personnel journalistique de Radio-Canada, leur tentative éhontée de faire obstacle au travail d'un caméraman professionnel dans l'exercice de ses fonctions par l'intimidation et la saisie illégale de matériel journalistique et les retards dans le traitement de la plainte déposée auprès du quartier général de la Sûreté. Tous ces faits ont entraîné la violation de la liberté de presse et du droit de la population à être informée, au moment opportun, de tout ce qui est d'intérêt public.

Radio-Canada considère que cette situation et la manière dont ont agi les policiers de la Sûreté du Québec sont totalement inacceptables dans une société libre et démocratique.

Conséquemment, la Société Radio-Canada exige une explication détaillée de la part de la Sûreté du Québec, de même que l'assurance que des mesures seront prises pour empêcher que se reproduise dans l'avenir un incident aussi déplorable, et exige de plus que la Sûreté du Québec admette publiquement qu'elle a agi de manière répréhensible.

« Une » ou « des » tours sur le mont Royal ?

LIBRE OPINION

JEAN LACHAPELLE
ALAIN TREMBLAY

LE MONT ROYAL est parsemé de dizaines de tours et d'antennes de communication. Autant de nuisances visuelles, autant de grandes herbes folles, autant de notes discordantes dans le ciel de la montagne. Or, ce qui est visible pour le simple observateur semble avoir totalement échappé à l'attention des experts de la Ville qui ont travaillé à la conception du Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal.

Aucune étude digne de ce nom n'a été consacrée à la présence bien manifeste, pour ne pas dire envahissante, de cette industrie des communications. Une vague promesse touchant la renégociation du bail pour l'emplacement qu'occupe la tour de la Société Radio-Canada, c'est tout ! Pire encore, dans l'esprit de certains, les tours sont devenues choses du passé. Grâce aux incessants miracles de la technologie moderne, leur disparition est acquise. Ce rêve éveillé comporte un double avantage : il rend plus supportable le gâchis actuel et, surtout, nous épargne l'effort d'une remise en question. Mais regardons la situation de plus près.

PHOTO CLAUDE MARSAN

Le Parc du mont Royal constitue un site unique à Montréal.

Une porte ouverte à un réaménagment d'ensemble

Dans un mémoire qu'il remettait récemment au Bureau de consultation de Montréal, le ministère fédéral des Communications nous apprenait trois choses :

1 — Il n'est pas envisageable de déménager les tours dans la plaine. Le spectre est trop complexe à gérer, les risques de brouillage dans les fréquences y seraient trop élevés et, de plus, il faudrait doubler ou même tripler le nombre des installations, donc faire face à des coûts exorbitants. La montagne, comme lieu se situant au-dessus de tous les obstacles physiques, s'avère l'endroit par excellence pour l'envoi des messages. Rien de surprenant à cela : l'Amérindien avec sa fumée et l'Africain avec ses tam-tams l'avaient déjà compris. Les communications continueront à se faire via le mont Royal.

2 — Le mémoire, en page 10, conclut en ces termes : « L'évolution technologique amènera de nouveaux développements dans le domaine des radiocommunications (télévision à haute définition, transmission numérique, téléphone personnel portatif, gestion informatisée de l'acheminement des messages, etc.) Cependant, il serait prématuré de conclure que l'évolution technologique permettra la mise en marché de ces innovations dans un environnement physique substantiellement différent au niveau de l'usage d'installations d'antennes élaborées.

Voilà que le beau rêve éveillé de nos Jules Verne en herbe vient de s'écrouler : à la télégraphie sans fil ne viendra pas s'ajouter la radiodiffusion sans tour et sans antenne, du moins pas dans un avenir directement prévisible.

3 — Enfin, le mémoire nous apprend que toute proposition de modifier radicalement les équipements en place pourrait avoir un impact désastreux. L'agencement des fréquences en usage — 950 en tout — est très congestionné et repose sur un équilibre précaire.

Ce dernier aveu revêt pour nous une importance capitale. Il constitue à nos yeux, aussi paradoxal que cela puisse paraître à prime abord, une porte ouverte à un réaménagement d'ensemble des outils de communication qui couvrent le mont Royal. Bien entendu, tout vouloir chambarder du jour au lendemain serait effectivement désastreux. Mais ce que se gardent bien de nous dire les rédacteurs dudit mémoire, c'est qu'un changement soigneusement planifié peut être très bénéfique. Voilà en effet une occasion en or de développer une nouvelle expertise, de réconcilier les besoins des utilisateurs des tours et les préoccupations légitimes des écologistes, et de rationaliser et améliorer un réseau construit à la pièce, limité dans ses performances parce que fortement congestionné.

Si nous ne pouvons éliminer les tours du mont Royal, rien ne nous interdit d'en réduire le nombre et même de chercher à les regrouper sur un seul et unique emplacement. Devons-nous le rappeler ? notre mont Royal a trois sommets. Le sommet ouest est exclu : il a son Parc Summit et son Oratoire. Le sommet est également à exclure : le Parc du Mont-Royal et la croix, ce symbole de nos origines, l'occupent. Pas question de tailler dans sa végétation.

Reste le sommet nord, dont la cime a été dépouillée. Cet endroit perturbé, oublié est pourtant doté d'un potentiel énorme et nécessite, lui aussi, un réaménagement d'ensemble. Nous devons y réaliser un projet essentiellement éducatif, respectueux du cadre environnant et bien différent de la pente-école de ski alpin proposée par la Ville. Là, nous pouvons ériger une tour de communication qui remplacera toutes les tours du mont Royal.

Une zone tampon

Dans un article de fond paru en date du 19 juillet dernier dans LE DEVOIR, nous émettions le voeu que nos cimetières s'unissent pour ouvrir au public un centre d'accueil et d'interprétation, un musée des représentations de l'au-delà. Ce musée se situerait à la cime même du sommet nord, à la jonction des cimetières catholique et protestant, et servirait de monument d'entrée à nos deux cimetières. Au dernier étage du bâtiment qui abrite le musée où dans l'entretoit, on peut loger les instruments techniques essentiels à la tour de communication qui surplombera l'édifice. Sur le toit, la Ville de Montréal pourra établir une terrasse d'observation avec vue à 360e. On y obtiendra des aperçus d'une qualité exceptionnelle sur le panorama général de la montagne.

Rien n'empêche d'avoir un périmètre de verdure autour de la construction, zone-tampon entre le lieu fréquenté par les visiteurs et les endroits plus spécifiquement destinés à des fins de sépulture. Pour ce qui est de l'affluence, il faut interdire l'accès aux automobiles. La proximité de la station de métro Édouard-Montpetit nous indique la voie à suivre.

Mais venons-en à la tour proprement dite ! Le défaut majeur qui caractérise selon nous les tours actuelles, ce n'est pas tant leur nombre, leur localisation souvent malvenue ou leur éparpillement, que leur quincaillerie élevée à l'état brut, sans souci d'esthétique. N'est-il pas possible de faire du pylône, c'est-à-dire de la charpente métallique qui supporte et encadre l'antenne, un objet d'art, une forme stylisée, une sorte de grand filigrane, une toile admirablement tissée, un mécano harmonieux qui s'intégrerait et même ajouterait à l'ensemble monumental désiré ? Faire de l'utile, certes. Mais surtout, faire quelque chose de beau, quelque chose qui signifierait beaucoup pour les Québécois : leur ouverture au monde.

Il ne s'agit pas de bouleverser le coeur de la montagne, mais bien de dégager son ciel; il ne s'agit pas de s'adonner à un super-exercice de promotion touristique, animé en sous-main par une horde de promoteurs voraces, mais bien de recouronner un sommet trop longtemps délaissé; il ne s'agit pas de violer la paix de nos sépultures mais bien de nous introduire au mystère grandiose et sacré de la vie et de la mort. Il s'agit là, nous le croyons fermement, d'un projet collectif, faisant appel à ce qu'il y a de meilleur chez nos techniciens, nos penseurs et nos artistes.

Les Algonquins coupent la route 117 vers l'Abitibi

MANIWAKI (PC) — Des Algonquins ont dressé des barrages hier sur la route 117, dans la réserve faunique La Vérendrye, bloquant la seule route reliant l'Abititi au reste du Québec.

Ces Amérindiens veulent ainsi protester contre la coupe à blanc qui serait pratiquée par les compagnies forestières dans la région du lac Barrière.

La Cour supérieure, à Hull, doit être saisie aujourd'hui d'une requête en injonction visant à permettre aux compagnies de reprendre leurs activités forestières interrompues en raison des moyens de pression des Amérindiens.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec, l'agent Ghislain Blanchet, a déclaré que la manifestation avait débuté vers 14 h 30. Des membres du Rassemblement des jeunes algonquins ont ralenti la circulation et distribué des tracts à la borne kilométrique 350, dans la région du lac Rapide.

Un peu après 16 h, ils ont adopté un moyen plus draconien, déversant des tas de gravier sur la chaussée, ce qui a eu pour effet de bloquer complètement la circulation.

En guise d'appui, d'autres Amérindiens ont dressé un autre barrage composé de blocs de ciment vers 17 h 15 à une quinzaine de kilomètres au nord du premier blocus.

Les mêmes Algonquins avaient déjà procédé à un blocus routier au printemps dernier.

Ils demandent au gouvernement de se montrer plus sévère à l'endroit des compagnies forestières qu'ils accusent d'exploiter la forêt sans tenir compte de son renouvellement.

Des agents de la Sûreté du Québec des postes de Hull et de Maniwaki ont été dépêchés sur les lieux, mais les autorités policières n'étaient pas en mesure de dire hier soir quand la route pourra être dégagée.

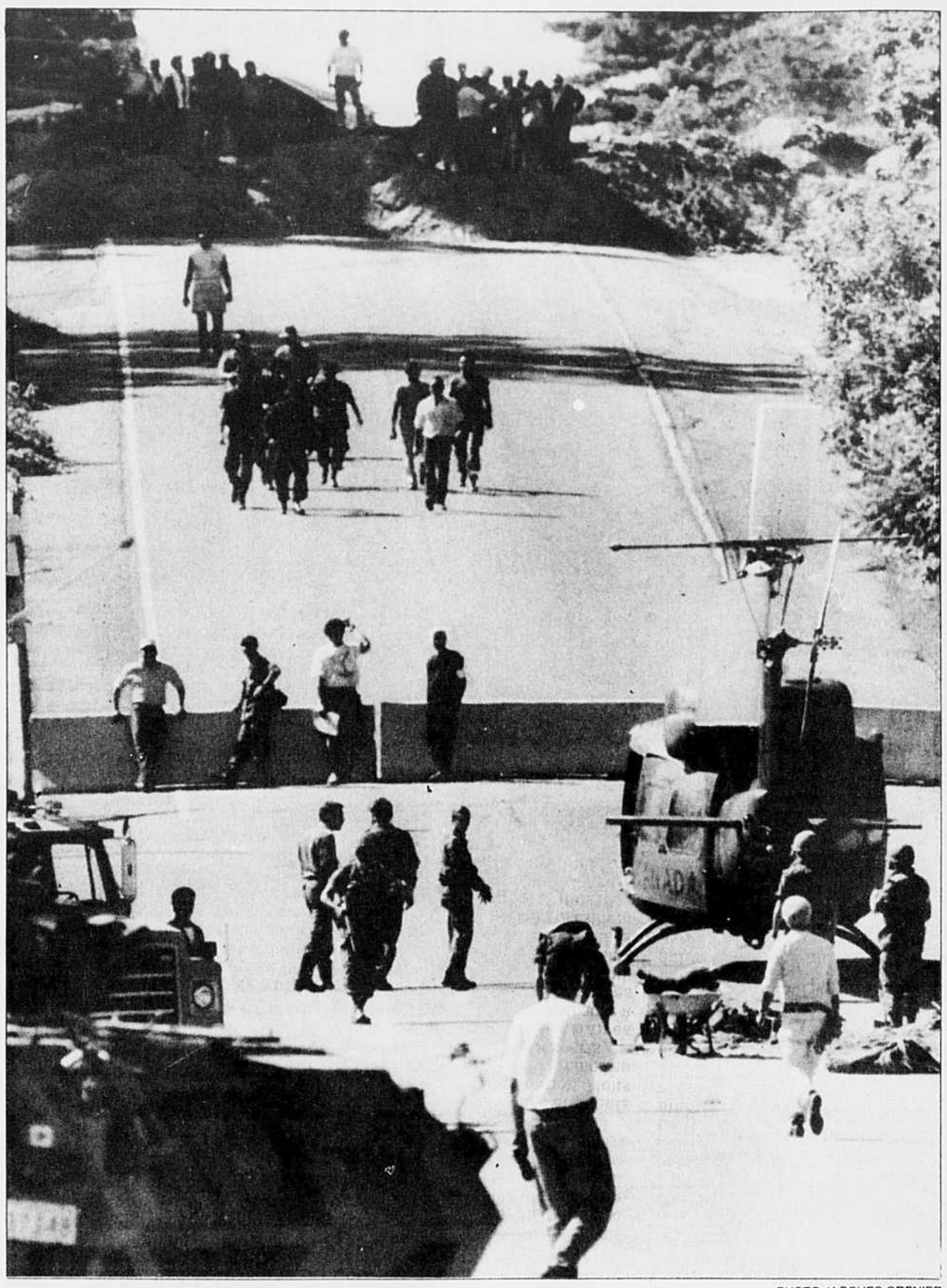

PHOTO JACQUES GRENIER

L'armée recule

Des membres de l'état-Major des Forces armées sont arrivés à Oka en hélicoptère, hier, pour parler aux Warriors qui viennent à leur rencontre entre leurs barricades et les anciennes de la SQ. L'armée a accepté de reculer de 400 mètres ses positions à la demande des Amérindiens.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La question

ties ont convenu du site de la Trappe d'Oka, où elles se sont vues en fin de semaine. La décision de remplacer la SQ par l'armée a alors également été entérinée, soutiennent des sources gouvernementales.

Après ces faux départs, les parties se sont finalement assises samedi pour une discussion en bonne et due forme. Les deux pivots des exigences autochtones, les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, ont alors monopolisé les discussions.

Les grandes lignes d'un protocole d'entente sur ces questions, à être finalisé après le démantèlement des barricades, ont été ébauchées.

Dimanche, le cabinet fédéral s'est réuni pendant cinq heures pour se pencher sur ce rapport d'étape des négociations et faire le point sur la situation à la veille du déploiement des Forces armées.

De leur côté, les Mohawks devaient faire leur propre rapport à leur communauté. En l'absence de nouvelles préoccupations, les éléments semblaient en place pour amorcer la négociation en vue d'un règlement de la crise et du démantèlement des barricades.

Mais alors que négociateurs fédéraux et provinciaux attendaient leurs interlocuteurs mohawks, ces derniers décidaient d'annuler la séance de négociations pour protester contre la tournure du déploiement de l'armée. Les autochtones se plaignent notamment de ce que les soldats tentent de les encercler.

Mais, dans l'esprit de l'équipe gouvernementale, il n'est pas question que l'armée modifie ses plans. La journée d'hier, la cinquième de la ronde actuelle de négociations, s'est donc déroulée dans l'attente d'un signal plus définitif des Mohawks quant au statut exact des pourparlers. Mais l'absence des autochtones de la table de négociations au moment où ces dernières auraient amorcé un virage crucial inspire un certain pessimisme à Québec et à Ottawa.

Dans cette dernière capitale, l'appareil réservé aux crises majeures a d'ailleurs finalement été mobilisé pour tenter de résoudre le conflit d'Oka.

Ainsi, depuis une dizaine de jours, ou, plus précisément, depuis la signature par le ministre fédéral Tom Siddon d'un protocole d'entente derrière les barricades, la ligne de conduite fédérale a amorcé un virage important.

C'est dorénavant du bureau du premier ministre, plutôt que du ministère des Affaires indiennes, qu'est piloté le dossier de la crise autochtone. En nommant son ancien bras droit Bernard Roy comme négociateur fédéral, le premier ministre Mulroney s'est en effet désigné un homme de confiance à la table de négociations.

Simultanément, Ottawa a littéralement abandonné les règles qui gouvernaient jusqu'à présent ses politiques à l'égard des autochtones. Ainsi, le gouvernement fédéral négocie-t-il actuellement des revendications territoriales avec les Mohawks, qui ne correspondaient pas, jusqu'à tout récemment, à ses critères.

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement fédéral a annoncé la semaine dernière qu'il renonçait à sa pratique de traiter seulement une demi-douzaine de revendications territoriales à la fois, promettant plutôt de toutes les régler d'ici la fin de la décennie. Au total, pas moins de 275 dossiers sont actuellement en souffrance.

Ottawa, qui avait insisté sur une médiation avec les autochtones lors de l'annonce du recours à l'armée réclamé par Québec, joue la négociation actuelle comme une dernière carte. Si elle échoue, il n'y aura pas d'autre tentative de solution à l'amiable, laisse-t-on entendre dans la capitale fédérale.

◆ Les Mohawks

Billy Two-Rivers, membre de l'équipe d'observateurs mohawks qui s'était rendue sur les lieux, a prétendu de son côté que les parties avaient convenu antérieurement de respecter les positions militaires observées jusqu'à maintenant.

« Nous interprétons cette requête de l'armée canadienne comme un acte d'agression pour intimider la nation mohawk dans le cadre de négociations fragiles », ont fait savoir les Mohawks par voie de communiqué.

Le ministre de l'Éducation et député d'Argenteuil Claude Ryan a confirmé de son côté que la négociation qui avait cours depuis trois jours n'avait pas encore porté sur le démantèlement des barricades mohawks, contrairement à ce que prévoyait l'agenda.

« C'était la question prioritaire. On laissera l'opinion publique juger de cet état de fait », a dit le ministre, l'air courroucé.

L'armée canadienne, qui a posté hier plus de 700 hommes à Oka et à Châteauguay pour remplacer les policiers de la Sûreté du Québec, a fait savoir que les militaires ont été appelés dans le cadre d'une intervention militaire et que leurs prises de position visent d'abord et avant tout à obtenir une meilleure vue des développements dans le camp adverse.

« Nous voulions nous rapprocher sur le rang Saint-Germaine pour être en terrain surélevé, ce qui nous permettrait de voir ce qui se passe sur les barricades mohawks. Nous allons également creuser des tranchées pour enfouir les blindés à chenille. Il est entendu que si on nous tire dessus du côté mohawk, nous allons riposter », a expliqué le major Richard Larouche, porte-parole de l'armée.

Par ailleurs, le commandant en chef de la région du Québec, Armand Roy, le lieutenant-colonel Robin Gagnon et le lieutenant-colonel Pierre Daigle se sont rendus contre les barricades d'Oka hier à bord d'un hélicoptère de l'armée canadienne pour rencontrer les Warriors dans le cadre d'une mission de rapprochement entre les parties.

Après avoir applaudi l'arrivée de l'armée à Châteauguay, les curieux se sont d'ailleurs insurgés de voir un représentant des Forces armées canadiennes serrer la main d'un Warrior masqué.

« On est content qu'ils soient ici, mais s'ils y sont pour 40 jours, on va trouver cela moins drôle », a déploré une résidante.

À Oka, où presque les deux tiers de la population ont été évacués au cours des dernières semaines, la présence massive de l'armée canadienne ne semblait pas impressionner outre mesure les curieux et les résidants.

« Nous avons en tout 65 véhicules dans la municipalité d'Oka. Des grizzlis, des cougars, des bélier mécaniques et autres. Les soldats qui restent dans le village relaieront ceux qui sont postés sur les barricades », a poursuivi le major Larouche.

Il était toujours impossible, au moment de mettre sous presse, de savoir si une autre rencontre de négociations était prévue entre les Mohawks et les représentants des gouvernements fédéral et provincial.

D'autre part le gouvernement québécois accélérait hier les procédures afin de dédommager éventuellement les citoyens d'Oka et de la Rive-Sud frappés par la crise actuelle, mais ne pouvait promettre le début rapide de la construction de l'autoroute 30 au sud de Montréal.

Un porte-parole du ministre délégué aux Transports, Yvon Vallières, indiquait que le gouvernement québécois « allait tout faire pour accélérer le processus de réalisation de ce projet », mais qu'il n'était « pas question de brûler les étapes ».

Le maire de Châteauguay Jean-Bosco Bourcier peut toujours faire commencer demain « les travaux de cette autoroute comme il a menacé de le faire, mais il devra en assumer les conséquences financières » a ajouté l'attaché de presse du ministre.

Les plans de l'autoroute devraient être complétés d'ici deux semaines, et pour accélérer les choses il est probable qu'une loi spéciale soit adoptée pour éviter les délais du processus habituel, signale-t-on.

Hier, un comité de coordination était mis sur pied sur la Rive-Sud pour mieux gérer le conflit. Le comité comprend des représentants des cabinets des ministres André Bourbeau, Sam Elkas et Yvon Picotte, des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, de la ville de Châteauguay et de la Protection civile, ainsi que Jean-Bosco Bourcier, maire de Châteauguay, et Georges Gagné, préfet de la MRC de Roussillon.

Le comité veut faciliter le travail de tous les intervenants dans le dossier. Hier, ce comité a annoncé le versement des coûts d'essence excédentaires, selon la facture, aux citoyens qui doivent effectuer des détours à cause de la fermeture du pont Mercier.

On a égalemnet confirmé que les travaux de l'estacade du pont Champlain débuteraient « d'ici 14 jours maximum », et on a déclaré que les travaux de l'autoroute 30, lorsqu'ils commenceront, respecteront le tracé original. Si l'autoroute passe sur des terrains qui ont été achetés par des Mohawks, ces terrains seront expropriés et les propriétaires dédommagés.

Pour leur part, les ministres Michel Pagé (Agriculture, Pêcheries et Alimentation) et Claude Ryan (titulaire de la région Laurentides-Lanaudière) rencontraient en matinée une centaine d'agriculteurs de la région.

Les deux ministres ont annoncé que le gouvernement dédommagera financièrement tous les producteurs affectés pour les pertes de revenu, de capital et les frais d'exploitation supplémentaires engendrés par la situation.

Comme dans le cas de Saint-Basile-le-Grand, chaque dossier sera étudié séparément, au mérite.

Signalons enfin que les membres de la Chambre de commerce de Châteauguay se réunissaient hier soir pour faire le point sur la situation et planifier une manifestation qui doit se tenir demain. Manifestation pacifique ou musclée ? « Les deux, on verra » répond Paul Chamberland, président de l'organisme.

◆ Bush

hington, Londres et Paris, qui ont réaffirmé leur détermination à obtenir le « retrait immédiat et inconditionnel » des troupes irakiennes du Koweit. Ces pays agissent en outre au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il adopte le principe de « mesures contraignantes » contre l'Irak.

Les trois capitales suivent avec attention et inquiétude les informations sur le sort de leurs ressortissants. Selon la chaîne de télévision américaine CBS, plusieurs Américains auraient été déjà transférés dans au moins quatre usines produisant des armes chimiques, et huit autres contraints de demeurer dans les raffineries de Mossoul, dans le nord de l'Irak.

Quatre-vingt-deux Britanniques et 33 Français qui se trouvaient en Irak et au Koweit occupé ont été transférés de force par les autorités irakiennes vers des lieux jusqu'ici inconnus.

À l'inverse de Washington, le Canada refuse toujours pour sa part d'utiliser le mot « otages » pour désigner ses concitoyens retenus en Irak et au Koweit.

« Le Canada croit qu'il est encore possible d'obtenir de Bagdad la libre circulation de nos ressortissants et c'est pourquoi nous n'utilisons pas le mot 'otages' », a indiqué un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, M. Réjean Tessier.

Le nombre de Canadiens retenus par les autorités irakiennes a été révisé à la hausse et est maintenant évalué à 600 au Koweit et 200 en Irak. Vingt-six Canadiens ont pu sortir clandestinement d'un de ces deux pays et se sont réfugiés en Arabie saoudite, selon les informations fournies au ministère canadien des Affaires extérieures.

Pour obtenir que Bagdad laisse partir les ressortissants canadiens, Ottawa a entrepris « plusieurs démarches » auprès des autorités irakiennes, la dernière en date ayant été, dimanche, la convocation de l'ambassadeur irakien à Ottawa par le chef de la diplomatie canadienne, M. Joe Clark, a indiqué M. Tessier.

À la connaissance du gouvernement d'Ottawa, aucun ressortissant canadien n'a été « déplacé » vers des hôtels ou des installations stratégiques, a également déclaré le porte-parole des Affaires extérieures.

Au cours du week-end, l'ambassadeur irakien à l'ONU a affirmé que les Canadiens ne seraient pas traités différemment des autres.

Le Canada, membre temporaire du Conseil de sécurité et vice-président du comité chargé du suivi des sanctions économiques contre Bagdad, affirme soutenir totalement la politique des Nations unies vis-à-vis de l'Irak.

La crise du Golfe sera au centre des discussions que les ministres des Affaires étrangères des douze pays de la Communauté européenne auront aujourd'hui à Paris. Cette réunion doit avoir lieu après celle des neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) prévue dans la matinée, également à Paris.

Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères a précisé que la réunion des Douze se faisait à l'initiative de Paris. Il a d'autre part démenti des informations selon lesquelles la France entendait régler de façon séparée le problème de ses quelque 560 ressortissants.

À New York, une source bien informée a annoncé, hier en fin de matinée, que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France et Chine) allaient se réunir incessamment **(page 5)**.

Bagdad joue du sort des ressortissants étrangers de manière à provoquer des failles dans la détermination occidentale en permettant, par exemple, le départ de Suisses, de Suédois, de Finlandais, de Portugais, d'Argentins et d'Asiatiques, mais non des Japonais.

Alors que les États-Unis poursuivaient le renforcement de leur dispositif militaire dans le Golfe, le ministre irakien de l'Information, Latif Nassif Jassem, avertissait que tout pilote américain abattu par la DCA irakienne serait aussitôt.. « mangé ».

Outre l'annonce que 22 chasseurs-bombardiers « furtifs » F-117 devaient quitter hier leur base de Virginie en direction du Proche-Orient, les États-Unis ont commencé à déployer des forces dans les Émirats arabes unis.

La nouvelle a été donnée hier par le secrétaire américain à la Défense Dick Cheney, lors de son séjour à Abou Dhabi. Il s'est félicité de ce qu'Abou Dhabi ait accepté le déploiement sur son territoire de « forces des pays arabes et d'autres pays dans le cadre des efforts arabes et internationaux tendant à défendre la région ».

M. Cheney, qui avait inspecté auparavant le dispositif militaire américain dans la province orientale de l'Arabie saoudite, devait ensuite se rendre à Oman, puis à Djeddah.

L'Irak a donné hier un ultimatum de cinq jours aux ambassades étrangères à Koweit pour cesser leurs activités et fermer leurs locaux. L'ultimatum expire vendredi, a indiqué le porte-parole du ministère irakien des Affaires étrangères, qui a averti les diplomates en poste à Koweit qui n'appliqueraient pas cette décision qu'ils perdraient à partir de samedi leur statut diplomatique et seraient traités « comme les ressortissants étrangers ordinaires ».

Les autorités de Bagdad ont d'autre part averti les Irakiens — terme qui, pour les autorités irakiennes, englobe désormais les Koweitiens — qu'ils s'exposeraient à de « sévères sanctions » au cas où ils hébergeraient, sans les déclarer, des étrangers.

À plusieurs reprises, la presse occidentale a rapporté que des Koweitiens avaient caché des ressortissants occidentaux, notamment américains et britanniques, et leur avaient permis de fuir le pays.

L'URSS a déclaré pour sa part que certains passages du discours prononcé dimanche par le président irakien, dans lequel il posait ses conditions pour la libération des ressortissants occidentaux, méritaient d'être examinés de près.

« Je pense qu'il y a des éléments qui méritent notre attention. Nous sommes en train de les examiner en profondeur au niveau des experts », a déclaré le ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze à l'agence Tass après trois heures d'entretiens avec le vice-premier ministre irakien Saadoun Hammadi.

« Nous étudions tous les aspects et les détails du discours du président irakien. Nous répondrons plus tard de la manière appropriée », a-t-il ajouté. M. Chevardnadze a qualifié d'utiles et nécessaires ses entretiens avec Hammadi, qui ont eu lieu à la demande de l'Irak.

◆ L'horreur

terreur et l'intimidation pour obtenir une rencontre ».

À KwaThema, près de Springs, le bilan était hier soir de 56 morts en trois jours, dont 27 durant la nuit. Plusieurs centaines de supporters de l'ANC résidant dans les *hostels* (foyers pour travailleurs) de la township ont quitté sous escorte policière les baraquements désormais totalement contrôlés par les Zoulous de l'Inkatha.

Plusieurs baraquements étaient en feu, a constaté une reporter de l'AFP. Dans certains cas l'incendie aurait été allumé par des « camarades » (jeunes militants de l'ANC). Dans d'autres, ce sont les Zoulous qui auraient mis le feu aux dortoirs occupés par leurs ennemis. Certaines des victimes semblaient avoir été tuées par des fusils-mitrailleurs AK47 alors que les autres avaient été littéralement massacrées à coups de couteau, de hache ou de lance.

Selon des résidants, KwaThema a accueilli, à la fin de la semaine dernière, de nombreux réfugiés ayant fui l'horreur de Thokoza (30 km au sud-est de Johannesburg), où les combats ANC-Inkatha avaient fait plus de 100 morts dans la seule journée de mercredi.

Outre KwaThema, des combats ou incidents divers ont également eu lieu en fin de semaine et dans la journée d'hier à Kajiso (trois morts et quatre blessés), Daveyton (trois morts), Tenbisa (un mort), Duduza et Watwille.

M. Mandela n'avait toujours pas réagi hier aux multiples appels qui lui ont été lancés à la fin de la semaine pour qu'il cesse d'éviter le chef Buthelezi. Mais le communiqué du SAYCO, qui représente les jeunes militants ultraradicaux des townships, indique clairement qu'une rencontre entre les deux hommes était exclue pour l'instant.

L'épouse de M. Mandela, Winnie, avait affirmé dimanche à Soweto que l'ANC pourrait être contraint de revenir sur la suspension de la « lutte armée » décidée le 6 août dernier si le carnage ne cessait pas dans les townships.

◆ Berthiaume

pleur des problèmes au sein de l'aluminerie Alouette.

Selon un de nos interlocuteurs, cette avalanche de problèmes aurait fait de M. Berthiaume un homme condammé, et qui le savait, à quitter, à plus ou moins brève échéance, le prestigieux poste de président du conseil et président et chef de la direction de la SGF où il fut nommé en mai 1988 par le gouvernement Bourassa. En deux mots, M. Berthiaume quitte une institution aux prises avec de sérieux problèmes pour rejoindre une institution aux prises avec des problèmes... sérieux. Pour preuve, on rappellera que lors du dernier exercice financier complété le bénéfice net du Groupe Les Coopérants avait chuté de moitié pour se fixer à 3 millions $.

Ainsi donc, M. Berthiaume va démissionner d'une société oeuvrant dans des divers secteurs manufacturiers pour rejoindre une institution financière composée d'une vingtaine d'entreprises. Un nombre d'entités que M. Berthiaume devra vraisemblablement réduire.

En effet, au printemps dernier M. Shooner, selon les informations alors communiquées et depuis lors confirmées, avait remis sa démission parce qu'il ne voulait être celui qui jouerait de la hache dans un groupe qu'il avait hissé au statut d'institution financière d'envergure moyenne.

Dans la foulée du départ de M. Shooner plusieurs autres cadres devaient tirer leur révérence. Et notamment M. Claude Pichette, président de la Financière Entraide-Coopérants, et M. Robert Brewerton, président du Guardian Trustco, qui a remis sa démission pas plus tard que la semaine dernière. Auparavant, M. Alban Asselin avait également démissionné de son poste de vice-président pour rejoindre Molson.

Cela dit, le curriculum vitae de M. Paul Berthiaume nous apprend qu'il fut député libéral de Napierville-Laprairie de 1970 à 1976. Au cours de cette période, il fut nommé au poste de ministre d'État aux Transports avant de se retrouver, en 1973, ministre d'État aux Finances. Parmi ses responsabilités, M. Berthiaume « orientait et dirigeait la Société des alcools du Québec et Loto-Québec ».

En 1977, M. Berthiaume est appelé « à effectuer le redressement de Aquila BST et, en 1979, il devient l'actionnaire principal de la firme qui portera désormais le nom de Groupe BST ». En octobre 1986, il entreprend la fusion du Groupe BST avec le Groupe CGI. En 1987, il quitte cette société d'informatique avant d'intégrer la SGF en mai 1988.

21 août

par la PC et l'AP

1989: le Sénégal rompt ses relations diplomatiques avec la Mauritanie.

1988: dix mille personnes manifestent en Tchécoslovaquie à l'occasion du 20e anniversaire de l'intervention des pays du Pacte de Varsovie, qui mit fin au "Printemps de Prague".

1987: des milliers de personnes assistent à Manille à un service religieux célébré à l'occasion du quatrième anniversaire de l'assassinat du mari de la présidente Corazon Aquino.

1986: des émanations de gaz toxique, provenant du fond du lac volcanique de Nyos, au Cameroun, font 1887 morts.

1985: les opposants d'extrême-gauche philippins organisent la plus importante manifestation anti-Marcos devant le palais présidentiel à Manille.

1983: le chef de l'opposition philippine, Benigno Aquino, est assassiné à son retour à Manille, après trois ans d'exil volontaire aux États-Unis — son assassin est abattu sur place.

1980: le chanteur Joe Dassin meurt d'une crise cardiaque à l'âge de 42 ans.

1976: l'avocate Gabrielle Vallée devient la première femme nommée à la direction de la Cour supérieure de Québec.

1975: Washington lève l'embargo sur les relations commerciales avec Cuba, imposé depuis 12 ans aux filiales de sociétés américaines, mais l'embargo sur le commerce direct entre les États-Unis et Cuba demeure en vigueur.

1968: décès à Montréal de l'écrivain Germaine Guèvremont à 74 ans.

1959: Hawaï devient le 50e État des États-Unis.

1940: Léon Trotski meurt de suites de blessures infligées par un assassin, à Mexico.

Ils sont nés un 21 août: le peintre francais Jean-Baptiste Greuze (1725-1805); l'historien français Jules Michelet (1798-1874); le comédien français Charles Vanel (1892-); la princesse Margaret d'Angleterre (1938-); le chanteur Kenny Rogers (1938-).